

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 12 février 2019

Délibération n° 2019 – 12/02/2019 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 22 novembre 2018

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré,

Approuve avec 30 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 22 novembre 2018.

Dijon, le 12 février 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 22 novembre 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 22 novembre 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 15h55 puis procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (présente jusqu'à 17h25 puis procuration à Emmanuelle VENNIN),
Monsieur Philippe SALVADORI (présent jusqu'à 16h30 puis procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (présente jusqu'à 17h10),
Monsieur Jean SUISSE.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (présente jusqu'à 17h10),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h20),
Monsieur Cédric CLERC (procuration à Aline GRANDIDIER),
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 16h35).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Théo CADEL),
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Amélie BOUDIER),
Madame Amélie BOUDIER,
Monsieur Théo CADEL (présent jusqu'à 17h),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Lou NOIRCLERE-FRESSE).
Membre absent
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 16h25),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (présente jusqu'à 16h45),
Monsieur Denis HAMEAU (présent à partir de 14h25),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (présent jusqu'à 16h20 puis procuration à Alexandre FOURNIER),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 15h55 puis procuration à Jean SUISSE).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué à l'offre de formation, au pilotage et à l'international

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 septembre 2018	45
III) Renouvellement du bureau de l'université	45
IV) Questions financières.....	47
1. Admissions en non-valeur	47
2. Assiette de calcul des prélèvements pour frais de gestion des contrats de recherche	48
3. Tarifs, subventions et dons	51
4. Sorties d'inventaire	52
V) Universitarisation (grade et/ou diplôme) des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université.....	53
VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 19 novembre 2018.....	57
1. Questions statutaires.....	58
- Désignation ou élection par la CFVU de représentants du collège des usagers au sein de différents conseils et commissions.....	58
2. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 7 novembre 2018	58
3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 8 novembre 2018	59
- Intégration à l'ISAT de la formation d'Ingénieur en Génie industriel – rentrée 2019.....	59
- Projets internationaux	67
- Diplômes nationaux.....	69
VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 novembre 2018	72
Demandes de financement FEDER	72
VIII) Validation des nouveaux statuts de l'UOH (Université Ouverte des Humanités) dont l'uB est membre.....	72
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	73
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	73
2. Compte rendu des conventions hors subvention	74
X) Questions diverses.....	74

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, bonjour.

Je vous remercie d'être présent pour ce conseil d'administration où l'ordre du jour, vous l'avez vu, n'est pas d'une très grande densité et, de fait, ceci va nous permettre de consacrer un temps suffisant à échanger, à partager des informations, à débattre sur la situation sur l'espace enseignement supérieur et recherche Bourgogne-Franche-Comté.

Je vais donc, bien sûr, y consacrer... nous allons y consacrer une large partie du temps qui était prévu pour les informations du Président. J'avais prévu une heure, mais on ira au-delà de cette heure si besoin en est parce que je crois important qu'on puisse dire tout ce qui doit être dit.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Avant d'aborder ce point, je voudrais tout d'abord, au titre des informations, vous dire, vous le verrez dans quelques minutes dans l'ordre du jour, que nous allons vous proposer une petite modification des responsabilités dans l'équipe des vice-présidents de notre université. Donc on y reviendra de façon formelle avec l'ordre du jour.

Je voudrais également vous annoncer deux bonnes nouvelles sur le plan académique qui proviennent de notre campus du Creusot.

D'une part, vous dire que l'IUT du Creusot vient de recevoir à Paris un prix spécial pour un diplôme d'université qui a été monté notamment par le directeur, par Olivier Laligant, qui est un DU qui s'appelle #ICI et qui a été récompensé par le jury PEPS 2018. La cérémonie de remise des prix a eu lieu, il y a peu de temps. Je sais que Sébastien Chevalier était présent et c'est une bonne nouvelle pour nous tous.

Et puis deuxième bonne nouvelle pour le campus du Creusot qui enchaîne les victoires sportives d'année en année dans des compétitions sportives universitaires et qui vient d'obtenir un très beau palmarès lors des championnats du monde interuniversitaires à Barcelone. Je le dis parce que pour eux, c'est une chose très importante et cela traduit un engagement très fort en termes de vie étudiante à la fois des enseignants et des étudiants sur le campus du Creusot.

Je rentre tout de suite donc dans ce qui va être probablement le point le plus important de notre conseil d'administration qui est ce temps d'échange sur la situation Bourgogne - Franche-Comté pour l'enseignement supérieur et la recherche.

À l'occasion de notre dernier conseil d'administration, le 16 octobre, vous savez que nous n'avons pas pu échanger de façon substantielle. Nous venions simplement de recevoir, quelques jours auparavant, le rapport de l'inspection générale et nous attendions... nous étions dans l'attente d'un rendez-vous au ministère qui était programmé le 25 octobre et, de fait, il convenait de surseoir à donc déflorer le sujet sans avoir les éléments.

Il se trouve qu'aujourd'hui, nous venons de passer par une séquence d'événements importants et qui vont nous permettre d'avoir un dialogue qui sera un dialogue qui sera mieux nourri qu'on aurait pu le faire le 16 octobre.

Alors, en appui de cet échange que nous allons avoir, je vous ai fait distribuer cinq documents qui sont chacun sur vos tables.

Vous avez donc entre les mains, d'une part, un courrier qui date du 12 octobre, qui est un courrier signé par Jean-Richard Cytermann, qui est le doyen de l'inspection générale, qui signe ce courrier par délégation de la ministre, et qui est le courrier d'accompagnement que les chefs d'établissement ont reçu avec le rapport.

Alors, le rapport est confidentiel et il reste confidentiel et nous n'avons pas reçu, à ce jour, d'autorisation de levée de l'embargo sur ce rapport.

En revanche, le courrier d'accompagnement, qui est un courrier qui dit un certain nombre de choses qui sont des choses fortes, est un courrier qui n'est pas confidentiel et j'ai bien noté la demande qu'un certain nombre d'administrateurs m'avaient faite le 16 octobre, qui était... À juste titre, d'ailleurs. Qui était de disposer d'écrits. Je porte donc ce courrier à votre connaissance parce que c'est un élément d'objectivation de la situation et qui permet de sortir d'une certaine façon du face-à-face, parole contre parole, en espérant que peut-être, un jour, l'embargo sur le rapport sera formellement levé.

Le second document qui vous est déposé sur vos tables, c'est le courrier cosigné par Jacques Bahi et moi-même le 18 octobre, je crois, qui montre bien que désormais les deux universités, les deux grandes universités pluridisciplinaires de Bourgogne-Franche-Comté portent une même vision, parlent d'une même voix par leurs chefs d'établissement, à la fois dans la vision, dans le diagnostic qu'elles portent sur la situation actuelle et puis dans la conduite à tenir qui est proposée pour les mois et années qui viennent.

On vous a également mis, parmi ces documents, le courrier que les sept chefs d'établissement, ensemble, ont adressé au président de la COMUE au soir du 5 novembre, qui était la date du dernier conseil des membres, date à laquelle le président de la COMUE n'est pas venu participer au conseil des membres, ni à la partie régulière du conseil des membres, si je puis dire, ni à la partie qui lui fait suite qui est la réflexion prospective sur le futur modèle que l'on veut construire tous ensemble.

Vous avez également entre les mains le courrier signé de la ministre et du secrétaire général pour l'investissement en date du 14 novembre dernier. D'une certaine façon, c'est un courrier qui fait suite à la réunion que nous avons eue au ministère le 25 octobre.

Enfin, je vous ai mis, ou remis pour certains d'entre vous, le courrier que les sept chefs d'établissement fondateurs de la COMUE ont adressé à toutes les communautés de tous les établissements fondateurs lundi dernier. Je sais qu'un

certain nombre d'entre vous l'ont eu, mais pas tous puisqu'il y a des membres extérieurs à l'université dans notre conseil d'administration. C'est un courrier qui analyse la situation et propose des pistes pour le plan d'action.

Tous ces documents sont des documents qui, pour certains d'entre eux, ont déjà été distribués dans certaines de nos instances. Pas dans toutes les instances parce que... Les doyens, par exemple, jusqu'ici n'ont pas encore eu la lettre de Jean-Richard Cytermann, mais parce que je distribue ces documents au fur et à mesure de nos plannings de réunions. Mais, en principe, ils l'auront en temps et en heure.

Ce sont cinq documents importants. Si vous le voulez, on peut prendre quelques minutes de pause pour que vous puissiez tranquillement en prendre connaissance parce que ce sont des documents qui sont denses. Je vous laisse quelques minutes et je reprendrai la séquence des faits dans quelques minutes.

Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- Oui, je commenterai plus tard les documents eux-mêmes, mais j'ai... Simplement, sur ces documents que vous nous avez distribués, je suis un peu gêné. Je vais essayer de ne pas être trop... Comment ? Trop virulent ou trop... trop direct. Je vais essayer d'employer les termes les plus politiquement corrects, « gêné » étant celui le plus faible.

Sur la diffusion de la lettre de fonctionnement de la COMUE, de l'université de Bourgogne et de la ministre sur un rapport de l'IGAENR où encore, la semaine dernière, M. le Recteur de l'Académie de Besançon nous avait signalé qu'il ne pouvait pas les diffuser puisque c'était des rapports confidentiels nominatifs, je m'interroge sur la diffusion de ce document-là sans accompagner... non accompagné de l'ensemble du rapport de l'IGAENR. Parce qu'une lettre résume un grand nombre, mais souvent, dans les rapports de l'IGAENR, il y a toutes les préconisations et les interprétations que l'on peut y mettre.

C'est pour cela que cette lettre m'interroge et le but de cette... Comment ? De la diffusion de cette lettre-là et non pas d'un autre document, on voit bien quelle position est développée, mais on aura l'occasion de le dire plus tard.

Le Président.- Oui mais, Monsieur Rollin, cette lettre est le seul document objectif que je sois autorisé à distribuer et il me semble me souvenir que le 16 octobre, c'est vous-même qui aviez indiqué que vous n'étiez... vous souhaitiez des documents écrits, et ce qui est bien normal, et pas que des paroles et, de fait, il me semble...

M. Rollin.- Je demande le rapport.

Le Président.- ...que pour l'heure, ce document est la seule chose écrite que je sois en mesure de vous distribuer tant que l'embargo sur le rapport n'aura pas été levé. J'espère qu'il le sera, mais tant qu'il n'a pas été levé, je ne peux rien distribuer d'autre.

M. Rollin.- On peut aller plus loin dans la diffusion parce que le rapport du pré-rapport... Enfin, moi, je me rends compte, depuis une semaine où je rencontre certains responsables administratifs, certains responsables de service, certains responsables de... à titres variés au sein de l'université, ces personnes-là ont eu

connaissance du rapport. Donc je m'interroge de quelle manière ils l'ont eu, de quelle manière...

Même si elle est nominative. Même si j'entends qu'elle est nominative et qu'elle est confidentielle. Qu'on ne l'ait pas, je le comprends puisque c'est une demande qu'on a faite officiellement auprès du recteur, que les administrateurs au moins de la COMUE aient ce rapport-là. Qu'il soit expurgé d'un certain nombre d'éléments ne me dérange pas, mais qu'on ait au moins ce rapport. Au moins pour les administrateurs de la COMUE qui devront prendre des décisions tant que le conseil d'administration de la COMUE existera encore.

Le Président.- Bien, on va pouvoir peut-être donc...
Oui, allez-y, je vous en prie.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc préalablement aussi à l'étude approfondie de ces dossiers, moi, je voulais vous remercier déjà de nous avoir mis à disponibilité tous ces documents.

Cependant, je m'étonne, à mon sens, du manque d'un document finalement, d'un document qui a été rédigé par les personnes concernées directement par cette démission.

Effectivement, M. Chaillet et tout son exécutif ont démissionné la semaine dernière, ils ont rédigé le lendemain de l'annonce de sa démission, donc du CA, un communiqué de presse sur le sujet directement en expliquant les raisons, de leur point de vue, de cette démission.

En sachant que l'on va en discuter aujourd'hui, il aurait pu être intéressant de le mettre à disposition également et je m'interroge sur les raisons pour lesquelles il ne figure pas dans ce dossier.

Le Président.- Parce qu'il ne m'appartient pas de me faire le porte-parole du président de la COMUE qui a son expression et qui l'a choisie. Et moi, précisément, ma responsabilité, c'est de vous apporter l'éclairage qui est l'éclairage de la gouvernance de l'université de Bourgogne.

Donc on va peut-être venir, maintenant que vous avez ces documents, sur la chronologie des faits depuis quelques mois avec, d'une part, vous l'avez bien compris, une mission de l'inspection générale qui a été conduite durant les mois de mai-juin, avec un rapport de l'inspection générale dont nous avons eu connaissance donc le 12 octobre et qui est un rapport qui, en substance, en tout cas pour ce qui était le point de départ de cette histoire, exonère totalement le coordonnateur d'ISITE, Alain Dereux, des accusations qui avaient été portées contre lui et Alain Dereux qui avait fait l'objet d'une procédure qui est clairement une procédure tout à fait irrégulière. Donc le rapport exonère Alain Dereux de toute accusation.

Et donc le rapport, alors il est vrai qu'on n'en a que des éléments parcellaires, mais globalement porte un diagnostic à la fois sur le plan de l'organisation administrative de la COMUE, qui est un diagnostic sévère. Il porte un diagnostic qui est bien clair sur la crise de gouvernance grave, qualifiée de « grave », que traverse la COMUE et puis, effectivement, et cela, on ne peut malheureusement pas vous mettre à disposition ces éléments, mais le rapport émet un certain nombre de recommandations, de préconisations, le plus souvent d'ordre technique, pour les établissements et pour le bon fonctionnement de la COMUE. Mais on en reparlera et on aura évidemment, collectivement, à tenir compte de ces recommandations du rapport de l'inspection générale.

Donc première grande démarche, ce rapport de l'inspection générale dont je vous rappelle que la demande initiale était « nous sollicitons l'inspection générale pour faire un bilan de l'ensemble des risques psychosociaux, au sens large, de la COMUE ».

Parallèlement à cette démarche de l'inspection générale, on a pu noter, depuis quelques semaines et quelques mois, une évolution du positionnement du président de l'université de Franche-Comté, une évolution qui a été engagée depuis le mois de juillet par des contacts et des discussions que nous avons pu avoir et qui ont permis de bien comprendre que désormais le président de l'université de Franche-Comté, dans sa perception de la COMUE, convergeait dans son analyse avec l'analyse qui était celle des six autres établissements, et ce, depuis maintenant près de deux ans.

Et c'est là un fait qui est tout à fait notable puisque désormais, comme je vous le disais, les deux grandes universités pluridisciplinaires de Bourgogne - Franche-Comté sont d'accord sur le diagnostic de la situation actuelle. Le communiqué de presse que nous avons écrit avec Jacques Bahi indique que nous souhaitons une évolution rapide de la gouvernance de la COMUE et que nous considérons que cette évolution rapide est désormais incontournable.

Et puis en termes de conduite à tenir, là aussi c'est une proposition que nous avons partagée, de fait, avec les autres établissements qui est de dire que l'avenir doit se situer dans le cadre d'une COMUE expérimentale qui pourra s'insérer dans les ordonnances qui seront applicables à partir du mois de janvier.

Voilà donc un élément tout à fait nouveau du paysage que tout le monde attendait, que l'État attendait, que le CNRS, que les organismes nationaux de recherche globalement attendaient, qui est le fait que les deux universités parlent d'une voix.

Et c'est dans ce contexte, ce double contexte, l'audit de l'inspection générale, d'une part, et la parole commune des deux présidents, que s'est tenue le 25 octobre la réunion dont je vous avais parlé, au ministère.

Cette réunion s'est déroulée sous la direction du directeur de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, M. Philippe Baptiste.

Étaient présents :

- les trois présidents d'établissement, donc le président de la COMUE, le président de l'université de Franche-Comté et le président de l'université de Bourgogne,
- les deux recteurs, le recteur de l'académie de Besançon et la rectrice de l'académie de Dijon,
- la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Mme Brigitte Plateau,
- Pascal Aimé, qui est l'inspecteur général qui a mené la mission d'audit au printemps dernier,
- et Anne-Sophie Barthez, qui est une des conseillères de la ministre.

Dès le début de cette réunion, il nous a été dit en substance le niveau tout à fait anormal d'alerte sur les tensions et les difficultés que connaît la COMUE Université Bourgogne - Franche-Comté par rapport à un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche nationale.

Évidemment, le cabinet reçoit l'ensemble des informations et, clairement, nous sommes dans une situation qui est hors norme en termes de tensions. Et cette chose-là nous a été dite dès le début de la réunion, contrastant d'ailleurs... Et cela a

été dit aussi dès le début de la réunion, ce niveau de tension contrastant avec la qualité académique des projets qui est incontestable et qui est reconnue et le fait que pendant cette période difficile, pour autant, la communauté Bourgogne - Franche-Comté ait été capable d'obtenir une école universitaire de recherche, un projet RITM « nouveaux cursus universitaires » et d'autres projets. Donc un gros contraste avec ce que l'on perçoit de la richesse académique de la Bourgogne - Franche-Comté et puis, en même temps, du niveau de tensions très important.

Donc très rapidement, au cours de cette réunion, il apparaît que l'enjeu, c'est la pérennité de notre ISITE pour lequel on nous dit clairement que nous ne sommes actuellement plus considérés comme des acteurs crédibles.

Voilà, au jour d'aujourd'hui, nous ne sommes plus considérés comme des acteurs crédibles et il nous est dit qu'au terme de cette réunion, il nous sera donné un délai de quatre à six mois pour reconstruire le cadre à la fois administratif, juridique et politique, d'une part, et académique de notre projet ISITE et que si, au terme de cette période de quatre à six mois, nous n'avons pas été capables de produire un projet qui soit convaincant pour le ministère, pour le secrétariat général à l'investissement et pour le jury international, alors notre projet ISITE serait immédiatement suspendu sans attendre la fin de la période probatoire qui se termine en principe au printemps 2020.

Au cours de cette réunion, il a également été demandé à chaque chef d'établissement de se prononcer sur sa perception du rapport de l'inspection générale et puis sur un certain nombre d'éléments techniques dont je souhaite qu'on parle cet après-midi, sur un certain nombre d'engagements d'ISITE pour lequel il y a objectivement un certain nombre de difficultés à tenir mais pour lequel les établissements sont, bien entendu, fermement décidé à avancer.

Et au cours de cette réunion, il a également été évoqué pour l'avenir une administration provisoire de la COMUE.

Voilà, en gros, comment les choses se sont déroulées et nous nous sommes quittés sur ce message qui était très fort, qui était de dire « vous aurez maintenant quatre à six mois pour convaincre ; au jour d'aujourd'hui, nous, l'État et le SGPI, nous considérons que votre ISITE est perdu ».

Alors, toujours si on suit le temps, l'étape suivante, c'est celle du 5 novembre, conseil des membres. Conseil des membres important puisque nous souhaitons qu'à cette occasion, nous puissions débattre du rapport de l'inspection générale puisqu'en conseil des membres, nous sommes tous destinataires du rapport et que nous pouvons débattre du contenu du rapport dans son exhaustivité puisque nous l'avons légitimement tous entre les mains.

Nous souhaitons également parler de l'avenir et parler de cette échéance, qui nous est donnée, de quatre à six mois, pour reconquérir ISITE.

Le président de la COMUE n'est pas venu au conseil des membres du 5 novembre et, de fait, les sept chefs d'établissement ont décidé de prendre leurs responsabilités, de prendre les choses en main, de mettre en place une méthode de travail qui, nous le souhaitons, permettra de reconquérir cet ISITE et, dans le même temps, puisque nous tous nous disposons du rapport de l'inspection générale, nous avons souhaité clairement réaffirmer la confiance des sept établissements fondateurs de la COMUE en Alain Dereux pour piloter ce travail de reconquête de notre ISITE.

J'en profite pour vous dire qu'il est demandé, vous l'avez vu dans le courrier de Jean-Richard Cytermann, que pour lever... couper court à toute suspicion et toute ambiguïté, Alain Dereux fasse le choix entre sa responsabilité de directeur du

laboratoire ICB et sa responsabilité de coordonnateur d'ISITE. Il m'a informé... Je lui en ai fait part et il m'a informé qu'il faisait le choix de rester coordonnateur d'ISITE et qu'il se mettait donc en situation de renoncer à la direction du laboratoire ICB. Il me l'a dit, et il a été au CNRS, il y a une dizaine de jours, mercredi de la semaine dernière, pour commencer à travailler avec la direction du CNRS sur son désengagement de la direction d'ICB. Donc les choses du côté d'Alain Dereux sont parfaitement claires et elles sont parfaitement engagées.

Cinquième élément dans la démarche chronologique, la date du 14 novembre à laquelle nous recevons, comme anticipé, comme prévu, un courrier signé... cosigné par la ministre et par Guillaume Boudy, le secrétaire général à l'investissement, qui nous dit... écrit clairement que nous disposons de quatre mois.

Alors, on nous avait dit « quatre à six mois », ce sera quatre. Le courrier est daté du 14 novembre, nous avons donc jusqu'au 14 mars pour remettre à la ministre et au secrétaire général à l'investissement un plan d'action qui soit un plan d'action convaincant, qui sera évalué et au terme duquel on décidera de la pérennité ou de la non-pérennité de notre ISITE.

Et puis le lendemain, donc 15 novembre, avait lieu le conseil d'administration de la COMUE qui est la date à laquelle le président a annoncé sa probable démission avec celle de son équipe au lendemain du conseil d'administration de décembre qui sera le conseil d'administration consacré au vote du budget et ceci a été confirmé par une dépêche publiée dans l'AEF le jour même ou le lendemain.

Voilà, en gros, la séquence des faits tels qu'ils se sont déroulés au cours des dernières semaines et au cours des derniers mois.

Donc, actuellement, les sept chefs d'établissement fondateurs de la COMUE ont décidé d'engager le travail. D'engager le travail de façon responsable pour reconquérir cet ISITE qui est considéré comme perdu et qui est un enjeu tellement important pour notre région enclavée entre Rhône-Alpes – Auvergne, avec une IDEX à Grenoble, une IDEX à Lyon et une ISITE à Clermont-Ferrand, et puis l'Alsace - Lorraine – Champagne-Ardenne, avec une IDEX à Strasbourg, une ISITE en Lorraine, plus la région parisienne. L'enjeu est pour nous un enjeu essentiel.

Donc, en pratique, à la date d'aujourd'hui, tous les chefs d'établissement du consortium ISITE, les quinze établissements du consortium ISITE sont invités par les membres fondateurs de la COMUE à une rencontre, à un déjeuner le 30 novembre pour qu'on puisse, sur ce périmètre des quinze établissements fondateurs, débattre de la situation et puis engager tous ensemble, les sept membres fondateurs de la COMUE plus les membres ISITE hors COMUE, pour que nous puissions ensemble engager le travail de reconstruction.

Nous avons, par ailleurs, validé un calendrier et un plan d'action. Les sept chefs d'établissement ont validé hier, je crois, un plan d'action qui a pour objectif de respecter ce délai qui est extrêmement contraint puisqu'à la date du 14 mars, il faudra que le dossier soit sur la table de la ministre mais qu'il ait été voté dans les mêmes termes par toutes les instances des établissements fondateurs et qu'il soit passé également et qu'il ait obtenu l'accord des établissements ISITE hors COMUE, ce qui, compte tenu des délais de réunion des instances, veut dire que l'on doit pratiquement pour mi-février avoir finalisé ce plan d'action.

Et ce plan d'action devra être un plan d'action convaincant.

Cela veut dire qu'on a trois mois et c'est la raison pour laquelle tous, nous avons décidé d'avancer le plus vite possible. Donc d'ores et déjà nous avons mis en place deux groupes de travail.

L'un qui sera piloté par le coordonnateur ISITE et qui travaillera sur la dimension scientifique et sur les jalons et les difficultés qu'il peut y avoir à satisfaire un certain nombre d'exigences, qui sont des difficultés réelles et qui ne sont pas des mauvaises volontés des établissements qui refuseraient d'avancer, mais cela on pourra en parler cet après-midi.

Et un second groupe de travail qui va regrouper les sept chefs d'établissement, les sept directeurs généraux des services, puisqu'il faut absolument qu'on lie la dimension politique et la dimension administrative, et, bien entendu, le directeur général des services de la COMUE qui sera invité à participer à ces réunions.

Et puis nous sommes en train de finaliser des courriers qui seront adressés à cette fin de semaine ou, au plus tard, en tout début de semaine prochaine à la ministre, au secrétaire général à l'investissement, au PDG du CNRS et à l'ensemble des présidents des collectivités de Bourgogne - Franche-Comté pour leur expliquer cette démarche et pour leur expliquer cette volonté résolue des chefs d'établissement de travailler ensemble dans une union qui est une union qui sera efficace, avec les établissements du consortium ISITE, avec la volonté de satisfaire les exigences du dossier et les jalons du dossier ISITE, et ces courriers partiront dans les jours qui viennent.

Enfin, je voudrais vous dire que dans le cadre de ce plan d'action, il y a un congrès et ce congrès aura lieu dans le courant du mois de janvier. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'il faudra qu'on le positionne par rapport au rendez-vous que nous demanderons au secrétaire général à l'investissement puisque nous avons l'intention, pendant cette phase de construction, de reconstruction, d'être en dialogue avec le SGPI pour que le dossier qui sera mis sur le bureau de la ministre et du secrétaire général à l'investissement, le 14 mars, soit un dossier qui soit débattu et dialogué en amont et qu'ils ne découvrent pas un dossier hors sol dont ils n'auraient pas entendu parler au cours des semaines précédentes.

Voilà où nous en sommes actuellement.

C'est incontestablement une situation qui est une situation très préoccupante et très difficile mais, dans ce cadre, je voudrais dire que nous avons une chance. Nous avons plusieurs chances dans ce contexte difficile.

D'abord, nous avons la chance que l'État nous donne un sursis. C'est un sursis qui est contraint, mais c'est quand même un sursis. Alors qu'il est bien clair que le 25 octobre, l'objectif était de nous annoncer la fin *ipso facto* de ISITE. On obtient ce sursis précisément parce que les deux présidents de l'uB et de l'UFC parlent d'une voix, ont décidé de le faire savoir et de communiquer ensemble et cette prise de position a rouvert cette fenêtre d'opportunité pour notre ISITE.

On a une seconde chance, c'est que désormais les sept établissements fondateurs de la COMUE partagent la vision de l'avenir et parlent d'une seule voix et que ceci est une très grande force puisqu'on voit mal comment s'opposer à la vision que partagent ensemble sept chefs d'établissement et, je dois dire, partagent très grandement avec les chefs d'établissement du consortium ISITE.

Maintenant, ce qu'il convient et ce que je voudrais vous dire, c'est que tous, les sept membres fondateurs, plus les membres du consortium ISITE, ce dont nous avons besoin, tous ensemble, pour reconquérir cet ISITE, c'est d'un véritable élan qui soit partagé, qui soit sans ambiguïté à la fois de toutes nos communautés à nos côtés, un élan de toutes les collectivités territoriales, de la Région, de la Métropole, un élan de tous les élus, qu'il s'agisse des élus régionaux ou des élus nationaux, et puis un élan de tous nos partenaires du monde économique, des entreprises, qui

nous ont toujours accompagnés avec grande confiance, et je pense que si cet élan partagé et unanime de toutes les communautés et de tous les acteurs parties prenantes, il est là et il porte le projet que nous allons reconstruire, alors nous avons une chance. Je ne peux pas vous en donner la probabilité, mais nous avons une chance de reconquérir cet ISITE.

S'il n'y a pas cet élan, eh bien, probablement, il faudra se résigner.

Mais, en tout cas, ce n'est pas la ligne dans laquelle nous sommes.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments à la fois factuels et d'interprétation.

On va maintenant engager la discussion et, à un moment ou à un autre dans la discussion, je vous parlerai de ces questions cruciales que sont ces trois indicateurs, celui sur les redéploiements, les 10 % de redéploiement de postes, celui sur la mutualisation du budget récurrent de la recherche et celui sur les tutelles ou cotutelles de nos unités mixtes de recherche avec le CNRS.

Ce sont des engagements importants. Ce sont des choses importantes. Ce n'est pas forcément des engagements, d'ailleurs. Ce sont des choses qui sont importantes et sur lesquelles il convient que vous entendiez mon point de vue et le point de vue des établissements et pas uniquement le point de vue qui a pu être donné en conseil d'administration de la COMUE ou en conseil académique.

Donc la discussion est maintenant ouverte.

Alors, Philippe veut intervenir et, ensuite, Emmanuelle Vennin.

Philippe.

M. Salvadori.- Je crois traduire le sentiment de beaucoup de gens sans doute dans cette salle et puis, ce qui compte plus encore, hors de cet endroit où nous siégeons, et au-delà de l'université, pour ceux qui, dans notre région, s'intéresseraient aux affaires de l'université, en disant que je suis atterré de la situation, tant sur la forme que sur le fond.

En arriver là au bout de deux ans, je pense que ce n'est pas ce que nous espérions les uns et les autres, lorsque nous nous étions appelés par nos votes à faire vivre les institutions que vous, Monsieur le Président, et les autres présidents des établissements, aviez mises au point.

Nous sommes atterrés. Je suis atterré. Pardon de ce pluriel peut-être trop rapide, mais je pense quand même que ce pluriel est fondé. Je suis atterré par l'image déplorable des responsabilités universitaires.

Chacun aura à regarder et lire les verbatim, notamment ceux de la COMUE, et puis se faire sa propre opinion, je n'ai pas d'intention d'émettre des jugements, mais l'image, de l'extérieur, que cela renvoie, c'est celle d'une extraordinaire puérité. Une bagarre pour un hochet.

Et quand je vois parce que... Vous savez, quand j'étais petit, ma grand-mère me disait souvent « Ah !... » Quand on se battait avec mes frères pour un hochet ou autre chose. « Tu es le plus intelligent, c'est toi qui dois céder ». Oui, je pense que M. Chaillet a suivi les conseils de ma grand-mère.

Mais tout cela est puéril. Comment peut-on, sous la signature de sept directeurs d'établissement, dire que la solution, qu'une des solutions, c'est de changer les adresses électroniques pour les rendre encore moins lisibles et compréhensibles ?

Quand on descend à ce niveau-là, c'est qu'on a, en fait, surtout envie de changer non pas de politique, mais de changer d'équipe de direction, ce qui peut être tout à fait légitime, mais ne l'habillez pas derrière de faux principes.

C'est atterrant parce que... et je reprends ce que vous venez de dire à la fin, Monsieur le Président, parce que la confiance, cela ne se décrète pas, parce que la confiance, cela se construit et je crois que nous sommes très nombreux à penser que depuis deux ans, beaucoup de gens, ici et ailleurs, ont systématiquement travaillé à empêcher la confiance de s'établir, à freiner, quand ce n'est pas à détruire.

C'est très triste. C'est très triste parce que ce qu'il y a derrière, c'est notre capacité commune à nous mobiliser.

Moi, je pense vraiment que nous avons besoin d'unité.

C'est très triste parce que cela déconsidère, je crois, définitivement une partie des gens qui ont trempé dans ces histoires et ces manœuvres dont certaines ne sont pas très ragoûtantes, on peut se le dire et je tiens à ce que cela soit écrit.

Cela déconsidère durablement des gens qui pourraient avoir pour seul objectif celui de reprendre un pouvoir que les électeurs ne leur avaient pas confié.

Si le but de tout cela est de faire que l'équipe battue revienne aux affaires, victorieuse, ce n'est pas à la hauteur des enjeux.

Être à la hauteur des enjeux, je le dis très calmement, très sereinement, c'est en effet, et nous en sommes tous d'accord, faire travailler les institutions et d'abord celles de la COMUE au service des Bourguignons et des Francs-comtois, au service des étudiants, au service de nos équipes de recherche dont nous savons tous qu'elles sont extraordinairement performantes et nous n'avons pas eu ISITE pour rien. Là-dessus, nous sommes parfaitement d'accord.

Moi, j'appellerai vraiment... Enfin, nous allons discuter, des choses vont s'échanger, mais on ne sortira pas durablement... J'ai vu que nous avons maintenant un vice-président au développement durable, c'est une excellente chose, il est là pour un an et demi. Mais nous ne sortirons pas de cette affaire-là de manière convaincante pour qu'ISITE soit renouvelé, non pas seulement maintenant, mais en 2020, sans un grand effort pour redistribuer les cartes, pour faire en sorte que les gens de tous les camps puissent se retrouver et que les gens qui ont parfois, parfois, fait des choix stratégiques très personnels ne soient pas dans les futures équipes qui décideront de l'avenir de la COMUE.

Une chose, et je terminerai là-dessus. Une chose me frappe aujourd'hui comme elle m'avait frappé lorsque vous nous aviez parlé à la réunion des directeurs de composante, c'est que la COMUE a des instances démocratiquement élues et je crois même qu'elles sont plus démocratiquement élues par le système de représentation choisie que les nôtres. Qu'à aucun moment dans vos propos et dans ceux qui sont consignés ici, on ne semble se souvenir qu'il y a un CA et qu'il y a un conseil académique à la COMUE. Que les gens qui y siègent ont été élus par leurs pairs pour faire vivre la COMUE et notamment la faire vivre pendant les périodes de crises qu'inévitablement, toute institution jeune traverse.

Évacuer ainsi pour placer, dans les mains de sept oligarques, les élus démocratiquement responsables de la COMUE, je trouve cela extraordinairement grave dans la méthode. Extraordinairement grave.

Et lorsqu'on me dit que vous avez décidé, les sept, de reprendre les choses en main, je le dis en toute simplicité : le régime des notables, ce n'est pas un régime d'efficacité. C'est pour cela que depuis deux siècles, nous avons collectivement inventé la démocratie.

Le Président.- Avant de passer la parole à Emmanuelle Vennin qui voulait intervenir, je voudrais simplement dire que les chefs d'établissement sont des élus et qu'ils sont eux-mêmes les élus de leur communauté...

M. Salvadori.- Tout à fait.

Le Président.- ...par des processus qui sont des processus également démocratiques et que la question qui se joue n'est pas une question de démocratie ou pas de démocratie.

M. Salvadori.- Et si.

Le Président.- La question est de savoir si...

M. Salvadori.- Si, Monsieur le Président.

Le Président.- Mais non ! Mais non, Philippe. La question est de savoir...

M. Salvadori.- Eh bien, si !

Le Président.- ...si les établissements qui sont les établissements fondateurs de la COMUE sont porteurs, sont légitimement porteurs de la politique de la COMUE et c'est bien ce qui a été au cœur des discussions qui ont été...

M. Salvadori.- Pas plus que la place que les institutions de la COMUE leur donnent. Ils ne peuvent pas se substituer aux autres instances.

Le Président.- Oui, mais il se trouve que...

M. Salvadori.- C'est une question d'équilibre démocratique et de respect des institutions.

Le Président.- On ne peut pas positionner la COMUE, et cela a été le cas pendant deux ans et demi, au-dessus et en situation d'autorité par rapport aux établissements et, derrière un discours parfaitement policé, cela a été le fil conducteur de la politique qui a été menée par l'équipe de gouvernance de la COMUE.

Mais encore une fois, il y a donc un véritable conflit de légitimité, effectivement, d'ailleurs, dont je parle depuis un an et demi, et qui est mentionné explicitement dans le courrier de l'inspection générale et c'est un des éléments qui sont en cause, mais il faut aussi rappeler que si l'enquête de l'inspection générale, que nous n'avons pas souhaitée initialement, et ce qui s'est passé, ce n'est pas une chose que nous avons souhaitée, a été diligentée, c'est bien parce que le niveau des dysfonctionnements de la COMUE a été tel qu'il n'était pas possible de rester sans rien faire.

Alors, Emmanuelle Vennin veut intervenir.

Mme Vennin.-- C'est difficile d'intervenir après les commentaires qui ont été faits, mais je vais essayer d'être pragmatique.

Alors, moi, je représente deux personnes concrètement.

Simplement, je fais partie de cette structure. Je fais partie de cette belle structure que nous avons la chance de faire vivre tous ensemble et, du coup, j'ai des

inquiétudes par rapport à cela et c'est plus par rapport à ce positionnement-là que je voudrais m'exprimer.

C'est qu'on a trois mois, le compte s'est encore réduit, pour essayer de bénéficier ou de continuer à bénéficier de cette aide qui nous a été donnée à travers ISITE, donc j'ai compris qu'on allait avoir un administrateur...

Je suis représentante au conseil académique de la COMUE, donc je suis, à ce titre-là aussi, heureuse de pouvoir m'exprimer, mais j'ai des inquiétudes parce qu'effectivement, si on a un administrateur provisoire, sachant que la démission n'est pas encore effective, des membres de la gouvernance de la COMUE, cela se fera au mois de décembre, comment cela se passe ? Parce que si on a jusqu'à la mi-février pour pouvoir reconstruire quelque chose...

Alors, je veux bien qu'il y ait des groupes de travail qui soient mis en place, mais on est tous... voilà, on est tous dans le bateau et on a tous envie de le faire vivre et concrètement qu'est-ce qu'on peut faire, quoi ? Parce qu'on a peu de temps.

Donc la question, elle est plus sur quelle sera la relation entre l'administrateur, comment est-ce qu'on va aider ou comment est-ce que cet administrateur provisoire sera nommé, quelles seront ses prérogatives, comment interviendra-t-il sur ISITE.

Cela fait beaucoup de questions, je suis désolée.

Le Président. - Mais c'est des bonnes questions.

Effectivement, la question du délai est une question préoccupante. C'est bien la raison pour laquelle on se met au travail tout de suite et qu'on met en place une méthode de travail tout de suite sans attendre la mi-décembre parce que ce calendrier est un calendrier complexe avec la période des fêtes qui va arriver.

Donc l'administrateur provisoire sera nommé par le recteur de région académique, donc Jean-François Chanet, qui est Recteur de l'Académie de Besançon, et donc à ma compréhension, l'administrateur provisoire aura les prérogatives d'un chef d'établissement, donc il aura les mêmes prérogatives et les mêmes responsabilités que le président de la COMUE.

Ensuite, comment va s'installer le dialogue entre l'administrateur provisoire, les instances de la COMUE et les chefs d'établissement ? Tout ceci est quelque chose qui va se jouer à partir de sa nomination.

Il serait bien qu'on puisse savoir un petit peu à l'avance qui sera proposé comme administrateur provisoire par Jean-François Chanet pour qu'on puisse, le plus vite possible, nouer le dialogue et voir comment on va avancer tous ensemble.

Et puis pour essayer de répondre à ta question, Emmanuelle, on a prévu d'ores et déjà un planning de réunions avec des groupes de travail qui vont avancer avec des dates d'échéance extrêmement contraintes, qui devrait nous amener idéalement à un congrès quelque part au milieu du mois de janvier, à également une rencontre avec le SGPI au milieu du mois de janvier, pour qu'on puisse, en fonction des avis qui nous seront donnés par le congrès, en fonction des avis qui nous seront donnés par le SGPI, entamer à partir de mi-janvier une seconde séquence de travail d'environ un mois qui nous mène à mi-février et il faut qu'absolument mi-février, on soit en situation de proposer aux instances des différents établissements le projet reconstruit qui sera le nôtre.

Donc, en gros, on a deux très grosses séquences de travail qui seront intensives mais qu'on peut... qu'on doit pouvoir tenir. On a déjà commencé de réfléchir, bien entendu.

Un des atouts que l'on a, c'est qu'après deux ans et demi d'une situation difficile, on sait à peu près ce qui peut fonctionner, ce qui ne peut pas fonctionner, et donc on a quand même des pistes sur les orientations à avoir.

Alors, Lou veut intervenir et, ensuite, Louis de Mesnard.

Allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Monsieur le Président, je vais commencer par me permettre, pour appuyer mes propos, de faire un petit rappel aux statuts qui ont été votés de manière démocratique, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, de la COMUE, notamment le premier paragraphe de l'article 17 qui tient compte, du coup, des compétences du conseil des membres, donc je cite :

« Ce conseil des membres exerce un rôle consultatif. Il assiste le président et le conseil d'administration dans la mise en œuvre du projet stratégique d'UBFC. Il est associé à la préparation des travaux et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration ».

À vous entendre là depuis le début de vos interventions, vous parlez de chefs d'établissement, donc du conseil des membres, qui ont souhaité prendre les choses en main, qui ont décidé d'engager le travail de façon responsable pour reconquérir ISITE. Donc là, je vous cite, pour... Les membres sont légitimement porteurs et ils ont mis en place des groupes de travail. Ils ont fixé des dates de réunion et, à vous entendre, en fait, ils ont déjà fixé l'avenir de la COMUE.

Je tiens à rappeler, étant également élu au conseil académique de la COMUE, qu'un travail au sein de cette COMUE ne peut se faire sans les décisions consultatives du conseil académique, les décisionnaires du conseil d'administration, et si des décisions sont prises sans leur aval, c'est bien contraire aux statuts de la COMUE.

Et à vous entendre là, il y a une certaine confusion finalement, parce qu'on a l'impression que les représentants qui siègent au conseil d'administration et au conseil académique de la COMUE, qui ne sont pas des présidents d'université, qui sont des représentants des 55 000-60 000 étudiants qui composent cette COMUE, qui sont des représentants du personnel BIATSS, des enseignants-chercheurs et non pas uniquement des représentants d'universités et d'écoles qui composent cette COMUE, l'avis de toutes ces personnes, finalement, on a du mal à voir la place qu'ils peuvent avoir. Mais plus que l'avis finalement, c'est les décisions que ces personnes peuvent prendre.

Et par pur, finalement, bon sens et respect de la démocratie, j'ai l'impression que peut-être que votre discours s'avance un peu trop sur l'avenir des choses et qu'il faut attendre les décisions qui seront prises par le conseil d'administration et les décisions qui seront prises par le conseil académique de cette COMUE.

Le Président.- Voyez-vous, je pense qu'il est important que chacun soit dans son rôle.

M. Noirclère-Fresse.- Consultatif.

Le Président.- Il y a l'exécutif et puis il y a...

M. Noirclère-Fresse.- Consultatif.

Le Président.- Non, sur les questions statutaires, le conseil des membres n'est pas consultatif, il est décisionnel et il doit prendre les décisions, me semble-t-il, à la majorité des deux tiers du conseil des membres.

Or, revoir les statuts de la COMUE, c'est précisément une question de statuts et on est donc totalement dans ce qui est la prérogative du conseil des membres.

Étant entendu, et bien évidemment, bien évidemment, les instances légitimes de la COMUE devront se prononcer, mais c'est bien à l'exécutif qui est incarné par les chefs d'établissement qu'il revient de concevoir, de reconcevoir le projet puisque la COMUE... la COMUE...

M. Salvadori.- Mais l'exécutif n'est pas incarné par les chefs d'établissement.

M. Noirclère-Fresse.- L'exécutif est incarné par le bureau de cette COMUE.

Le Président.- La COMUE... La COMUE, elle existe de par les transferts de compétences qui lui sont faits par les établissements membres qui se fédèrent.

Tout transfert...

M. Salvadori.- Monsieur le Président...

Le Président.- Tout transfert de compétences...

M. Salvadori.- ...le conseil des membres n'est pas l'exécutif.

Le Président.- Tout transfert... Tout transfert...

M. Salvadori.- Il ne faut pas dire ce qui n'est pas.

Le Président.- Mais les chefs d'établissement et les établissements, ce sont bien eux qui sont légitimes et décisionnels puisque la COMUE ne peut pas exister sans ses membres fondateurs.

M. Noirclère-Fresse.- Autoproclamés légitimes. Donc, en fait, cela va à l'encontre des statuts qui...

Le Président.- Non, non... Mais...

M. Noirclère-Fresse.- ...qui disposent quand même que les membres ont un rôle consultatif.

Le Président.- Vous ne pouvez pas... Vous ne pouvez pas nier la légitimité de l'université de Franche-Comté, de l'université de Bourgogne, d'AgroSup, de l'UTBM, de l'ENSMM, de BSB, de l'École des arts et métiers. Ces établissements sont des établissements qui, pour certains d'entre eux, ont deux cents, trois cents, quatre cents années d'ancienneté, qui sont structurés, qui forment des étudiants depuis bien longtemps, qui font de la recherche depuis bien longtemps. Ces établissements, ils incarnent une légitimité.

M. Salvadori.- Mais pas l'exécutif de la COMUE.

Le Président.- Quand ces établissements décident qu'une COMUE doit être créée, ce sont ces établissements qui décident de ce que sont les compétences qui sont transférées à la COMUE.

M. Salvadori.- C'est une aberration.

Le Président.- La légitimité, elle est bien donc initialement du côté des établissements et toute la difficulté... Et je rejoins Philippe. Ce que l'on n'a peut-être pas bien su faire dans les statuts de 2015, ce que l'on n'a peut-être pas bien su faire, c'est trouver cet équilibre. Mais en réalité, cet équilibre et cette espèce de conflit de légitimité qui existe entre la vision ascendante venant des établissements et une vision descendante venant de la COMUE, c'est quelque chose qui est presque consubstantiel au modèle COMUE et qui est porté en lui par le modèle COMUE. Et ce qu'il faut qu'on arrive à faire maintenant, parce que très probablement, sur l'espace Bourgogne - Franche-Comté, la COMUE sera le seul cadre juridique qui soit un cadre juridique acceptable, ce qu'il faut qu'on arrive à faire maintenant, c'est s'appuyer sur l'expérience qu'on a maintenant des deux années qui viennent de s'écouler pour reconstruire un cadre juridique et un modèle de COMUE qui nous mettent à l'abri de ces difficultés de fonctionnement que l'on a connues depuis deux ans.

Mais vous ne pouvez pas considérer que parce que... Mais je comprends que vous le disiez parce que c'est un des discours qui ont été tenus au niveau de la COMUE depuis deux ans. Vous ne pouvez pas considérer que parce que les instances de la COMUE sont élues au suffrage direct de l'ensemble des communautés, ce qui est indéniable, vous ne pouvez pas considérer que ceci donne à la COMUE un degré de légitimité supérieur à celui des établissements.

Il y a une légitimité de la COMUE, elle est incontestable. Il y a une légitimité des établissements, elle est incontestable. Et ces deux légitimités, il faut qu'on arrive à les articuler intelligemment, ce que manifestement on n'a pas été capable de faire jusqu'à présent. Mais il faut bien...

M. Salvadori.- Et en évacuant, Monsieur le Président, dans le débat et la refondation de la COMUE, ces instances tout à fait légitimes, d'un degré de légitimité équivalent à celui du conseil des membres, je vous l'accorde bien volontiers, mais justement parce qu'aussi légitimes que le conseil des membres, vous confiez au seul conseil des membres le travail de reconstitution...

M. Noirclère-Fresse.- Si, les autres existent encore. Le conseil d'administration n'a pas démissionné. Le conseil académique n'a pas démissionné.

M. Salvadori.- ...Vous avouerez que ce n'est pas très solide comme raisonnement parce que là, vous reprenez un pouvoir que vous devez partager.

Le Président.- Non... Philippe... Philippe, s'il se reconstruit une COMUE, cette COMUE se reconstruit à partir de ses établissements fondateurs.

M. Salvadori.- Mais pas du tout.

Le Président.- Et il est donc parfaitement...

M. Salvadori.- Mais elle n'est pas morte, la COMUE ! Elle a bien... elle a bien des instances élues.

Le Président.- On va... on va discuter d'évolutions statutaires et juridiques...

M. Salvadori.- Et les instances élues ne peuvent pas proposer des évolutions... des évolutions statutaires ?

Le Président.- Cela, c'est la responsabilité des chefs d'établissement et, évidemment, tout ceci sera soumis aux...

M. Salvadori.- Non, ce n'est pas la seule responsabilité. Une fois... Une fois que la COMUE existe, ce n'est pas la seule responsabilité politique des chefs d'établissement.

Le Président.- Et ce sera donc soumis, bien entendu... Ce sera évidemment soumis à délibération des instances de la COMUE et c'est quelque chose de parfaitement légitime également.

Alors, qui voulait intervenir ?

M. Noirclère-Fresse.- Moi, j'aimerais bien vous répondre.

Le Président.- Oui... Madame Beau, vous vouliez dire un mot, je crois.

Lou voulait dire un mot.

Louis de Mesnard voulait dire un mot depuis un moment.

Ensuite, Sébastien et, ensuite...

Mme Beau.- Oui, je veux bien. Je suis directrice générale...

M. Trichard-Comparot.- Attendez, s'il vous plaît.

Mme Beau.- Est-ce que je peux ?

M. Trichard-Comparot.- Madame Beau, le micro pour le verbatim, c'est important.

Mme Beau.- Oui, mais il ne marche pas.

M. de Mesnard.- Il faut qu'Alain Bonnin éteigne.

Le Président.- Pardon.

Mme Beau.- Elisabeth Beau, je suis la directrice générale du CHU Dijon Bourgogne.

Nous faisons partie du consortium d'ISITE. Nous sommes extrêmement intéressés évidemment à l'avenir de ce très beau projet indispensable à l'avenir de notre région.

Je suis également membre du conseil d'administration de la COMUE. J'étais la semaine dernière à cette historique séance.

Moi, je suis très surprise de la nature des débats d'ici parce que, bon, vous vous affrontez sur des questions juridiques qui, sans nul doute, sont importantes et intéressantes pour l'avenir, mais qui me semblent un petit peu déconnectées des problèmes d'aujourd'hui.

On a devant nous quatre mois pour récupérer ce label ISITE dont nous voyons tous les moyens qu'il peut apporter à nos instances universitaires et à nos équipes. Il y a des emplois aussi qui dépendent de l'avenir de cette labellisation et des crédits que l'on peut en retirer.

Je rappelle qu'au cours du conseil d'administration, la semaine dernière, j'ai proposé que le professeur Dereux puisse être remis dans ses fonctions de vice-président en charge d'ISITE de façon à ce qu'on puisse, au cours des quatre mois qui viennent, être très efficace dans la reconquête de ce projet, que cette proposition n'a même pas été discutée un quart de seconde et qu'on a préféré se livrer à cette démission théâtrale qui a pris trois quarts d'heure ou une heure, bon... Alors qu'on avait devant nous des impératifs et un programme de travail très lourd et très compliqué à mener.

Alors, moi, ce que j'aimerais bien, c'est que le conseil d'administration de l'université de Bourgogne se mette en face des vraies priorités, qu'on remette peut-être à plus tard les discussions d'ordre juridique et qu'on essaye de voir comment, d'un point de vue opérationnel, on peut récupérer cette labellisation dont, je pense, tout le monde, ici, se désolera d'ici quelques mois si nous l'avons perdue.

Intervenante.- Non, non.

Mme Beau.- Je pense que c'est... Ah non ! Vous vous en... Bon, alors, finalement, cela ne vous intéresse pas !

Bon, je suis désolée, mais je pense que cela ne correspond pas à la vue, à la vision que la grande majorité des universitaires de cette région ont des enjeux.

Le Président.- Voilà, merci.

Alors, Lou Noirclère-Fresse, Louis de Mesnard, Sébastien Chevalier, Denis Hameau et M. Rollin.

Donc Lou, allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, du coup, Monsieur le Président, je voulais vous répondre et puis, entre-temps, il y a eu cette intervention de Mme Beau et donc, du coup, je vais préférer lui répondre.

Vous parlez de débats juridiques déconnectés des problématiques.

Mme Beau.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- En fait, ils sont finalement au cœur des problématiques parce que sans ces débats juridiques, on ne pourra pas avancer, en sachant qu'il faut quand même se conformer à la loi, aux statuts actuellement en vigueur, et ce qu'a dit M. le Président tout à l'heure était très intéressant, c'est qu'effectivement, le conseil d'administration, démocratiquement élu, et le conseil académique, démocratiquement élu, ne peuvent pas prévaloir sur, effectivement, aussi les membres qui sont eux-mêmes démocratiquement élus.

Mais, de la même manière, les membres des conseils d'administration des différents établissements ne peuvent pas... ne peuvent pas... leur avis ne peut pas prévaloir sur l'avis du conseil d'administration et sur l'avis du conseil académique.

Donc on a beau débattre aujourd'hui pendant une à plusieurs heures, comme vous l'avez prévu, Monsieur le Président, de l'avenir de la COMUE, si on ne commence pas par un débat juridique s'appuyant sur, finalement, la situation la plus pragmatique possible et la situation la plus réelle, tout en commençant à débattre sur un avenir qui, finalement, aussi bien ne sera pas partagé par les membres démocratiquement élus, je le rappelle, du conseil académique et du conseil d'administration de cette COMUE, nous ne pourrons pas avancer.

Donc si, ces débats juridiques sont tout à fait connectés aux problématiques.

Ensuite, vous parlez d'une démission théâtrale des membres de cette COMUE. Je ne vais pas parler à leur place ni prendre leur défense, mais je pense qu'on peut également, comme d'ailleurs les sept membres l'ont rappelé à une ou plusieurs reprises dans les différentes lettres qu'ils ont pu rédiger, avoir un respect pour le travail de l'équipe de gouvernance qui était en place depuis le début de cette COMUE et je n'ai pas l'impression que vos propos appuient cette lettre.

Le Président.- Louis de Mesnard.

M. de Mesnard.- Oui, merci.

Alors, je n'ai jamais été un excité des COMUE, (*suite inaudible*). Je préfère le préciser d'emblée, mais je voudrais rappeler que la COMUE avait trois missions.

Première mission, la signature scientifique. Ce n'est quand même pas difficile, il suffit d'envoyer un e-mail aux gens en disant « vous signez comme ci et pas comme ça ».

Deuxième mission, les crédits récurrents des labos. Au bout de deux ans, on n'avait encore pas établi un algorithme pour calculer ces crédits et il me semble que, maintenant que l'algorithme existe, cela ne change pas grand-chose.

Troisième mission, plus difficile, les écoles doctorales. Il suffit d'interroger les directeurs et directrices d'école doctorale, particulièrement SHS, la mienne, DGEP, mais les autres écoles doctorales de SHS pour savoir... Ou les personnels, pour savoir que cela fonctionne très mal quand même. Cela fonctionne très mal.

Par exemple, une secrétaire de la COMUE a décidé de ne pas renouveler son CDD, c'est son choix, mais la COMUE avait oublié qu'il fallait recruter quelqu'un à cette place et donc la secrétaire est en maladie et il n'y a personne, ce qui fait que cela repose sur un ingénieur d'études à mi-temps actuellement, à l'école doctorale DGEP, et je trouve qu'il a beaucoup de mérite. Il a beaucoup de mérite, voilà.

Autre illustration que la COMUE... Donc la COMUE, elle avait trois missions et, à mon avis, elle s'est lancée dans des tas de missions supplémentaires, avant d'avoir sécurisé ces trois missions.

Je pense qu'il aurait été raisonnable de bien sécuriser les trois missions, de montrer qu'on était capable de les faire et puis de dire « tenez, je vous en propose une quatrième, je vous en propose une cinquième, on va les faire ». Au bout de quelque temps, voilà, ça marche, on en fait une sixième, une septième.

Là, on s'est lancé dans des tas de choses et le fait est que la COMUE ne sait pas gérer. Elle ne gère pas bien.

Je prends l'illustration des comités de CED, les bureaux de CED, les comités d'experts. Vous avez tous reçu un message... Enfin, ceux qui étaient concernés. Malgré mon grand âge, j'avais accepté d'être suppléant. Eh bien, la COMUE vient de

découvrir que, oui, si le vote n'avait lieu qu'à Besançon, cela créait peut-être un petit biais, voilà. Ce qu'on sait tous.

Tous, nous, ici, on sait faire. On sait qu'on a des sites délocalisés, on sait qu'il faut créer un bureau là-bas, avoir du personnel qui va surveiller le vote, etc. Là, la COMUE a découvert que « ah oui, si je fais voter à Besançon, cela va faire un biais en faveur des Bisontins ».

Cela montre bien que cette COMUE... Alors, je ne critique pas les personnes. Les personnes, elles ont de grandes qualités, respectables. Ce n'est pas cela, la question. Je pense que cette COMUE a démontré qu'elle ne savait pas gérer, c'est tout, voilà, et que nous à l'uB, on sait bien gérer. Je pense qu'à l'UFC, ils savent bien gérer. BSB, ils savent bien gérer. L'UTBM sait bien gérer, etc. Les établissements savent bien gérer. À mon avis, la COMUE ne sait pas gérer, c'est tout. Moi, je constate cela.

Et encore, les écoles doctorales... Voilà, on est d'accord. J'ai peu de doctorats en cours...

M. Rollin.- Non, non... Ce n'était pas... Non, non... J'étais en contradiction. Je n'étais pas du tout d'accord avec vous. Je tiens à le préciser.

M. de Mesnard.- J'ai peu de doctorats en cours, vous voyez, mais je vois que les collègues souffrent.

M. Rollin.- Vous me faites tousser.

M. de Mesnard.- Les collègues souffrent. Les directeurs d'école doctorale vraiment... Je suis bien content de ne pas m'être présenté parce que je pense que j'aurais peut-être fait un burnout. Vraiment, je leur tire mon chapeau. C'est très dur pour eux.

Le Président.- Merci, Louis.
Sébastien, tu veux intervenir.

M. Chevalier.- Oui, je pense qu'au moins, on partage la gravité de la situation et la situation excessivement complexe. Je ne suis pas sûr qu'on soit une COMUE plus malade que les autres.

Par contre, on a une spécificité dans cette COMUE, c'est effectivement... Moi, j'ai le sentiment d'un véritable gâchis. Il y a dix ans de travail qui est en train de partir en fumée depuis la signature d'une convention entre Jean-Claude Fortier et Claude Condé à l'époque.

Il y a eu la mise en place d'un PRES sous la forme d'une fondation.

Il y a eu des PIA de première et deuxième générations qui ont été gagnés.

Il y a une COMUE qui a été mise en place suite à la loi dite « Fioraso » de juillet 2013 et il n'y a que des succès qui ont eu lieu depuis. ISITE en est un emblématique et on est en train de le perdre. Tout le monde le voit, tout le monde le sait depuis des semaines et, finalement, il n'y a pas d'électrochoc qui a permis de le sauver jusqu'à présent. Donc là, on doit essayer en quatre mois.

Donc je comprends Mme Beau qui dit effectivement « il faut sauver ISITE ». Mais on est tous d'accord, il faut sauver ISITE. Mais ce n'est pas en sauvant ISITE qu'on sauvera la COMUE.

Mme Beau.- Mais non.

M. Chevalier.- Donc cela veut dire qu'il faut que... La problématique technique, elle est importante, mais la problématique politique est encore plus importante.

Il faut aussi qu'on pense que si on perd ISITE, on n'aura pas, pour autant, plus de COMUE, plus d'établissement.

Donc cela veut dire qu'il faut penser tous ces paramètres en même temps et bien les intégrer.

Moi, j'ai une première question parce que dans l'historique que tu as fait au début, il y a un élément qui manque. Il y a une première réunion que tu avais évoquée en CA, avec la ministre en mai, où déjà il y avait eu une demande de feuille de route à l'époque. Et ma question est très simple, c'est : qu'est-ce qui s'est passé entre mai, rendez-vous avec la ministre, et le 25 octobre, rendez-vous avec le directeur de cabinet de la ministre ? Est-ce que cette feuille de route a été élaborée ? Est-ce qu'elle a été partagée ?

Nous, on ne l'a pas vue en tout cas au sein des instances de l'uB. Je ne sais pas si elle a été vue au niveau d'autres instances, mais est-ce que cette feuille de route a été rédigée ou pas ? Et si elle n'a pas été rédigée, est-ce que ce n'est finalement pas là où est le problème ?

C'est-à-dire qu'il y a un premier électrochoc qui est provoqué par la ministre, cet électrochoc visiblement ne sert à rien, donc il y a un second électrochoc qui est provoqué le 25 octobre et qui conduit, d'une part, à la démission de Nicolas Chaillet et de son équipe...

Alors, je réserve mes propos. Je n'aime pas du tout la façon dont vous avez abordé le côté théâtral. Une démission d'une équipe de gouvernance, c'est un moment délicat. C'est un moment pénible et surtout lorsque les équipes ont fait le travail et ont fait au mieux dans la situation qui était la leur. Donc je vous... Mais c'est vous qui l'avez dit et je tenais à dire que je ne considère pas du tout ces propos comme étant pertinents.

Et puis l'autre point, l'autre électrochoc, c'est maintenant, quatre mois pour sauver le dispositif.

Alors, je vais te laisser répondre à la première question et, après, j'en aurai une ou deux autres, avant peut-être de reprendre la parole plus tard, lorsque tu aborderas les trois points que vous avez soulevés dans le courrier et qui n'ont pas été validés ou respectés jusqu'à présent.

Le Président.- Effectivement, on a eu un premier rendez-vous avec la ministre à la fin du mois d'avril et, dans les suites de ce premier rendez-vous, le rythme des réunions du conseil des membres et le rythme des agendas n'ont pas permis d'avancer de façon suffisante pour produire une feuille de route.

Là encore, il était probablement de la responsabilité du président de la COMUE d'arriver à mobiliser les chefs d'établissement et à trouver les solutions pour permettre d'organiser ce dialogue et on ne peut que déplorer que cela n'ait pas été fait, effectivement.

Et malheureusement, malheureusement, on voit bien qu'en quinze jours, depuis le 5 novembre, les établissements ont été capables de se mobiliser et de proposer une feuille de route qui est une feuille de route très compactée et très ramassée dans le temps et que le président de la COMUE n'a pas été capable de le

faire entre le mois d'avril et le mois de septembre et c'est quelque chose qui est tout à fait regrettable. C'est vrai.

Ta deuxième question, Sébastien, c'est ?

Pardon.

M. Chevalier.- Oui, enfin, permets-moi quand même d'être... Les bras m'en tombent parce qu'on n'a pas le temps de travailler en six mois sur une feuille de route et, en quinze jours, on est capable de proposer une stratégie nouvelle. Alors, je veux bien que l'on mette toutes les responsabilités sur la COMUE et sa gouvernance, désormais elle n'est plus là. Donc la responsabilité désormais, c'est vous mais c'est nous également qui allons l'avoir et on devra la porter au moins pour les quatre mois qui viennent.

Ceci dit, rien n'empêchait, et tu l'as dit, le conseil des membres et les acteurs d'ISITE de porter cette feuille de route indépendamment de la COMUE et de sa présidence.

C'est ce que vous êtes en train de faire désormais.

Je ne comprends pas que cela n'ait pas été fait et que, je le dis encore une fois, le premier électrochoc n'ait pas servi finalement véritablement.

Le Président.- Pardon... À cette époque, on était sur un temps où le président de la COMUE était présent et il était légitime pour animer le débat et animer la discussion.

Il se trouve que le 5 novembre, date cruciale où on devait collectivement tirer les conséquences du rapport de l'inspection générale et où on devait collectivement tirer et débriefer sur la réunion au ministère, le président de la COMUE n'est pas venu, et donc c'est à cette date-là et au moment où le président de la COMUE ne vient pas lui-même diriger le conseil des membres dont il est le coordonnateur, le président, que les établissements disent « eh bien, dans ces conditions, les établissements prennent leur responsabilité ».

Jusqu'à cette date, c'était le président de la COMUE qui était légitime pour organiser le débat, organiser le dialogue, proposer une méthode, proposer un plan de travail et force est de constater que le président de la COMUE n'a pas voulu ou n'a pas su faire cela, voilà, tout simplement. C'est donc bien lui qui porte cette responsabilité.

M. Chevalier.- Je ne partage pas du tout cette analyse. Je pense que la responsabilité est collective, elle n'est pas due simplement à une équipe de gouvernance. Il y a une COMUE, sept membres, tout le monde est responsable autour de la table et tout le monde avait le devoir de penser la feuille de route indépendamment de la COMUE si la COMUE ne voulait pas le faire.

L'autre élément...

Le Président.- C'est au président de la COMUE d'organiser. C'est sa seule mission. Le président de la COMUE, il est là pour coordonner et pour faire en sorte que le collectif des établissements puisse fonctionner ensemble de façon harmonieuse. C'est sa première responsabilité et cette chose-là...

M. Chevalier.- Il est toujours président jusqu'au 15 décembre...

Le Président.- Tout à fait. Tout à fait. Tout à fait.

M. Chevalier.- ...jusqu'au 13 décembre et vous avez pris l'initiative de...

Le Président.- Tout à fait.

M. Chevalier.- ...rédiger une feuille de route.

Le Président.- Mais parce qu'il n'était pas là. Mais parce qu'il n'est pas venu. Il n'est pas venu le 5 novembre et donc force était... Il n'est pas venu le 5 novembre et, le 5 novembre, nous savions que le ministère allait nous écrire pour nous donner un laps de temps de quatre à six mois et donc il était parfaitement normal qu'en l'absence du président de la COMUE, les chefs d'établissement qui, encore une fois, sont ceux qui vont pouvoir transférer des compétences au nom de leurs établissements, il était parfaitement légitime que les chefs d'établissement prennent leurs responsabilités.

M. Chevalier.- Alors, l'autre point que je voulais aborder, qui est troublant...

M. de Mesnard.- Je me permets juste une question. Ôte-moi d'un doute. Le président de la COMUE n'est pas venu, mais il n'a pas cherché à se faire représenter ? Il n'est pas venu en qualité ?

Le Président.- Non.

M. de Mesnard.- Voilà, d'accord.

M. Chevalier.- Il a prévenu qu'il ne viendrait pas.

Le Président.- Il a prévenu trois jours avant. Il a prévenu, si j'ai bonne mémoire... Le jeudi était férié, il a dû prévenir le mercredi soir pour le lundi, voilà.

M. Chevalier.- Il a prévenu.

M. de Mesnard.- Il pouvait se faire représenter s'il l'avait voulu.

M. Chevalier.- L'autre point qui me semble...

M. Noirclère-Fresse.- Représenter... Il n'a pas de voix délibérative, le président, au sein du conseil des membres. Donc se faire représenter, alors qu'il n'a pas de voix délibérative, cela n'a pas vraiment de grand intérêt pour lui. Il ne faut pas l'accuser de...

Le Président.- Il n'a pas voix délibérative, c'est exact, mais précisément, sa seule mission, sa seule responsabilité, ce n'est pas de délibérer, c'est d'animer, de coordonner, de fédérer, de faire travailler ensemble, de trouver des points de convergence entre des établissements ou des chefs d'établissement qui peuvent parfaitement avoir, et c'est légitime, des visions qui sont des visions divergentes, et c'est précisément ce rôle-là, cette mission-là, qui est essentielle et qui n'est pas une mission délibérative, que le président de la COMUE n'a pas été en situation d'honorer.

M. Noirclère-Fresse.- Non, mais je le précisais parce qu'il y avait l'air d'y avoir un reproche sur le fait qu'il n'a pas été représenté. Sachant qu'il n'a pas une voix délibérative, je le précise encore, il n'a pas d'intérêt à se faire représenter.

Le Président.- Mais il a la possibilité de se faire représenter et, en d'autres occasions, d'ailleurs, il est arrivé qu'il le fasse.

Sébastien, tu as fini ou tu continues ?

M. Chevalier.- Non, j'ai encore un élément avant de laisser la parole. Ce qui est troublant aussi, c'est : qui a rédigé les statuts de la COMUE ?

Le Président.- Mais j'assume totalement. J'ai déjà entendu ce reproche.

Les statuts de la COMUE, ils ont été rédigés en d'autres temps par un collectif de représentants des sept établissements. Certains sont toujours en fonction, d'autres ne le sont plus.

Ces statuts de la COMUE, ils ont été rédigés tout d'abord en s'insérant dans le cadre de la loi Fioraso et du cadre que la loi Fioraso donnait et donc ils ont dû tenir compte de ce cadre qui est un cadre particulier.

Ensuite, ces statuts, ils sont passés au crible du service juridique du ministère qui a donné son accord. Cela a été un parcours qui a été long avant d'avoir l'accord.

Donc ces statuts, ils portent des imperfections, c'est certain, en particulier en matière d'équilibre entre les établissements et la COMUE. Il faut qu'on retravaille cela.

On en porte donc tous la responsabilité et j'en porte... j'en partage la responsabilité évidemment, mais il y a les statuts, il y a l'esprit des statuts qui était l'esprit des fondateurs, et il y a la façon dont on a fait vivre ces statuts et, encore une fois, je pense que la façon dont la gouvernance de la COMUE a fait vivre ces statuts en essayant de se situer en situation d'autorité par rapport aux établissements n'était pas la bonne façon.

On aurait pu faire vivre ces statuts dans l'esprit des fondateurs et les faire vivre en maintenant cet équilibre entre la COMUE et les fondateurs et en maintenant cette articulation.

Il y a eu une volonté délibérée de positionnement de la COMUE en situation d'autorité.

M. Chevalier.- Mais alors, je...

Le Président.- D'ailleurs, je pense que tu sais cette chose-là, Sébastien.

M. Chevalier.- Tout à fait, mais c'est bien qu'on se l'entende dire et surtout, je me rappelle les débats qu'on a eus à l'époque à la CFVU parce que j'étais élu à la CFVU, où nous avons fait un certain nombre de reproches à ces statuts et tu pointes exactement les reproches qu'on avait faits avec un rôle intégratif trop important de la COMUE et, quelque part, on avait le sentiment qu'on dépouillait les établissements au profit de la COMUE, et vous l'aviez totalement assumé collectivement à l'époque, et je tiens à signaler que depuis ces événements, il y a une seule gouvernance qui a changé, celle de l'UTBM, avec l'élection de Ghislain Montavon. Tous les autres

directeurs et présidents ont contribué à la rédaction de ces statuts. Mais j'entends le fait que ce soit une erreur, qu'elle soit partagée, qu'elle soit assumée.

Alors, du coup, j'ai la même question sur ISITE. Qui a rédigé ISITE ?

Le Président.- Attends, je reviens à la question, Sébastien, sur les statuts de la COMUE.

Ce que tu as dit est important. C'est vrai que cette COMUE est une COMUE qui, comparativement à d'autres COMUE françaises, est intégrative et largement plus intégrative que d'autres et ce caractère intégratif... Qui n'est pas déraisonnable, encore une fois.

Sur le plan politique, je pense que... je ne trouve pas déraisonnables les engagements qu'on a pris. Qu'on a pris. Pas ceux forcément qu'on nous demande maintenant, mais ceux qu'on a pris ne sont pas déraisonnables parce qu'ils étaient le prix à payer pour qu'on gagne ISITE et qu'on savait très bien à ce moment-là que si on ne prenait pas ces engagements, on n'obtiendrait pas ISITE. Donc cela a été un choix délibéré, mesuré, de consentir des transferts de compétences qui allaient beaucoup plus loin que les transferts de compétences qui ont été opérés dans d'autres COMUE françaises parce qu'il fallait gagner ISITE.

C'est aussi probablement une des raisons pour lesquelles notre COMUE va si mal, c'est que globalement, en France, les COMUE ne vont pas bien, mais quand une COMUE ne va pas bien et qu'il n'y a pas de transfert de compétences significatif, cela n'a finalement pas un gros impact.

Par contre, une COMUE qui ne va pas bien, qui porte un ISITE, et on est la seule COMUE qui est le porteur juridique d'un ISITE, et qui a des transferts de compétences qui sont significatifs, alors à ce moment-là, les dysfonctionnements prennent une ampleur qui est considérable et c'est bien là la question.

Donc, sur le fond, il y a probablement des choses à retravailler dans les statuts, on est d'accord. Il y a des imperfections. Ces imperfections, elles se situent aussi dans ce qui était le cadre de la loi Fioraso de l'époque. Les ordonnances précisément nous donnent la possibilité de rebattre les cartes et de traiter ces questions.

Mais le modèle en lui-même, je pense... J'ai beaucoup réfléchi depuis deux ans. Le modèle en lui-même, je ne crois pas qu'il soit mauvais, c'est la pratique qui en a été faite par l'équipe de gouvernance de la COMUE qui n'était pas conforme, en fait, à l'esprit des fondateurs de la COMUE.

M. Chevalier.- Alors, je vais aller dans ton sens.

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Moi, je crois qu'on a une COMUE assez unique...

M. Rollin.- On peut parler ?

M. Chevalier.- ...mais, du coup, qui permet de... Oui, je vous donne la parole. Deux secondes.

M. Rollin.- C'est gentil.

(Sourires)

M. Chevalier.- Je... Enfin, je permets au Président de vous laisser la parole.

(Rires)

M. Rollin.- C'est très gentil.

M. Chevalier.- On a une COMUE qui est assez unique dans la mesure où on a une COMUE fédérale qui a une structuration qui lui est vraiment propre. Il n'y a pas d'autre COMUE, tu l'as dit, qui a deux universités pluridisciplinaires, une université technologique, des écoles d'ingénieurs, de management, publiques et privées. Donc cela veut dire qu'il faut qu'on ait un modèle qui soit différent des autres. Donc la comparaison avec les difficultés d'autres COMUE s'arrête probablement là.

Bon, j'avais la même question sur ISITE, mais j'ai la réponse sur qui a rédigé ISITE. Ce que je veux dire, c'est que la façon dont vous avez pensé les choses, et on a pu les critiquer, on a eu des débats là-dessus, ce n'est pas le propos aujourd'hui, cela a été réfléchi, cela a été pensé collectivement, cela a été validé par les instances. On ne peut pas remettre en question complètement le modèle désormais et quand j'entends le mot de « reconstruction » d'ici à quatre mois, il faudra voir ce que l'on reconstruit. On ne sera pas capable de repartir d'une feuille blanche d'ici à quatre mois et je pense qu'il faut qu'on continue de surfer quelque part sur des dispositifs qui avaient été pensés et imaginés en 2013, en 2014 et en 2015.

Le Président.- Absolument, il n'y a pas... Quand je dis « reconstruction »... Alors, c'est une bonne question. Quand je dis « reconstruction », c'est par rapport au constat qui est qu'au jour d'aujourd'hui, nous considérons qu'ISITE est perdu, voilà. Si on met un t0 aujourd'hui, ISITE est perdu. À cet égard, on a bien un travail de reconstruction. Évidemment, la reconstruction, elle ne va pas se faire à partir de rien.

Encore une fois, je suis convaincu que le modèle qu'on a imaginé, il y a deux ans, trois ans, quatre ans... enfin, quatre ans, est un modèle perfectible mais qui est plutôt bon pour la Bourgogne - Franche-Comté, et c'est évidemment sur cette base-là que l'on va repartir sans renverser la table, c'est certain.

Je m'aperçois qu'il est déjà 15 h 30, je vais passer la parole à Denis Hameau, ensuite Jean-Emmanuel Rollin voulait intervenir, et ils attendent depuis un petit moment tous les deux.

M. Hameau.- Écoutez, moi, je... Donc là, j'étais à Barcelone la semaine dernière. J'ai vu des gens de Londres, Shanghai, Singapour, Melbourne, Haïfa, Florence, et franchement, nos débats, là tout de suite, si on les éclaire à l'échelle internationale, ils sont vraiment très importants parce qu'on travaille en tant qu'élus.

Moi, je suis élu à la Métropole en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et je suis aussi vice-président de la Région en charge de l'économie sociale et solidaire.

On peut débattre longtemps de qui est responsable de quoi, de qui n'aime pas qui, de qui dans les statuts a raison ou n'a pas raison. On a trois mois devant nous.

En tout cas, pour moi, en tant qu'élu, en tant que responsable politique, il est inacceptable qu'on perde ISITE, voilà.

Donc tout le reste, pour moi, c'est de la littérature. Donc faites de la littérature. Discutez des statuts, du sexe des anges...

M. Salvadori.- Cela vous ennuie, la littérature, Monsieur le... Monsieur l'Élu du peuple ?

M. Hameau.- J'adore... J'adore la littérature.

M. Salvadori.- ...Vous n'aimez pas la littérature sans doute.

M. Hameau.- Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur, lorsque vous êtes intervenu.

M. Salvadori.- Eh bien, moi, je me permets parce que...

M. Hameau.- Très bien. Donc je vois que nous n'avons pas...

M. Salvadori.- ...quand on est comme cela, dans une enceinte universitaire, on ne mérite pas d'être écouté ?

Le Président.- Philippe... Philippe, laisse s'exprimer Denis Hameau.

M. Salvadori.- Oh ! Je le laisse s'exprimer.

M. Hameau.- Cela ne se voit pas.

Bien, je vais poursuivre mon propos pour vous dire que si, dans trois mois, on n'a pas réussi à garder ISITE, alors Monsieur, vous pourrez m'interrompre autant que vous voulez, mais pas avant.

La deuxième chose, si, dans trois mois, on n'a pas réussi à garder ISITE, nous tous ici, nous n'aurons plus les mêmes moyens pour agir. Nous tous ici, nous aurons une signature globale de la région Bourgogne - Franche-Comté et de son enseignement supérieur, de sa recherche et de son innovation, dégradée. Dégradée parce qu'à l'échelle internationale, cela voudra dire que nous n'avons plus les moyens de nos ambitions.

Et donc d'ici trois mois, vous m'interromprez autant que vous voudrez, mais pour l'instant, pour moi, qui suis, oui, l'élu du peuple et je l'assume et j'en suis très fier, et ayant en charge cette problématique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, je me dois de vous dire, au nom de François Rebsamen, de Marie-Guite Dufay, que nous avons un impératif ensemble, ensemble, et nous sommes à vos côtés par rapport à cela, de trouver les voies et moyens parce qu'en effet, on doit tirer des enseignements de ce qui s'est passé.

Moi, je ne suis pas là pour distribuer des bons points ou des mauvais points. En revanche, je suis là pour qu'ensemble, on sorte de cette histoire par le haut en gardant ISITE et on trouvera un modèle de COMUE qui, en effet, à partir de ce qui s'est fait de très bien, puisque quand on regarde les éléments, il y a eu des belles réussites.

Il y a eu de belles réussites, donc il faut s'appuyer sur des réussites et arrêter les acrimonies, de mon point de vue.

Ensuite, en s'appuyant sur ces belles réussites et en regardant, en effet, les statuts et comment ils ont vécu et qu'est-ce que cela a produit de positif ou de

néгатif, en tirer les leçons pour, vers le haut, construire et proposer quelque chose à la ministre et à ses conseillers, voilà.

Et c'est comme cela qu'on va y arriver et ce n'est pas en s'interrompant les uns et les autres et en se balançant à la tête des choses qui n'ont aucun sens, voilà.

Moi, j'ai vraiment... C'est dans cette optique-là que je souhaite que, si vous en êtes d'accord... La communauté universitaire, en effet, est indépendante mais, pour autant, elle est sur un territoire et ce territoire a son mot à dire. Il me semble qu'il est aussi partie prenante...

M. Salvadori.- Je vois bien que cette indépendance est (*mot inaudible*). Je le vois bien.

M. Hameau.- ...Et donc vraiment, il faut qu'on puisse avancer dans ce sens et c'est dans ce sens que je voulais intervenir pour vous dire, un, les deux collectivités sont à vos côtés. Les deux collectivités vous appuieront par rapport aux propositions que vous ferez collectivement et notre seul objectif, c'est de garder ISITE et d'en sortir par le haut pour qu'on ait un mode de fonctionnement d'une COMUE ou d'autre chose qui permette vraiment d'avancer ensemble et collectivement, voilà.

C'est cela, pour moi, l'important.

(*Applaudissements*)

Le Président.- Merci. Grand merci, Denis.

On a besoin de vous et on compte effectivement sur vous, Métropole, Région, l'ensemble des collectivités.

Vous avez bien compris qu'on est maintenant un noyau de quinze établissements. Quand on a construit ISITE, on était quinze autour de la table. On était quinze établissements. On était... Pour répondre à ta question, Sébastien, on ne l'a pas écrit qu'à sept établissements, on l'a vraiment écrit à quinze, ISITE, et il va falloir qu'on se remette tous ensemble pour se projeter dans l'avenir et je suis convaincu qu'avec le soutien des communautés et des collectivités et du monde économique, on peut y arriver.

Jean-Emmanuel Rollin voulait intervenir, il y a un moment, puis Francine et Peggy.

Allez-y, Jean-Emmanuel.

M. Rollin.- Oui, moi, je suis désolé, ce n'est pas de la littérature. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut ignorer ou dire « ce n'est pas le moment ».

Ce n'est pas le moment. Cela fait plus de quatre ans que ce n'est pas le moment.

On ne va pas refaire l'histoire de la création de la COMUE, mais je vous invite... Parce qu'en préparant ce CA, je me suis replongé dans les différents comptes rendus et verbatim, que ce soient des comités techniques, et les verbatim du CA antérieurs à la création de la COMUE, où toutes ces questions, on les a abordées, on nous a dit « non, mais ce n'est pas grave, simplement les statuts régleront les problèmes ». Relisez-les, c'est très intéressant, je vous y invite. Et finalement, on en est là là-dessus.

Moi, je ne suis pas un féru de la COMUE, encore moins de l'ISITE, voilà, parce qu'au sein de notre établissement, quoi qu'on en dise, certains profitent de

l'ISITE et, à côté, nous avons des filières qui sont en déshérence, mais ce n'est pas grave, elles n'ont pas d'argent, celles-là, on ne s'en occupe pas.

L'ISITE permet à quelques-uns... Et je suis sur les programmes ISITE, donc je sais ce qu'on fait avec cet argent, même pour un nombre très réduit d'étudiants. Cela, il faut le rappeler quand même là-dessus.

Mais dans le cadre de cette genèse, moi, je trouve quand même intéressant parce que toutes ces questions de structuration organisationnelle de notre COMUE étaient pré-pensées.

Moi, j'avais redit à chaque fois « où est l'aspect politique de la construction de la COMUE ? ». Parce que c'est cela. Parce que vous dites « la COMUE, c'est ceux qui en ont fait l'interprétation des statuts ». Mais les statuts ne sont qu'une coquille juridique et le préambule politique avait été... Dans les comptes rendus, c'est noté. C'est vous, Monsieur le Président, qui le dites, « très mal »... « avaient été difficiles à accoucher même entre les établissements ». Ça, c'est le premier point.

Moi, je lis le rapport et dans le rapport... Alors, oui, on va me dire « ce n'est pas la peine de dire à qui la faute ». Là-dessus, la faute, j'essaie depuis plus d'une semaine de comprendre, non pas de qui est la faute, mais de savoir quels sont les attendus exactement du ministère puisqu'à la COMUE, j'ai eu l'impression d'avoir un CA surréaliste. Les représentants des établissements qui nous disaient « il n'y a pas grand-chose ». M. le Directeur général d'AgroSup qui nous dit « non, finalement, sur tous les points, on nous a fait une lecture des points, on est bon là-bas. On est très bon sur cette cible. On est excellent sur celle-là. Il ne reste que deux ou trois trucs, c'est mineur ». De l'autre côté, on nous disait que c'était perdu.

Là, aujourd'hui, en fait, Monsieur le Président, vous reconnaissez que nous sommes dans une situation au temps t où l'ISITE est perdu. Au moins, il y a une clarté un peu plus claire.

Mais je lisais les documents et je lis la lettre que les directeurs... que les présidents d'établissement ont écrite et vous marquez - c'est marqué, vous l'avez signée donc : « *Nous avons constaté, Monsieur le Président – vous vous adressez à M. Chaillet –, votre absence non prévue* », alors que vous venez de nous dire qu'il avait prévenu trois jours avant. Voilà.

C'est un certain nombre d'éléments des établissements et, de l'autre côté, c'est la même chose, qui se sont passées.

Mais au centre quand même de mettre la... Moi, je ne voulais pas (*mots inaudibles*) aussi parce que ce n'était pas une approbation des propos de M. de Mesnard comme quoi toute la faute venait de la COMUE. Il faut voir dans nos écoles doctorales comment les interlocuteurs des écoles doctorales...

Intervenante.- Les directeurs.

M. Rollin.- ...les directeurs de thèse, etc. s'adressent aux personnels...

Intervenante.- Oui, oui. Exactement.

M. Rollin.- ...c'est catastrophique et là, si on parle de harcèlement, on pourrait y aller.

Intervenante.- Voilà.

M. Rollin.- Je vous le dis clairement.

Quand des directeurs de thèse disent à des personnels des écoles doctorales qu'ils sont nuls, et je suis poli, ce n'est pas le mot qu'ils emploient, je vous laisse... Ce n'est que trois lettres. Je pense que la plupart... C'est cela.

Non, mais c'est une réalité. Quand les personnels demandent parce que pour les dépanner, impression des diplômés, des cartouches d'imprimante, on leur dit « vous êtes à la COMUE ? Allez voir la COMUE, je ne vous donne pas », voilà.

C'est tous les jours que cela fonctionne comme cela et c'est une réalité depuis maintenant plus de deux ans et demi.

Je parle de deux ans et demi, bien avant la création de la COMUE, puisque dans la période intérimaire, on n'a pas profité de cette période avec une présidence intérimaire qui faisait la transition pour organiser et aussi structurer les services de la COMUE. Les établissements qui avaient ce pouvoir-là ne se sont pas mis en marche là-dessus et tout cela, c'est les conséquences... On arrive aujourd'hui à ces conséquences-là. C'est les conséquences, et moi, dire « on va travailler pendant trois mois pour l'ISITE », très bien. Mais ces conséquences, elles sont toujours là, elles existent et elles ne seront pas résolues.

Et sur la question de l'ISITE, en réunion publique, Monsieur le Président, je vous avais interpellé sur cette question-là. Je vous avais dit « que fera-t-on de l'ISITE ? Comment organisera-t-on... Comment, concrètement, sur notre espace fédéral, cela va changer les choses, au-delà de l'aspect financier que cela apporte ? ». Finalement, rien. Nous sommes dans les mêmes... sur ces mêmes aspects... Comment ? Au niveau des personnels, au niveau de l'organisation des enseignements, au niveau... On est dans cette même... Comment ? Configuration. Et donc je pense qu'il y a une véritable... Comment ? Réflexion à avoir.

Enfin, un dernier point, et qui est primordial pour moi, qui est aussi un des points principaux. Quand je lis votre courrier, je ne peux pas m'empêcher aujourd'hui de faire un rapport entre la COMUE, la situation de la COMUE... la COMUE et le Brexit.

Le Brexit, la semaine dernière, tout allait bien, « nous avons trouvé un accord entre le gouvernement anglais et l'Union européenne ». Tout à coup, là, aujourd'hui, maintenant, l'aspect politique, il faut le renégocier, cela ne va pas, etc.

Et la COMUE, on est dans cette phase-là. C'est exactement cela.

Finalement, est-ce que ce n'est pas le temps, plutôt que de revoir les statuts, de réfléchir au projet politique de la COMUE ?

Parce que quand je... Quand, pendant plus de deux ans, l'université de Besançon et l'université de Bourgogne ont planté des barbelés, écrire un courrier où maintenant tout va bien... Comme on dit souvent, en amour, au-delà des mots, de temps en temps, il faut des actes et là, j'attends les actes parce qu'un courrier ne va pas me suffire.

Et le souci, moi, qui m'interpelle sur vos orientations stratégiques que vous voulez... que vous voulez mettre... Vous dites, vous le rappelez, c'est bien, vous le mettez en premier. Vous rappelez que le conseil d'administration de la COMUE continuera à être représenté dans ces différentes instances, dans ces différentes formes et que la répartition... très bien.

Simplement, une fois que vous aviez écrit cela, vous auriez pu mettre « mais ». « Mais le conseil des membres décidera de ce que pourra voter le conseil d'administration. Mais le conseil des membres décidera de ce qui pourra être discuté. Mais le conseil des membres... » Il manque un « mais » après. Voilà, c'est tout.

Et donc pour les personnels de la COMUE, vous avez parlé des communautés qui devront porter votre projet.

Je vois mal comment on va pouvoir dire, après ce gâchis, parce que c'est un gâchis même s'il a été utilisé par d'autres... Comment ? Personnes dans des instances... à l'instance de la COMUE dont je ne partage pas... dont je ne suis pas un soutien - d'ailleurs, je ne suis le soutien de personne -, mais comment dire après ce gâchis-là « ayez confiance dans la COMUE », alors qu'une majorité de personnels était déjà très méfiante vis-à-vis de la COMUE ?

Le Président.- Merci.

Francine Chopard voulait intervenir au nom de la Région.

Mme Chopard.- Oui, donc je voulais, effectivement, donner un petit peu la position de la Région qui n'est pas un mystère.

Donc nous étions en assemblée plénière le 15 novembre, donc le jour où se déroulait, je pense, le conseil d'administration de la COMUE et le jour où Nicolas Chaillet et son équipe a proposé sa démission. Cela a été, d'ailleurs, repris par la Présidente en fin de session.

Je travaille donc avec Maud Clavequin, vice-présidente à la recherche et à l'enseignement supérieur à la Région depuis un petit peu plus d'un an.

Je siège pour la Région au conseil académique de la COMUE, donc qui s'est réuni hier.

Bien évidemment, je tiens à réaffirmer vraiment de façon très... très puissante combien la COMUE est importante pour la Région, combien la réussite d'ISITE, conserver les financements, c'est important pour la Région. Bien évidemment. Bien évidemment.

Alors, je le dirai peut-être de façon moins virulente que Denis Hameau. C'est vrai qu'il y a trois mois pour travailler, trois mois pour trouver une nouvelle façon de gouverner, une nouvelle façon de travailler pour aboutir à un résultat que j'espère heureux, satisfaisant, et, bien sûr, bien sûr qu'il faut absolument réussir.

C'est important pour les étudiants. C'est important pour notre jeunesse. C'est important pour nos emplois. C'est important pour l'économie de la région, pour son attractivité. On est bien d'accord. Voilà.

Donc je réaffirme, effectivement, le soutien de la Région à la COMUE, bien évidemment.

Le Président.- Merci, Francine.

Et Peggy Cénac voulait intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaitais faire, non pas une intervention personnelle, mais lire la déclaration du SNESUP. Elle fait donc suite à la démission de Nicolas Chaillet.

« Le SNESUP-FSU s'est toujours prononcé en défaveur de la vision autoritariste du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui contraint les universitaires dans une marche forcée vers les COMUE, au lieu d'associer les personnels et les étudiants et, en premier lieu, leurs représentants élus, au processus de décision, qui oriente profondément leurs missions.

La COMUE a pour principale mission de gérer l'ISITE selon la trajectoire très orthodoxe imposée par le ministère qui attribue les projets d'investissements d'avenir pour créer des périmètres d'excellence.

Le SNESUP indiquait également déjà en 2015 que seuls les périmètres d'excellence reçoivent les intérêts de l'emprunt.

Les universités abondent également sur ces projets car elles y sont engagées.

Résultat, il y a un assèchement pour tout le reste de l'université et des situations budgétaires extrêmement tendues chez des universités qui ont pourtant obtenu ces fonds.

Le contraste est fort entre les moyens importants pour les « initiatives innovantes » et les fortes carences budgétaires que subissent les établissements. Il s'agit de deux systèmes étanches. D'un côté, financement de projets ambitieux ; de l'autre, gel de postes et formation au pain sec.

Alors que la communauté universitaire, par le biais du CNESR du 17 septembre, s'est opposé au projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche – dont je rappelle pour mémoire le résultat du vote : 46 contre, 9 pour et 8 abstentions -, les responsables des établissements en Bourgogne - Franche-Comté s'engouffrent dans ces ordonnances pour conserver l'ISITE.

Ce projet d'ordonnance fait clairement apparaître la volonté de limiter la représentation des personnels et représente une attaque majeure contre la démocratie universitaire.

Pour le SNESUP, l'ISITE et la COMUE sont les leviers visant à la mise en place d'une logique de compétition et de marchandisation de l'enseignement supérieur, contraire à la vocation de service public de l'université, et qui détourne les énergies et les financements des missions essentielles de l'université.

Malgré la réaffirmation, dans le message que nous avons reçu comme objet de débat, d'une élection au suffrage direct des personnels et des étudiants pour les représentants élus des instances fédérales, on voit clairement que le bureau de la COMUE et les commissions thématiques et le comité des DGS seront les vrais décideurs au détriment du CAC et du CA. Le règne des mandarins et des experts arrive. »

Le Président.- Donc, Lou, vous voulez intervenir et puis Emmanuelle Vennin.

Allez-y.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc certains autour de la table souhaitaient tout à l'heure sortir un peu des débats statutaires et juridiques pour aller vers un débat sur l'avenir de la COMUE, donc je vais y venir parce qu'on a un peu passé ce débat.

Donc, du coup, je vais un peu apporter la vision de l'UNEF à ce sujet, notamment en rebondissant sur ce qui a pu être dit par Denis Hameau et Francine Chopard tout à l'heure qui... Finalement, c'était des discours assez... Enfin, moi, j'ai trouvé que c'était deux discours qui pouvaient être assez différents, l'un de l'autre, parce qu'en fait, il y en a un des deux qui tenait compte, en fait, des 55 000 étudiants qui sont présents sur cette COMUE. C'était celui de Mme Chopard.

Et j'ai été un petit peu choqué tout à l'heure par ce que vous avez dit, Monsieur Hameau. Pardonnez-moi de le dire. C'est que... C'est que, non, 55 000 étudiants, ce n'est pas de la littérature. C'est extrêmement important. C'est à l'heure actuelle... À l'heure actuelle, la COMUE...

Vous avez dit que tout ce qui n'était pas sur l'avenir de l'ISITE était de la littérature.

M. Hameau.- Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Noirclère-Fresse.- Si, Monsieur. La COMUE, à l'heure actuelle, se repose sur l'ISITE et sur une pluridisciplinarité...

M. Hameau.- Dites ce que vous avez à dire. N'interprétez pas mes propos, s'il vous plaît.

M. Noirclère-Fresse.- J'ai noté ce que vous avez dit, bien sûr que si.

M. Hameau.- Non... Non, c'est faux.

Intervenante.- C'est ce que vous avez dit, si.

M. Noirclère-Fresse.- Vous avez dit que tout ce qui n'était pas... À l'heure actuelle, il faut se concentrer uniquement sur l'avenir de l'ISITE et que tous les autres débats ne sont que de la littérature.

55 000 étudiants, ce n'est pas de la littérature.

M. Hameau.- On a trois mois... On a trois mois. Dans les trois mois...

M. Noirclère-Fresse.- Oui ?

M. Hameau.- Dans les trois mois qui viennent, d'accord ? Il faut se focaliser sur cet objectif-là dans les trois mois qui viennent.

M. Noirclère-Fresse.- Eh bien, non parce que pour la COMUE, à l'heure actuelle... Moi, je vous apporte la vision de l'UNEF. Écoutez, cela ne sert à rien de vous arracher les cheveux. Mais non ! Non, non ! C'est que... C'est que finalement, il y a effectivement donc... Je vais revenir sur ce que j'avais à dire...

M. Hameau.- Cela va produire quoi pour les 55 000 étudiants ?

M. Salvadori.- Ah ! N'interrompez pas, Monsieur ! N'interrompez pas.

M. Noirclère-Fresse.- Donc il y a 55 000 étudiants dans cette COMUE qui bénéficient d'un enseignement tiré vers l'excellence par ISITE et tiré vers la pluridisciplinarité avec le reste des enseignements et, justement, c'est cet attachement à la pluridisciplinarité fournie au sein... de l'enseignement fourni au sein de cette COMUE que je tiens à réaffirmer, et ce qui m'inquiète, c'est que si, dans les trois mois à venir, on ne se focalise que sur l'avenir d'ISITE parce que c'est une priorité et parce que si on ne s'y focalise pas, à vous entendre, tout est perdu, eh bien, non, en fait. Il y a aussi à se focaliser sur la démocratie...

M. Hameau.- On ne peut rien faire.

M. Noirclère-Fresse.- Il y a à se focaliser sur le fait, comme cela a été rappelé par Peggy, que si on ne tient compte que, comme il a été souhaité dans la lettre des sept membres, des... et qu'on s'appuie sur le levier des COMUE expérimentales, des ordonnances sur les COMUE expérimentales qui, je tiens à le rappeler, ont été quand même rejetées par l'ensemble des organisations étudiantes et une grande majorité des organisations professionnelles au CNESR, donc il faut, bien sûr, prendre en compte tout cela et dire que, dans les trois mois, on va se focaliser sur la COMUE tout en ignorant le rôle... Sur ISITE, excusez-moi. Tout en ignorant le rôle particulier que va avoir l'administrateur en donnant un pouvoir accru au conseil des membres et en considérant que les étudiants, et donc moi, je parle aussi de cela, de la pluridisciplinarité de l'enseignement, c'est de la littérature, on ne peut pas... on ne pourra pas avancer comme cela.

Il faut tenir... Il faut prendre en compte absolument tous les éléments qui gravitent et qui font partie intégrante de cette COMUE. Son rayonnement, bien entendu, de par ISITE, mais également tout le reste. Et contrairement à Mme Chopard, vous sembliez l'oublier.

M. Hameau.- Non, je n'oublie rien. C'est l'urgence.

Le Président.- Bien, Emmanuelle Vennin voulait intervenir. Jean Suisse veut intervenir également depuis un moment. Donc je vais passer la parole à Emmanuelle.

Mme Vennin.- Alors, je vous entends tous. Je respecte beaucoup tout ce qui est dit. J'ai une vision assez pragmatique moi aussi. Je pense que vous devez tous vous exprimer les uns et les autres, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'hier, on a assisté, au CAC de la COMUE, à toutes les réussites qui ont été menées ou qui ont été entreprises dans le cadre du projet ISITE.

Je vous rappelle quand même qu'à travers ce projet ISITE, il y a des collègues à moi qui sont des jeunes, qui sont des étudiants qui ont obtenu des bourses, qui sont mes collègues maintenant, avec lesquels je travaille parce qu'ils ont soit des bourses de thèse ou alors ils ont une bourse de master.

Cela, c'est vraiment une réussite. C'est quelque chose dont on peut se féliciter et c'est vrai qu'en dehors de tous les débats que l'on peut avoir, qui sont légitimes – moi, je comprends la position des uns et des autres, elle est respectable -, il y a beaucoup de souffrance, il y a de l'humain dans tout ce qui se passe là aujourd'hui. On le respecte tous.

Je pense qu'on est tous autour de la table pour une seule et même raison, c'est qu'on puisse avoir les moyens d'entreprendre à la fois notre enseignement, je parle en tant qu'enseignant-chercheur, et notre recherche parce que cela nous tient vraiment à cœur.

Et je pense que là, on est au pied du mur. Très honnêtement, moi, j'en ai fait part tout à l'heure. J'ai commencé par cela en vous disant qu'on avait des inquiétudes. Je ne suis pas la seule à m'exprimer à ce titre-là et je pense que...

Je suis d'accord avec vous, il faut respecter. Il y a le côté juridique, il y a tout cela, mais il y a aussi l'avenir de nos jeunes. Il y a l'avenir de ces salaires qui sont versés à ces jeunes que je côtoie au quotidien et qui sont importants, et je pense qu'il faut d'abord qu'on se batte pour cela, pour ces jeunes-là. Parce que nous, on est là autour de la table, la plupart d'entre nous avons un salaire qui tombe tous les mois.

Je pense que là, il faut mettre de côté nos dissensions, arriver à un consensus et peut-être écouter ce que notre gouvernance a à nous dire pour essayer de reconstruire. Alors, puisqu'il faut reconstruire. Bien que je fasse partie de ces gens qui pensent qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites et qu'il ne faille pas complètement tout reconstruire parce qu'il y a beaucoup de positif dans tout ce qui a été fait ces derniers mois. On a tous travaillé.

Alors, moi, je l'ai toujours dit. On ne fait peut-être pas assez appel aux compétences des uns et des autres, mais cette université ne se construit pas toute seule. Elle s'est construite parce qu'on est tous là.

Donc je pense qu'il faut, à un moment donné, arrêter de se disputer, arrêter de se battre, même si je comprends légitimement les points de vue des uns et des autres, chacun est dans son rôle. Mais à un moment donné...

On a trois mois, donc je pense qu'il faut qu'on s'associe les uns et les autres et qu'on construise ensemble, voilà.

Le Président.- Merci, Emmanuelle.

Jean, tu vas peut-être conclure cette partie du débat parce que je voudrais réintervenir sur les trois points techniques qui suscitent incompréhension. Je voudrais les partager avec vous.

Jean, vas-y.

M. Suisse.- Oui, je voulais également intervenir puisque, comme tout le monde ici, j'écoute la discussion que nous avons depuis presque deux heures maintenant sur le sujet.

Je rejoins parfaitement les propos d'Emmanuelle Vennin qui viennent... qu'on vient tous d'entendre. Également ceux de Mme la Directrice du CHU, ceux de Denis Hameau et ceux de notre Président en ouverture de séance que je trouve un cran au-dessus de tous les désaccords et de toutes les discussions que nous pouvons avoir autour de ce sujet parce qu'il nous reste quelques mois, cela vient d'être dit, pour reconstruire ISITE, pour reconstruire la COMUE. C'est ce qui doit être notre priorité maintenant. Tout le reste est pâle à côté des enjeux que nous avons.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire et je suis ravi que les propos de M. Hameau aient également été applaudis avant. Je le dis parce que cela ne figure pas sur un verbatim, mais c'est important aussi que ceux qui nous liront puissent voir l'ambiance, au-delà de ce qui est dit.

Le Président.- Merci, Jean.

Je voudrais... Écoutez, je pense que chacun a pu s'exprimer largement et c'est bien.

Je voudrais revenir sur les trois points techniques et vous les expliciter, qui posent problème et qui ont fait l'objet de discussions notamment en CA et en conseil académique de la COMUE.

Il y a deux points importants qui sont des transferts de compétences que nous avons décidés au cours de mandats précédents qui, à mon avis, ont été déterminants pour l'obtention d'ISITE.

Le premier, c'est la mutualisation du budget récurrent de la recherche. La mutualisation du budget récurrent de la recherche, cela veut dire que chacun des établissements fondateurs est d'accord pour que la masse financière qu'elle utilise pour doter ses unités de recherche, pour le fonctionnement de ses unités de

recherche chaque année, soit mutualisée et que la décision politique de ventilation de cette masse financière soit prise par la COMUE.

Ça, c'était une décision très importante parce que cette décision, elle préparait, de fait, une politique scientifique qui soit vraiment une politique scientifique partagée sur l'ensemble de l'espace Bourgogne - Franche-Comté.

Pour mettre en place cette politique scientifique et cette décision, la première chose à faire, c'est de construire un algorithme de répartition qui soit partagé entre l'ensemble des établissements, qui soit validé, qui soit compris de tous et qui soit commun.

Or, il se trouve que les sept établissements ont des mécanismes de répartition de leur budget de recherche qui ne sont pas les mêmes. C'est parfaitement normal.

Et les critères qui font qu'on se répartit les crédits de recherche sont des critères qui sont très compliqués, qui peuvent tenir compte du nombre des enseignants-chercheurs, du nombre des chercheurs statutaires, qui peuvent tenir compte de divers critères d'excellence de la recherche, mais comment est-ce qu'on évalue l'excellence de la recherche ?

Et donc il faut qu'on arrive à partager cela, c'est la première chose.

Or, il a été dit que les établissements refusaient de s'engager dans cette mutualisation du budget récurrent de la recherche, mais ce n'est pas vrai.

Simplement, la première chose à faire pour pouvoir s'engager là-dedans, c'est qu'on dispose d'un algorithme de répartition qui soit un algorithme de répartition partagé par tous les établissements et nous n'avons disposé de cet algorithme de répartition qu'au mois de septembre dernier. Il a fallu deux ans et demi pour que la COMUE nous propose un algorithme de répartition qui soit compris et partagé de tous. Donc il n'était bien évidemment pas possible d'aller plus vite et d'aller plus loin sur la satisfaction à cet indicateur tant qu'on n'avait pas cet algorithme de répartition.

Ensuite vont se poser d'autres questions pour savoir si les euros doivent être à la COMUE ou dans les établissements, si l'argent doit aller directement du ministère à la COMUE ou du ministère aux établissements puis à la COMUE.

C'est d'autres questions qui ne sont pas faciles et c'est des questions qu'on ne peut pas traiter bien, tant qu'on n'a pas d'interopérabilité de nos systèmes d'information parce que mettre les euros à la COMUE et demander aux établissements comme le nôtre d'utiliser un deuxième système d'information pour gérer, c'est quelque chose de compliqué.

D'autant plus que les établissements ont souvent déjà le système d'information de l'uB, le système d'information d'un organisme national de recherche, on va leur demander un troisième système d'information.

Tout cela, c'est bien compliqué et il est normal et il est légitime que les établissements veuillent que l'on rediscute de ces choses-là et rediscuter de ces choses-là, ce n'est aucunement remettre en question les engagements politiques. Tout le monde est parfaitement d'accord pour que la COMUE porte politiquement ces décisions, voilà.

Et franchement, porter politiquement, c'est plus important que de gérer les euros.

Et donc quand on dit, dans diverses instances de la COMUE, que les chefs d'établissement bloquent, ce n'est pas exact. C'est une vision raccourcie et qui biaise la qualité de l'information qu'on donne aux administrateurs et aux membres du conseil académique.

Donc je voulais vous l'expliquer.

Le deuxième élément sur lequel... Attendez, laissez-moi finir, Monsieur Rollin. Le deuxième élément sur lequel...

M. Rollin.- Non, mais parce que vous avez... vous avez des représentants au conseil d'administration des membres.

Le Président.- Comment, pardon ?

M. Rollin.- Vous avez... Les établissements ont, au conseil de la COMUE, des représentants...

Le Président.- Oui ?

M. Rollin.- ...sur cette question ils n'ont pas apporté de démenti.

Le Président.- Oui, mais parce que je pense...

M. Rollin.- Voilà.

Le Président.- ...que ce n'était pas le grain de la discussion au dernier conseil d'administration.

Donc deuxième question importante, la question...

M. Rollin.- Vous ne pouvez pas reprocher que le conseil d'administration...

Le Président.- Deuxième question importante, la question... Je vous explique parce que cela a, et cela va, alimenter la discussion. La question du redéploiement de 10 % des emplois d'enseignants-chercheurs statutaires, c'est une question qui a suscité beaucoup de discussions et on nous reproche maintenant de ne pas satisfaire à cet indicateur, c'est-à-dire de ne pas redéployer sur les trois cœurs de domaine ISITE, donc Santé, Environnement - Aliment, et Sciences - Matériaux et Électronique – Informatique - Ingénierie, on nous reproche de ne pas redéployer 10 % en nous disant « vous avez écrit que vous vouliez redéployer 10 %, vous devez donc prendre des postes en Droit, en Psycho, en Socio, dans tous les champs disciplinaires pour les redéployer ».

Ce n'est pas ce qu'on a écrit. On a regardé avec le coordonnateur ISITE la semaine dernière, on n'a pas écrit cela. Ce qu'on voulait faire, c'est dire : pour 10 % des postes qui sont vacants sur une campagne d'emploi, c'est la COMUE qui va rédiger les profils de ces postes parce que de fait, les profils de ces postes vont avoir une appropriation qui sera l'appropriation du collectif. On n'a jamais dit que les postes... 10 % des postes seraient réfléchés. Et maintenant, on nous...

Alors, il est probable qu'on a mal employé le mot « redéployer », cela est tout à fait possible, parce qu'on n'avait pas de mot simple pour le dire, mais on n'a jamais pris cet engagement.

M. Salvadori.- Non mais, Monsieur le Président, vous savez, c'est un débat... Pardonnez-moi de vous interrompre, mais je serai très bref et c'est... Pardon... C'est purement historique. C'est ma fonction, vous le savez. Pardon.

Nous avons eu ce débat, vous vous en souvenez peut-être, Monsieur le Président, en conseil scientifique où je siégeais à l'époque.

Je vous rappelle que les documents ISITE étaient exclusivement rédigés en anglais et que nous nous sommes... Langue que je ne maîtrise pas, mais pas plus et pas moins que la plupart des collègues. Et que nous nous étions interrogés sur la traduction du terme anglais et que ni vos équipes ni personne n'avaient pu se mettre d'accord sur son interprétation.

Donc il y a un texte de référence, c'est le texte anglais d'ISITE. Voilà.

Le Président.- Mais donc, là-dessus...

M. Salvadori.- Et que celui-ci porte sans doute une ambiguïté.

Le Président.- Oui, oui. C'est tout à fait vrai. Mais cela c'est vrai.

M. Salvadori.- Ce qui nous apprendra à travailler en anglais.

Le Président.- Cette chose-là, elle est vraie, il y a de l'ambiguïté, il y a de l'imperfection et il y a des engagements qui ont été pris sur des sortes de postulats politiques parce qu'on voulait avancer et c'est tout à fait vrai.

Et donc sur la mutualisation du budget et de la recherche, je vous explique pourquoi il y a du retard. Et donc ce n'est pas de la mauvaise volonté des établissements. Sur les 10 % de postes, il y a cette difficulté et on vient maintenant nous reprocher qu'on n'y satisfait pas, et donc j'ai clairement dit au directeur de cabinet de la ministre, le 25 octobre, qu'on ne peut pas.

D'abord, cela n'a jamais été notre intention et puis on est tous dans des périodes où on est en train de subir une politique budgétaire extrêmement contrainte où on gèle entre 50 et 80 % des postes à chaque campagne d'emploi. Évidemment, personne ne peut attendre de nous qu'on redéploie des postes des Sciences humaines et sociales vers les trois cœurs de domaine ISITE.

Ça, c'est un truc dont il faut qu'on débattre et qu'on discute avec le SGPI, cette interprétation et cette analyse qu'on a de ce jalon.

Et puis le troisième point qui est important, c'est le point qui est majeur parce que ce n'est pas quelque chose qu'on a promis. C'est le point de la tutelle ou de la cotutelle de nos unités mixtes de recherche avec le CNRS.

Nous n'avons jamais promis cela. La seule chose sur laquelle nous nous sommes engagés, c'est que nous souhaitons, et nous souhaitons toujours parfaitement, que les tutelles des UMR soient des tutelles à trois, établissements-organismes nationaux de recherche-COMUE, et nous n'avons jamais dérogé de ce discours.

Le mot « transfert de tutelle » n'est pas prononcé, mais il se trouve que le PDG du CNRS a changé et que le PDG du CNRS souhaite modifier sa politique et qu'il souhaite maintenant que chaque unité de recherche ait au maximum deux tutelles et son discours, c'est de dire « moi, je veux bien que les COMUE deviennent tutelles des UMR, mais à condition que les établissements abandonnent leur tutelle », voilà.

Et cela, nous n'avons jamais fait cette promesse et nous ne souhaitons pas satisfaire à cette promesse parce que l'université qui perdrait la tutelle de ses UMR-CNRS perd la tutelle avec ses laboratoires, le lien avec ses laboratoires, avec ses directeurs de labo et perd le lien avec les organismes nationaux de recherche et donc, de fait, n'est plus une université au sens du terme.

Donc cela, c'est un truc qu'on n'a pas promis et c'est quelque chose qu'on veut maintenant nous pousser à faire et le directeur de cabinet de la ministre nous a dit clairement « je ne tordrai pas le bras au CNRS sur cette question », mais vous voyez bien que pour ne pas tordre le bras au CNRS, il le tord aux établissements.

Et ces trois points, je vous en parle de façon détaillée parce que ce n'est pas de la mauvaise volonté des établissements et quand on vous dit « les chefs d'établissement ne veulent pas satisfaire, ont fait des promesses qu'ils ne veulent pas satisfaire », ce n'est pas vrai. Il y a eu des engagements qui ont été pris, mais ces engagements posent des difficultés qu'il faut qu'on analyse et en particulier, sur cette question de la tutelle, il n'y a pas eu d'engagement.

Alors, Peggy et...

M. de Mesnard.- C'est à cela que je faisais référence quand j'ai dit « les missions supplémentaires », c'était cette histoire d'UMR.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Sur la question des UMR. Je siége au conseil scientifique du CNRS. Donc quand Antoine Petit avait annoncé cette décision de ne réduire qu'à deux tutelles, je lui avais explicitement posé la question de ce qu'on fait d'un établissement... enfin, quand c'est l'établissement qui finance les postes d'enseignants-chercheurs mais la COMUE qui donne les crédits récurrents, quel est l'interlocuteur privilégié pour être le partenaire du CNRS.

Antoine Petit m'avait répondu que c'était une situation qui n'arrivait pas.

Donc je lui ai dit que si et, en réponse, il m'a dit « oui, j'ai dit deux mais, en fait, cela peut être trois. L'idée, c'est de réduire et d'éviter les tutelles... enfin, les UMR qui ont quinze partenaires ». C'était donc...

Je pense que même s'il y a une volonté affichée de ne réduire qu'à deux UMR, il doit y avoir une marge d'interprétation.

Le Président.- Eh bien, je suis très heureux d'entendre cela, Peggy. C'est exactement le sens du discours que je veux tenir, c'est-à-dire qu'il y a, d'un côté, le discours médiatisé « nous n'accepterons pas que la COMUE, les établissements et le CNRS soient tutelles » et puis on voit bien que le discours d'Antoine Petit est un discours qui peu à peu devient un discours qui est peut-être plus mesuré et je vais m'emparer de cela pour qu'on puisse dialoguer avec le CNRS pour trouver un point de compromis et un point d'équilibre.

Et je vous dis cela parce que c'est un point qui est très politique parce qu'à travers l'obstination du président de la COMUE, au cours de ces derniers mois, de satisfaire absolument à cet impératif, on voit bien que ce qui se cache derrière cela, et on va rejoindre ce que je vous disais tout à l'heure, ce n'est pas du tout la question de la tutelle des UMR-CNRS, ce n'est pas du tout la question de la simplification, ce n'est pas non plus la question, comme cela a été dit, de la délégation de signature au directeur d'UMR. Si on transfère la tutelle des UMR au président de la COMUE, on pourra déléguer sa signature, mais les chefs d'établissement qui gèrent les personnels et qui gèrent les locaux ne pourront plus déléguer leur signature. Donc on ne règle pas la question de la délégation de signature avec la question des tutelles.

On voit bien que c'est une question éminemment politique. Le jour où les établissements n'ont plus la tutelle de leurs UMR et où la COMUE les a, il n'y a plus d'universités, il n'y a plus qu'une COMUE et on est donc bien dans le modèle

dont je vous parlais d'une COMUE qui est au-dessus des établissements et ce n'est pas ce que l'on veut.

Et donc il faut bien décrypter les choses et voir la réalité politique qui peut se cacher derrière des propos qui sont des propos dont j'ai le regret de dire que c'est de la mauvaise information qui est faite dans les instances de la COMUE et ce point devra faire l'objet d'une discussion.

Mais vous voyez que sur ces trois points, le redéploiement de 10 % des emplois, le budget récurrent de la recherche et les tutelles, on a trois véritables points de discussion qui sont importants mais pour lesquels je pense qu'on a un petit espace de dialogue dont il faut qu'on s'empare au cours des mois qui viennent, et pour cela, on aura besoin, parce que cette discussion ne va pas être facile, du soutien unanime et complet de toutes nos communautés et de tous nos politiques et de l'ensemble du monde économique et industriel parce qu'on n'y arrivera pas si le SGPI et le ministère ne sentent pas qu'il y a un élan très fort de toute la Bourgogne - Franche-Comté unie derrière nous.

Alors, Lou vous vouliez dire un mot et Sébastien.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, du coup, j'ai une petite question sur la question des UMR parce que bon, c'est un sujet qui dépasse... qui dépasse un petit peu le... Comment dire ? Le cadre étudiant et qui est une question assez technique et assez compliquée à maîtriser.

Cependant, je n'ai pas forcément tout saisi de vos propos tout à l'heure parce que si j'ai bien compris, du coup, la décision de... Pardonnez-moi si je me trompe, mais de ce que vous avez dit, c'est que la décision de la tutelle... enfin, de mettre sous tutelle les organismes de recherche par la COMUE, c'est une décision qui *a priori* ne convient pas, par exemple, à la gouvernance de l'université de Bourgogne.

Cependant, dans le message... Là, c'est juste un besoin d'éclaircissements parce que dans le message que vous avez adressé... enfin, que les sept membres ont pu adresser à la communauté, il est bien précisé que justement, cette nouvelle COMUE qui va être... enfin, la COMUE expérimentale et le plan d'action qui va être mis en place devront intégrer les préconisations figurant dans le rapport de l'IGAENR qui, du coup... Là, on ne l'a pas sous les yeux, mais on a cette lettre qui résume un peu ce rapport, et il est écrit noir sur blanc que... est un problème la décision de certains organismes de recherche partenaires du projet ISITE UBFC de ne pas reconnaître la cotutelle des unités mixtes de recherche à la COMUE. Donc, en fait, dans le rapport de l'IGAENR, il est bien expliqué que c'est un problème.

Dans le message des présidents d'université et directeurs d'établissement, vous dites qu'il faut se tenir et qu'il faut améliorer les axes cités dans ce rapport.

Et là, vous venez de nous dire que finalement, il ne faut pas le voir comme cela et que ce n'est pas une priorité et que, du coup, cela risque même de ne plus avoir... enfin, que les universités pourraient disparaître car il n'y aurait plus qu'une COMUE, chose qui d'ailleurs est assez contradictoire parce que dans les ordonnances sur l'université... sur la COMUE expérimentale apparaît plusieurs fois le fait que les universités, bon, cela dépend du modèle choisi, mais peuvent, par exemple, devenir des composantes des COMUE, des...

Donc j'ai un peu cela... C'est un peu...

Le Président.- Ce n'est pas cela. Dans les ordonnances... Les ordonnances permettent de créer trois modes de... Alors, on n'a peut-être pas le temps de rentrer

dans les détails là, compte tenu de l'heure, mais les ordonnances permettent de créer trois modes de recrutement. Elles permettent de créer ce qu'on appelle « l'établissement expérimental » et l'établissement expérimental, c'est, en gros, un établissement public dans lequel un établissement comme le nôtre pourrait s'emboîter et devenir un établissement composante. Ce n'est pas cela que l'on veut faire. Ce qu'on veut faire, c'est une COMUE.

Les ordonnances permettent également de faire des COMUE, c'est-à-dire des systèmes qui sont authentiquement fédéraux, mais de la même façon qu'elles créent la possibilité d'un établissement expérimental, elles créent la possibilité d'une COMUE expérimentale qui modifie les statuts par rapport aux statuts de la COMUE actuelle. Donc ce n'est pas la même chose, voilà.

Pour ce qui concerne la tutelle des unités de recherche... Comment vous expliquer ? Chaque labo de recherche, en fait, dépend de tutelles. Donc beaucoup de nos labos sont sous tutelle de l'université de Bourgogne et du CNRS, voilà. C'est cela que l'on appelle « la cotutelle ». Et l'enjeu important, c'est de savoir si on passe sur une tutelle à trois, établissements universités-CNRS-COMUE, ce que nous acceptons parfaitement. C'est exactement le cœur du modèle que nous avons souhaité. Ou si, comme le demande le CNRS, on évolue, on reste sur un modèle de tutelle à deux qui serait CNRS-COMUE, puisque le CNRS nous dit « je veux bien reconnaître la COMUE comme ma cotutelle mais, à ce moment-là, comme je veux rester sur un modèle simple, à ce moment-là, je demande que les établissements abandonnent leur tutelle » et, évidemment, ça, c'est une chose qui n'est pas... qui n'est pas concevable.

Frédéric, tu n'as rien dit jusqu'ici, vas-y.

Et puis Sébastien encore.

M. Debeaufort.- Oui, un exemple très concret. Si on perd la tutelle de nos UMR, quand on recrute un enseignant-chercheur, on va avoir un besoin lié à la composante d'enseignement qui est exprimé et pour lequel on va, sur un profil d'enseignant-chercheur, aller chercher le profil de la valence recherche.

Quand on a à la fois une tutelle sur la recherche et sur l'enseignement, et jusqu'à présent, on a un dialogue entre les directeurs de composante et les directeurs de labo. Cela se passe très bien.

On rencontre déjà des difficultés quand le profil recherche est dans un labo ou une UMR qui n'est pas rattaché à la composante. On se rend déjà compte que c'est un peu compliqué de discuter en interne.

Je regarde Philippe qui hoche la tête. Il le sait, mais mon cas est aussi celui-là. Je suis dans une composante où on enseigne et il n'y a pas d'équipe de recherche rattachée et je suis même rattaché à un autre établissement pour une partie de ma recherche.

Alors, imaginez quand on n'a même plus la main sur la partie recherche par l'établissement. C'est-à-dire qu'on donne toute la tutelle d'une UMR au CNRS ou à l'INRA ou à l'INSERM et à la COMUE, c'est-à-dire qu'ils pourront décider de ce qui est nécessaire, stratégique en termes de recherche, en abstraction totale de ce que sont ou pourront être les besoins en formation.

Et c'est là où c'est important pour les étudiants. Tout à l'heure, vous disiez que vous ne voyiez pas trop l'impact sur les étudiants, mais ceci est un impact très fort parce que si vous vous retrouvez avec des recrutements d'enseignants-chercheurs où la recherche est complètement déconnectée de la réalité de l'enseignement nécessaire et du besoin de la composante, et à partir du moment où

ce sont deux tutelles, qui n'est plus la tutelle d'enseignement, il n'y a pas de raison de plus dialoguer. On va dire « le profil recherche, c'est cela, démerdez-vous avec - excusez-moi pour les termes - et recrutez votre enseignant ».

M. Salvadori.- Le verbatim.

M. Debeaufort.- Oui, je sais, ce sera au verbatim.

(Sourires)

Le Président.- Je dois dire sur cette question et puis on va clore avant de passer la parole à Sébastien. Sur cette question, l'INRA a parfaitement tenu l'engagement qui était le sien. C'est-à-dire que l'INRA a accepté la tutelle à trois et nos UMR-INRA sont sous tutelle de l'université, de l'INRA et de la COMUE et tout fonctionne parfaitement bien. Et d'AgroSup pour certaines d'entre elles et tout fonctionne parfaitement bien. Et d'ailleurs, AgroSup, cela veut dire qu'on peut parfaitement bien fonctionner avec quatre tutelles. Donc le nombre de tutelles en soi n'est pas véritablement le problème.

Sébastien et je pense qu'on arrêtera là.

M. Chevalier.- Le débat est très intéressant une fois de plus parce que c'est exactement les échanges qu'on a pu avoir, il y a trois ans, au moment... entre le dépôt d'ISITE et son obtention, et dans les conseils, commission de la recherche comme CFVU ou conseil d'administration, et c'est exactement les reproches que nous faisons à l'époque.

Alors, j'ai retrouvé l'intitulé exact dans la version française d'ISITE. Ce n'est pas « redéploiement », c'est « redirection ». Mais la phrase est terrible : « *redirection de 10 % des postes d'enseignants-chercheurs vacants vers les domaines prioritaires* », les trois domaines prioritaires UBFC. « *UBFC est responsable de la définition du profil de ces postes* ». Donc cela veut dire qu'il n'y a pas que la définition du profil des postes. Les établissements doivent redéployer... pardon, rediriger 10 % des postes vacants d'enseignants-chercheurs.

Qu'on ne soit pas en mesure de le faire... À l'époque, on avait alerté en disant « attention, la situation RH est compliquée ». Il y avait déjà des campagnes d'emploi qui étaient réduites dès fin 2014 et donc on sentait bien que ce redéploiement, cette redirection – décidément... -, elle allait être compliquée. Premier élément.

Deuxième élément, moi, je ne comprends plus l'histoire des tutelles CNRS.

Encore une fois, je m'appuie sur ce qui a été rédigé dans ISITE. « Les laboratoires... » Donc c'est dans le chapitre « Actions de structuration de la recherche d'UBFC ». « *À compter de 2017, les laboratoires gérés conjointement avec les organismes nationaux de recherche que sont le CNRS, l'INRA et l'INSERM, seront des entités fédérales d'UBFC* ».

Quelques lignes plus loin, pour qu'on comprenne bien. « *Cela signifie que les actuels laboratoires de recherche communs UB-CNRS et UFC-CNRS deviendront en 2017 des laboratoires communs UBFC-CNRS* ».

C'était donc la volonté que nous avons d'avoir des laboratoires UBFC-CNRS.

Le Président.- Mais il n'est pas dit... À aucun moment, il n'est dit qu'on transfère la tutelle. Qu'on renonce à être tutelle. Ce qu'on connaît...

M. Chevalier.- Quand on écrit « *des laboratoires communs UBFC-CNRS* », moi, je... C'est un reproche qu'on avait fait à l'époque. On ne parle jamais de tri-tutelle ou de...

Le Président.- À aucun moment, on ne dit qu'on transfère la tutelle de l'unité de recherche. Ce n'est pas dit. Qu'on soit fédéral...

M. Chevalier.- Alors, je suis...

Le Président.- ...c'est précisément qu'on soit cotutelle avec... Qu'il y ait une tutelle à trois, voilà. C'est bien cela. C'est bien cela, un laboratoire fédéral.

M. Salvadori.- Il y a écrit « UBFC ».

Le Président.- Oui, mais...

M. Salvadori.- Eh bien, oui !

Le Président.- ... Précisément... C'est précisément la tutelle à trois qu'on a...

M. Salvadori.- Ce n'est pas précisé.

M. Chevalier.- Alors, ce n'est pas ce qui est rédigé dans le texte.

Le Président.- Mais...

M. Salvadori.- Ayons l'honnêteté de dire qu'il y avait là encore, comme sur les postes, une ambiguïté...

Le Président.- Possiblement. Possiblement.

M. Salvadori.- ...que vous avez tenu compte de l'expérience, et moi, je serai le premier à vous en remercier de ne plus signer ce texte ISITE.

Maintenant, quand on est face à des injonctions ministérielles qui nous demandent d'être dans les clous sur une ligne d'interprétation qui est celle-là, on ne peut pas reprocher aux équipes d'UBFC d'essayer d'appliquer le texte, voilà.

Mais une fois de plus, moi, je ne vous ferai pas le reproche aujourd'hui de ne plus dire ce que vous disiez, il y a quelques années, et que nous étions... Nous n'étions pas sur les mêmes listes à cette époque, Sébastien et moi, mais nous étions les premiers à vous mettre en garde.

Là-dessus, je pense, d'ailleurs, qu'il y aurait plutôt unanimité des membres du conseil pour vous soutenir dans cette œuvre de salubrité.

Mais malheureusement, il y a des textes et si on nous dit « il faut ISITE, il faut ISITE, il faut ISITE », malheureusement ISITE, c'est cela et cela, c'est ambigu et mal traduit.

M. Debeaufort.- Sauf... Oui, enfin, si je peux me permettre. C'est...

M. Salvadori.- Il faut être pragmatique là.

M. Debeaufort.- Je ne suis pas un spécialiste de sémantique et je comprends parfaitement l'ambiguïté.

Quand on a imaginé la COMUE en 2015 avec toutes les réserves qui ont été soulevées, qu'a soulevées Sébastien, etc., quand on parlait de la COMUE UBFC, on est dedans. On est membre d'UBFC. À partir du moment... Quand même ! On est membre d'UBFC. Membre fondateur. On n'est pas dans la gouvernance de la COMUE, je suis d'accord. On est membre quand même de la COMUE et on constitue la COMUE, les établissements. Donc je pense que l'ambiguïté, elle peut aussi venir de cela par rapport à l'image que l'on pouvait se faire en 2015 de la COMUE et de la construction d'ISITE et de la réalité aujourd'hui du système.

Le Président.- Ceci étant, il y a... En fait, il y a des choses qui sont écrites dans le dossier papier, qui est un grand dossier papier, et la réalité. C'est qu'il y a... En fait, ce qu'on nous demande, c'est d'être en compliance avec un tableau d'engagements. Et dans le tableau des engagements, ce n'est pas écrit comme cela. Et dans le tableau des engagements auquel on nous demande de satisfaire, ce n'est pas écrit sous cette forme et c'est uniquement ce tableau des engagements qui compte et qui est attendu en termes de satisfaction.

M. Salvadori.- C'est... C'est...

Le Président.- Vas-y. Vas-y. Vas-y.

M. Salvadori.- Je crois que... Sans vouloir prolonger indûment un débat que nous avons eu à peu près dans les mêmes termes, il y a trois ou quatre ans, vous vous en souvenez sans doute, Monsieur le Président, j'avais attiré votre attention sur le fait qu'UBFC était définie comme une université de recherche, ce qui posait des problèmes d'ordre... Alors, ce n'est pas du sémantique ou du juridique pour faire du sémantique ou du juridique. Cela désignait une fonction majeure par rapport à des établissements qui, eux, n'étaient désormais plus définis principalement par rapport à leurs objectifs de recherche et c'est ce que nous sommes en train de vivre sur les dossiers que vous venez d'évoquer.

Nous sommes, je crois, tous contents de voir la ligne de résistance sur certains points que nous pouvons partager par rapport à des exigences ministérielles qui viennent d'une interprétation jusqu'au-boutiste d'ISITE. Là-dessus, on se retrouverait très, très facilement, je crois.

Il n'en reste pas moins qu'ayant défini, avec tous les problèmes de définition, de légitimité, de degré de légitimité, ISITE... pardon, UBFC comme université de recherche, vous aurez toutes les peines du monde à freiner le transfert de l'intégralité des activités de recherche à cette entité.

Je le déplore parce que je crois comme vous que nos établissements ont, à leur niveau, encore leur fonction à jouer, mais bon, vous êtes entrés et nous sommes entrés, je le prends aussi sur moi, nous sommes entrés dans cette logique-là.

Le Président.- C'est vrai, Philippe. Il y a quand même une ambiguïté et encore une fois, ce dont on doit débattre en termes d'engagements, c'est le tableau des jalons et ce n'est pas ce qui est écrit dans le texte. Ce qui prime, c'est un tableau

de jalons sur lesquels les choses ne sont pas écrites en ces termes et c'est quelque chose qui est important.

Par ailleurs, il est vrai qu'on a écrit que l'ambition, c'était une université de recherche. C'est quelque chose d'indéniable. Mais il y avait aussi derrière cela... Et on va revenir à quelque chose de plus politique. Il y avait derrière cela l'idée de construire une véritable continuité entre les établissements et la COMUE pour que la COMUE, ce soit nous.

Or, depuis deux ans et demi, on n'a pas été sur « la COMUE, c'est nous », mais « la COMUE, elle est au-dessus », et cela, cela ne peut pas fonctionner et c'est un élément essentiel des dysfonctionnements que l'on a constatés, voilà.

Et puis comme il y a de l'ambiguïté... Et je connais bien les engagements qu'on a pris, encore une fois. Mais comme il y a de la difficulté et qu'il y a de l'ambiguïté, il faut qu'on se saisisse de la période de trois mois qui va venir pour dialoguer avec le SGPI et voir ce qui est acceptable et ce qui n'est pas acceptable et voir les concessions que les uns et les autres on peut faire.

Et puis s'il n'y a pas de concessions, et qu'il y a de vrais transferts de compétences à faire, alors on reviendra précisément devant les instances, devant le congrès, pour en débattre, devant le conseil d'administration parce que lui seul sera fondé si on doit dire « transfert de tutelle des UMR », ce qui n'est pas une promesse qu'on a faite, alors c'est une décision qui est une décision du conseil d'administration.

Et de la même façon, on reviendra devant les instances de la COMUE parce qu'elles sont légitimes. Aussi légitimes que celles des établissements. Et on reviendra en janvier et en février et c'est prévu dans le plan de travail sur lequel on est en train de plancher. On reviendra, bien sûr, devant les instances de la COMUE parce que chacun a sa légitimité.

Mais on aura besoin, en tout cas, de sentir et d'avoir ce soutien et cette union vraiment sacrée de toutes les forces de la région et de toutes les parties prenantes pendant ces quatre mois parce qu'il y aura aussi du travail à faire auprès du ministère, auprès du SGPI, pour convaincre que toute la Bourgogne - Franche-Comté est derrière ses établissements pour construire une COMUE et pour conserver ISITE.

En tout cas, grand merci pour cette discussion.

Je vois bien qu'on a des points de vue qui ne sont pas forcément des points de vue en accord, mais précisément, en conseil d'administration, c'est le lieu pour en débattre et cela le sera toujours et cela se fera... tout se fera, bien sûr, dans le respect des instances de tous les établissements. Et de la COMUE, d'ailleurs. Dans le texte qui nous est demandé... écrit le 14 novembre par la ministre, il est bien dit qu'il devrait y avoir une validation par les instances de tous les établissements et de la COMUE et c'est quelque chose de bien évident.

Grand merci à tous pour cette longue séquence de grande qualité et je vais passer la parole à Frédéric pour qu'on rentre maintenant dans l'ordre du jour régulier de notre conseil d'administration.

M. Debeaufort.- Merci, Monsieur le Président.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 24 septembre 2018

M. Debeaufort.- Donc je vous propose qu'on attaque l'ordre du jour en particulier avec l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 24 septembre.

Avant tout, je tiens à remercier en particulier le PAJI et Annie Favier pour le travail de transcription et le long travail du temps de relecture dont j'y passe un petit peu de temps aussi. Enfin, plutôt les week-ends, devrais-je dire.

M. Salvadori.- Il y a trop de bavards littéraires.

(Sourires)

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions par rapport au verbatim du 24 septembre ?

Mme Chopard.- Je veux juste signaler que j'étais absente.

M. Debeaufort.- Donc Mme Chopard s'abstiendra du fait qu'elle n'était pas présente.

Mme Chopard.- Voilà.

M. Debeaufort.- Donc je vous le soumetts pour vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Donc Mme Chopard, une abstention, si j'ai bien noté.

Qui vote contre ?

Je vous remercie.

29 voix pour, 1 abstention

Et je vais rendre la parole au Président pour le deuxième point de l'ordre du jour qui concerne le renouvellement d'une partie du bureau de l'université.

Le Président.- Merci, Frédéric.

III) Renouvellement du bureau de l'université

Le Président.- Je voudrais vous proposer une évolution modeste de la composition du bureau de l'établissement qui part du constat que les questions de responsabilité sociétale des établissements et les questions de développement durable sont des questions qui sont de plus en plus prégnantes et essentielles dans notre gouvernance.

Nous avons, jusqu'ici, porté en particulier les questions de responsabilité sociétale au niveau de charge de mission, et c'est en particulier Juliette Olivier, qui est ingénieur de recherche au CREDESPO, qui depuis plusieurs années a porté cette mission.

Le moment est venu, me semble-t-il, de donner plus de volume et de relief à ces questions et de les porter au niveau d'une vice-présidence et donc j'ai proposé à Samuel Mercier, dont c'est le domaine d'expertise académique et de recherche, la

responsabilité sociale des entreprises. J'ai proposé à Samuel Mercier de prendre cette vice-présidence qui sera une vice-présidence déléguée à la responsabilité sociétale des universités et au développement durable.

Voilà donc une première évolution.

Dans le même temps, Samuel quittera sa responsabilité de vice-président délégué à la politique internationale et c'est Grégory Wegmann, qui connaît fort bien ces questions de l'international puisqu'il a lui-même été, au cours de son parcours, attaché universitaire auprès du consulat général de France à Shanghai, donc il connaît particulièrement bien, qui prendrait en charge cette délégation à l'international en plus de la délégation « pilotage de l'offre de formation » qui a été une délégation très prenante au cours de la première partie du mandat et qui, maintenant que l'offre de formation est construite, est une délégation qui est moins prenante.

Parallèlement, Jean Suisse, qui avait une très grosse vice-présidence « patrimoine, stratégie des campus territoriaux et développement durable », cantonnera sa responsabilité sur le patrimoine et la stratégie des campus territoriaux.

Voilà l'évolution que je voudrais vous proposer.

M. Debeaufort.-Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires par rapport à ce remaniement du bureau ?

Donc s'il...

Le Président.- Attends. Comme on vote en bloc, en fait, on élit un bureau. Donc je vais relire la liste des VP et des délégations pour que formellement on élise la composition du bureau.

M. Debeaufort.- Sinon, on ne pouvait voter que sur les trois modifications en précisant que le reste du bureau reste inchangé.

Le Président.- Donc cela peut aller. Vas-y, vas-y, vas y.

M. Debeaufort.- C'est ce qui permettait d'être plus efficace.

Donc je vous propose pour le vote de voter les modifications apportées au bureau, c'est-à-dire que tous les autres membres du bureau conservent les fonctions pour lesquelles vous avez voté, il y a quelques mois ou années.

Donc cette modification concerne, comme l'a dit Monsieur le Président, les nouvelles attributions de trois vice-présidents :

- M. Grégory Wegmann, qui devient vice-président délégué à l'offre de formation, au pilotage et à l'international,
- M. Samuel Mercier, qui devient vice-président délégué à la responsabilité sociétale des universités et au développement durable,
- et M. Jean Suisse, qui devient vice-président délégué au patrimoine et à la stratégie des campus territoriaux.

S'il n'y a pas de commentaire ou de question, je vous le soumets pour vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ? Huit abstentions, si j'ai bien compté.

Intervenant.- Cela fait sept. On peut refaire ?

M. Debeaufort.- Est-ce qu'on peut relever les mains... Huit abstentions.
Qui vote contre ?
Je vous remercie.

21 voix pour, 8 abstentions

Nous passons donc au quatrième point qui concerne les questions financières.

IV) Questions financières

1. Admissions en non-valeur

M. Debeaufort.- La première partie des questions financières concerne les admissions en non-valeur et une remise gracieuse.

Vous avez reçu tous les tableaux concernant les affaires financières. Vous voyez qu'il y a différents motifs de non-recouvrabilité, soit parce que les gens sont devenus insolvable, soit parce que les sociétés n'existent plus, etc., et un cas de remise gracieuse, c'est le dernier point du tableau.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces aspects ?

S'il n'y a pas de question particulière... Si vous avez des questions, M. Jobard, Agent comptable, est présent aussi pour amener des éléments, mais s'il n'y a pas de question, je vous le soumetts au vote.

Donc nous allons voter deux éléments, les admissions en non-valeur pour un montant de 54 544,64 euros...

Pardon, une question de Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Au temps pour moi. C'est juste une question par rapport au programme recherche. À quoi cela correspond le 15 000 euros et quelques, « clôture pour insuffisance d'actif » ? Je n'ai pas noté le montant exact, mais c'était autour de 15 000 euros.

M. Debeaufort.- Oui, c'est cela. C'est dans la deuxième partie du tableau.

Je vais laisser répondre M. Jobard parce que je n'ai pas forcément le détail des...

M. Jobard.- Alors, quand il y a clôture pour insuffisance d'actif, c'est que la société qui est engagée, qui doit... enfin, qui est redevable vis-à-vis de l'université, n'a pas honoré ses engagements. Donc elle est tombée en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

Mme Cénac-Guesdon.- Ah, d'accord.

M. Jobard.- Et donc il n'y a, malheureusement, pas d'espoir d'obtenir un quelconque recouvrement de la part du représentant de l'entité.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Jobard.- Voilà.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci. Merci, Monsieur Jobard.

Donc je reprends la délibération telle qu'elle doit être votée. Donc on va vous demander de voter sur, d'une part, les admissions en non-valeur pour un montant de 54 544,64 euros - ce sont les toutes premières lignes du tableau sauf la dernière - et pour une remise gracieuse pour un montant de 17 115,60 euros.

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

28 voix pour (unanimité)

Nous passons donc au point suivant des affaires financières qui concerne les assiettes de calcul des prélèvements pour frais de gestion des contrats de recherche et je vais donc donner la parole à Pascal Neige qui va vous expliquer le détail du tableau que vous avez également reçu.

Pascal.

M. Neige.- Merci.

2. Assiette de calcul des prélèvements pour frais de gestion des contrats de recherche

M. Neige.- Donc, effectivement, vous avez reçu un tableau qui vous présente les nouvelles assiettes de calcul des prélèvements pour frais de gestion des contrats de recherche.

L'origine de ce tableau et le pourquoi on vous le présente, c'est parce que, comme vous le savez, le paysage a évolué autour de nous et en particulier, et conformément aux engagements prévus pour la COMUE et dans l'ISITE, c'est désormais la COMUE qui gère les contrats ANR et H2020, en tout cas une partie, et en tout cas qui gère pour ceux qui étaient gérés avant à l'uB, et donc cela entraîne des modifications dans la répartition des frais de gestion.

Donc nous vous proposons une nouvelle mouture qui a été travaillée avec la COMUE et qui s'appuie sur une délibération du CA de la COMUE qui date de janvier de cette année.

On a un petit délai avant de passer devant vous parce que le temps de mettre en place concrètement toutes ces opérations et de voir si elles étaient faisables, on a préféré attendre un tout petit peu pour s'assurer du bon fonctionnement de ces nouveaux taux.

Alors, juste un petit commentaire. Vous avez le tableau dans vos documents. Je vais aller en commençant par la plus haute ligne du tableau.

Pour ce qui concerne les projets de type H2020 hors actions Marie Curie, pour l'instant, jusqu'à maintenant, l'uB prélevait 12,5 %. Ce que nous proposons, c'est que le prélèvement sur le contrat continue à être de 12,5 % mais avec une répartition de 9,5 pour l'uB et de 2,5 qui va donc aller à la COMUE. Ce qui fait qu'il n'y a pas de modification vis-à-vis du laboratoire. Il n'y a pas de raison que le laboratoire soit impliqué ou ait une conséquence financière parce que notre organisation administrative est différente.

Pour les actions H2020 en actions Marie Curie, vous voyez que le taux est très bas, 1,5 %. En fait, on s'adapte ici. On pourrait faire 12,5, mais on s'adapte ici un petit peu à la concurrence qui nous entoure. Donc c'est toujours la COMUE qui les gère. Mais il se trouve que le CNRS prend un prélèvement de 0 % et que l'INRA effectue un prélèvement à 4 %. Donc nous proposons de nous aligner à 4 % pour ne pas perdre l'ensemble de nos actions Marie Curie - les chercheurs pourraient être tentés de les faire gérer, pour ceux qui peuvent, dans les organismes nationaux - et où l'on garde la compétence sur ce domaine qui est un peu concurrentiel. Donc on propose de prélever à 4 % du point de vue du laboratoire, avec une répartition à 2,5 pour la COMUE et à 1,5 pour l'université de Bourgogne.

Ensuite, vous avez l'ANR. Donc les frais de gestion sont à 8 %. Ça, c'est l'ANR qui fixe le montant. Et la proposition qui avait été faite, concertée avec la COMUE, c'est deux huitièmes pour la COMUE et six huitièmes pour l'université de Bourgogne.

Et, enfin, pour les projets ISITE. Lorsqu'un projet est géré par l'établissement, donc c'est-à-dire quand il y a un reversement de crédits, ce qui est le cas par exemple pour la gestion des masters, l'établissement université de Bourgogne prendrait cinq huitièmes du prélèvement - donc 8 % des dépenses éligibles -, la COMUE donc trois huitièmes, ce qu'il reste.

Dans le cas où les frais... où les euros restent à la COMUE, la COMUE prend les huit huitièmes, en fait, les 8 % de dépenses éligibles et l'université ne prend rien.

Et puis dernier point pour les PIA3, donc les derniers PIA rentrés à la COMUE. La proposition qui avait été concertée et faite avec la COMUE, c'est une répartition à l'identique de ce que vous voyez plus haut pour les projets ISITE, c'est-à-dire cinq huitièmes pour l'uB et trois huitièmes pour la COMUE.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.
Sébastien.

M. Chevalier.- Merci pour ces informations dont certaines étaient connues, mais il reste quand même une inconnue, c'est comment sont répartis désormais... Je parle, par exemple, de NCU qui m'intéresse plus effectivement. Comment se répartissent les cinq huitièmes, après, entre les autres membres ? Est-ce qu'il y a une discussion qui a eu lieu ? Est-ce qu'il y a une clé de répartition particulière ?

Et là, j'ai bien compris, trois huitièmes des frais de gestion restent à l'UBFC, cinq huitièmes vont vers les membres. Mais les membres, c'est uB, UFC, ENSAM, BSB, ENSMM, etc. Donc, après, comment on répartit les frais de gestion ?

Et cela n'est pas neutre. Dans NCU, par exemple, pour ce qui concerne RITM, on va plutôt travailler avec l'uB, l'UFC et un petit peu à l'UTBM. Donc on aura des conventions de reversement. Dans ces conventions de reversement, je pense qu'il faudra qu'on intègre dès à présent les frais de gestion.

Y a-t-il une clé de répartition ?

M. Neige.- Non, à ma connaissance. Je n'ai pas la réponse précise. Je pense qu'il n'y a pas de clé de répartition qui est *a priori* prévue, mais s'il y a une convention de reversement, j'imagine que là, on est dans le cadre où on a une convention de reversement vers l'uB.

M. Chevalier.- Non... Oui... Oui, oui ! Pardon.

M. Neige.- Ce qui voudrait... De ce que j'en avais compris. Je redemanderai, je n'ai pas la réponse exacte, mais ce que j'avais compris, c'est donc que dans le cadre d'un reversement à l'uB, l'uB prend cinq huitièmes pour la gestion du projet et la COMUE garde trois huitièmes. Mais il n'y a pas les autres établissements impliqués.

M. Chevalier.- Mais non, puisqu'on a 8 % de frais de gestion sur un projet... un PIA3. Donc 8 % de frais de gestion, moi ce que j'en ai compris, tu prends la somme. Trois huitièmes de ces 8 % restent à UBFC...

M. Neige.- Oui.

M. Chevalier.- Cinq huitièmes sont pour accompagner les frais de gestion... enfin, ou les frais supplémentaires auprès des établissements. Donc, en fait, c'est une somme de cinq huitièmes de ces 8 %...

M. Neige.- Oui.

M. Chevalier.- ...qui va être à répartir auprès des établissements. Ce que j'aimerais savoir, c'est comment ils sont répartis auprès des établissements.

M. Neige.- Je pensais qu'elle l'était à travers les différentes sous-opérations qui tombaient dans chacun des établissements.

M. Debeaufort.- Pascal, si tu permets. Il me semble que quand on en a discuté, il me semble que sur les cinq huitièmes, par exemple, c'est au prorata de la répartition budgétaire entre les différents partenaires et donc ces cinq huitièmes, ils vont être distribués au prorata des différents partenaires par rapport aux enveloppes qu'ils auront sur l'ensemble du projet.

Si je me rappelle bien, il me semble que c'est cela qui avait été dit. Ce qui semble logique quelque part.

Je ne sais pas si... À vérifier, mais il me semble que c'est ce qui avait été discuté, que c'était au prorata de la part de chaque partenaire sur le budget global du projet.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Pour l'instant, on n'a rien reçu. C'est la raison pour laquelle le modèle, en fait, n'a pas été validé et donc les établissements n'ont rien reçu. Donc cela reste un travail... La question de Sébastien reste un travail de validation à faire.

M. Chevalier.- Mais urgent. Pour le mois de décembre.

M. Debeaufort.- OK. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?
Je vous le soumetts pour approbation. Donc vous aurez à approuver ou non l'assiette de calcul des prélèvements pour frais de gestion des contrats de recherche.
Donc qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

29 voix pour (unanimité)

3. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Nous enchaînons donc avec les tarifs, subventions et dons. Vous avez reçu comme à chaque conseil d'administration les petits tableaux très agréables à feuilleter et à lire.

Je vais vous faire grâce de la lecture de toutes les lignes. Vous voyez que cela concerne à la fois des recettes et des dépenses, des tarifs, etc.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question sur tout ce qui est frais de location de nos locaux, de salles, etc. parce que... Par exemple, en Sciences et Techniques, cela a été voté avec la mention que cela concerne les extérieurs, mais il n'y a rien dans le tableau qui indique que ce sont les tarifs pour les extérieurs. Je voudrais juste la confirmation que les membres au moins de l'université de Bourgogne n'ont pas à payer ces frais de gestion quand ils utilisent les salles.

M. Debeaufort.- Là, je peux déjà répondre. Il me semble que nous avons voté dans un conseil d'administration les tarifs par rapport à la mise à disposition de locaux pour les extérieurs, pour les partenaires avec des taux différents et, si je ne me trompe pas, je laisserai Alain Helleu confirmer ou pas, la gratuité pour les personnels et associations et laboratoires de l'université. Si je me rappelle bien, c'est ce que nous avons voté à une délibération, il doit y avoir un an ou un an et demi, concernant les tarifs pour les locaux.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc c'est sous-entendu que nous, nous ne payons pas.

M. Debeaufort.- Enfin, je laisse Alain Helleu nous le confirmer, mais il me semble que l'on était...

M. Helleu.- Oui... Non, non.

M. Debeaufort.- ...sur cette règle.

M. Helleu.- Non, mais en interne, on est sur un principe de gratuité parce qu'on ne va pas se refacturer, c'est déjà assez compliqué, donc il n'y a pas de refacturation des locaux et là, cela s'adresse à des partenaires extérieurs et sans doute qu'il faut qu'on retravaille sur comment on aborde la qualité de partenaire extérieur, parce qu'il y a des partenaires extérieurs qui passent par un enseignant, par quelqu'un pour obtenir la gratuité sur des locaux qu'on loue et qui ne sont pas très chers.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui.

M. Helleu.- Donc il faut qu'on soit, nous, plus vigilant sur ce type de recettes. Mais, en tout cas, c'est gratuité totale sur... pour les personnes qui dépendent de l'uB.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Mme Cénac-Guesdon.- Typiquement, on a eu des soucis avec des sociétés savantes qui co-organisaient des colloques et, à partir du moment où le colloque était annoncé comme étant de la société savante, même s'il était organisé par des collègues sur place, il y a eu des demandes de facturation. Donc c'est vrai que faire un travail qui clarifie bien qui paye exactement quel tarif, cela pourrait être utile à l'avenir. Mais il n'y a pas d'urgence, vu le contexte.

M. Debeaufort.- Le plus simple, c'est qu'il faut s'assurer quand un labo ou un collègue travaille avec une société savante, que l'uB soit visible sur le colloque, logo, etc., ce qui justifiera et ce qui lèvera toute ambiguïté.

Je pense que c'est le plus simple plutôt que d'essayer de vouloir rechanger ou de remettre encore des règlements.

À partir du moment où l'uB est partenaire sous une forme ou sous une autre, cela me semble le plus simple et le plus cohérent.

M. Helleu.- Oui, cela dépend de la nature du colloque.

M. Debeaufort.- Oui, bien sûr.

M. Helleu.- S'il y a moyen de refacturer aussi. Parce qu'on peut aussi imaginer intégrer le coût de location dans le colloque si c'est une société savante qui elle-même est sponsorisée. Si c'est le cas. Si c'est possible. Cela fait partie des discussions lors des montages.

Après, le geste de l'université, cela peut être la gratuité de la location, mais il faut que le logo apparaisse. Frédéric a complètement raison.

Tout cela fait partie des discussions.

Et puis s'il y a le moindre souci, il faut m'envoyer les discussions. Il faut que cela remonte. Mais le principe, c'est la gratuité pour ce qui dépend proprement des laboratoires chez nous, des composantes et des services de l'université.

M. Debeaufort.- S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires par rapport à ce petit tableau de recettes, dépenses, tarifs, subventions, etc., je vous le soumetts pour vote.

Donc le conseil doit approuver les tarifs, subventions et dons tels que décrits dans ce tableau.

Donc qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Qui ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie.

27 voix pour, 1 abstention

4. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Le dernier point des questions financières concerne les sorties d'inventaire. Il y en a très peu, quatre équipements de deux labos. Pour des équipements, vous pouvez le voir, qui ne sont pas du tout récents, 1991, 1992. Donc on peut comprendre qu'on les sorte de l'inventaire.

S'il n'y a pas de remarque ou de question sur ces quatre équipements, je vous le soumetts pour approbation.

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Qui ne prend pas part au vote ?
Je vous remercie.

28 voix pour (unanimité)

Nous avons donc terminé sur les sorties d'inventaire et nous passons au point suivant qui concerne l'universitarisation des grades et/ou diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université.

V) Universitarisation (grade et/ou diplôme) des diplômes nationaux délivrés par des établissements autres que l'université

M. Debeaufort.- Je ne sais pas si vous vous en souvenez, dans les questions diverses du précédent CA, nous avons éventuellement envisagé de faire un vote dématérialisé parce que les délais sont un petit peu contraints.

Il s'avère que le temps qu'on échange, qu'on se mette d'un commun accord avec, entre autres, l'université de Franche-Comté... Parce qu'on est confronté aux mêmes problématiques, aux mêmes formations à universitariser. Donc nous avons beaucoup échangé avec nos collègues de l'UFC, Jean-Jacques peut en témoigner, avec Frédéric Muyard en particulier, pour avoir une logique et aussi avec les services du Rectorat et du Conseil régional, puisque pour tout ce qui est formation médico-sociale, paramédicale et médicale, c'est du ressort du Conseil régional. Ce sont des diplômes d'État et diplômes nationaux délivrés par ou l'ARS ou le Conseil régional et sur lesquels nous devons nous prononcer en universitarisation.

Donc nous avons encore eu une réunion, il y a dix jours, et de façon à ce que tous les établissements concernés entre l'UFC et l'uB soient sur la même longueur d'onde. Nous n'avons pas eu le temps d'organiser un vote dématérialisé comme nous vous l'avions proposé au dernier CA.

Vous avez reçu une petite note explicative qui reprend les éléments du ministère, c'est ce qui est sur le premier paragraphe, et puis sur le dernier paragraphe, ce qui nous concerne plus spécifiquement, nous université de Bourgogne mais aussi UFC, avec une position commune pour diverses raisons mais que vous pouvez entendre.

C'est-à-dire que c'est des charges supplémentaires pour l'établissement d'universitariser un diplôme qui ne se produit pas... qui ne se déroule pas dans notre établissement, pour lequel nous devons être présents dans des jurys, pour lequel nous devons valider des sujets d'examen, pour lequel nous devons avoir des référents pédagogiques, des référents disciplinaires, pour lequel nous devons assurer certains enseignements.

Pour certains diplômes, les référentiels nationaux imposent que l'université intervienne à telle hauteur. Pour d'autres, les établissements ou les formations concernées ont indiqué des volumes qui devaient être faits ou assurés par les universitaires sans, pour autant, que l'université ait été totalement associée à ces discussions et on fait accréditer ces diplômes sans que l'université soit conviée ou ait participé à ces référentiels. Donc nous nous trouvons devant l'obligation d'universitariser un certain nombre de diplômes.

Sur la base de ces éléments, et comme je vous l'ai dit, d'un commun accord entre nos deux universités... Nous avons encore échangé lundi ou mardi. Le

Président en est témoin puisqu'on a échangé quelques SMS dans la journée sur ces questions.

La position commune des deux universités, étant donné que nous sommes déjà fin novembre et que nous devons, dès cette année, inscrire certains étudiants sur certains diplômes, nous allons... nous avons décidé que ceci était une charge supplémentaire pour l'université et qu'on est en PRE, que la charge sur les équipes, sur les établissements ne cesse d'accroître avec des décisions qui ne nous incombent pas au départ et que nous souhaitons que ceci puisse être pris en compte par la demande de droits d'inscription.

Quand on est sur du grade Licence, on demandera à l'étudiant qui sera inscrit à l'université de Bourgogne, pour avoir le grade de licence en fin de cursus... Mais qui lui permettra aussi d'intégrer, par exemple, des masters de l'université derrière, ce qui au jour d'aujourd'hui n'est pas possible pour la plupart des diplômés qui ne sont pas encore universitarisés. De demander des droits d'inscription universitaire annuels nationaux, donc les 170 euros pour le cycle Licence. Je n'ai plus en tête le montant pour le cycle Master, mais demander les droits nationaux.

Ceci pour tous les dispositifs, quel que soit le secteur, quel que soit le diplôme, quelle que soit la localisation, et que ce soit un régime unique qu'appliqueront les deux universités, UFC et université de Bourgogne.

À titre exceptionnel, cette année, puisque vous voyez que l'année est quand même bien entamée, certains dispositifs, certaines interventions de l'université auprès de ces diplômés ne sont pas encore figés. Pour certains cas, cela risque d'être compliqué de mettre en place cette année. Nous proposons un droit d'inscription minoré de 90 euros, ce qui avait été négocié pour certains diplômés dès le mois de février, conjointement avec l'UFC, puisque nous étions ensemble aux mêmes réunions, que ce soit avec le Rectorat ou que ce soit avec la Région, par exemple, pour les IFSI, etc.

Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à ce point.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des remarques.

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Par principe, généralement, le SNESUP-FSU est pour l'universitarisation des diplômes nationaux.

Seulement, sur la mise en œuvre qui nous est proposée - donc là je ne parle pas de la mise en œuvre locale, mais plutôt de mise en œuvre nationale -, on nous demande une fois de plus de faire du travail supplémentaire sans moyens spécifiques dédiés.

J'ai aussi un peu l'impression, pardonnez-moi l'expression, mais qu'on nous fait mettre un peu la charrue avant les bœufs d'un point de vue recherche parce que le sens d'intégrer des formations à l'université, il me semble, c'est quand même de faire un lien justement avec le monde de l'enseignement, la formation et la recherche.

À l'heure actuelle, certaines des formations que nous devons intégrer n'ont pas de... enfin, ne sont pas représentées au CNU, donc il n'y a pas d'activité de recherche complètement visible.

Donc on intègre les formations avant de pouvoir réellement y mettre des enseignants-chercheurs pour y intervenir. Donc je trouve un peu dommage de forcer cette précipitation.

Aussi, ce mois de novembre, s'ouvre au ministère une concertation sociale sur la professionnalisation et la mise en œuvre de l'arrêté licence.

Du coup, je trouve que cette question de l'universitarisation, de savoir ce que vont devenir pour la poursuite d'études... Comme vous venez de l'évoquer, d'ailleurs. C'est des formations, en plus, professionnalisantes, donc avec un droit à la poursuite d'études qui va... qui peut s'instaurer.

Donc toutes ces questions-là, il me semble, sont aussi en lien avec la mise en place de l'arrêté licence et donc je pense que c'est un peu dommage de dissocier ces deux questions et c'est un petit peu curieux que la question n'ait pas été débattue en CFVU... Enfin, vu que le point n'est pas intégré au Point n° VI, je pense que cela n'a pas été débattu en CFVU et je pense que cela peut être des choses intéressantes aussi de mettre en lien ces deux problématiques.

M. Debeaufort.- Je suis ravi de vous l'entendre dire. Je n'aurais pas fait mieux. Nous avons une contrainte de temps puisqu'en fait, nous devons procéder aux inscriptions avant la mi-décembre au plus tard, pour des raisons comptables et budgétaires et de reconnaissance des diplômes au bout. Donc nous avons une contrainte de temps et c'est pour cela que nous ne l'avons pas mis dans la CFVU puisque les toutes dernières décisions et discussions avec nos partenaires, etc. datent de la semaine dernière. C'était beaucoup trop court. Et aujourd'hui, ce que nous devons passer, c'est la modalité financière qui permet d'un point de vue comptable d'inscrire et de faire payer les droits d'inscription.

Mais je suis à 100 % en phase.

C'est aussi les points d'achoppement que nous avons eus, par exemple, avec le Rectorat ou avec la Région pour les IFSI sur la surcharge pour l'établissement mais aussi la valence recherche qui, dans beaucoup de diplômes professionnalisants, au jour d'aujourd'hui, est presque inexistante. Je dis « presque », ce n'est pas vrai pour les IFSI.

Mme Cénac-Guesdon.- Je pensais à art et design.

M. Debeaufort.- Mais voilà, c'est des choses qui n'ont pas été assez anticipées, pas assez discutées. Je me tourne vers mon Président, mais en CPU, ce sont des questions qui ont été peu approfondies et peu discutées, voire peut-être pour certains diplômes, pas du tout abordées ou très peu. C'est pour cela que moi, à titre personnel... Mais j'ai entraîné l'équipe de gouvernance pour qu'on vous fasse cette proposition. Moi, je ne conçois pas d'accepter qu'on inscrive sans contrepartie étant donné comment cela nous est arrivé sur la table.

Je dis les choses telles qu'elles sont. Je pense que nos partenaires, Rectorat mais aussi Conseil régional, l'ont très bien entendu. On a eu de très bons échanges encore, il y a huit ou dix jours, pour le secteur santé et sanitaire et social.

C'est quand même une charge de travail supplémentaire. Pour l'UFR des Sciences de santé, on parle quand même de 2 600 inscriptions en IFSI, c'est 50 % de nos inscriptions de primo-entrants.

Au jour d'aujourd'hui, on est à 5 800, si je ne me trompe pas, je me tourne vers Christelle. Quand on rajoute 2 600 inscrits, c'est une surcharge de travail. C'est quatre personnes à temps plein pendant vingt jours de travail pour assurer ces inscriptions. Je ne parle que de la partie UFR Santé.

Cela concerne l'UFR Sciences humaines avec le sanitaire et social et l'IRTESS.

Cela concerne l'ESPE pour les diplômes des métiers d'art, du design et du graphisme parce qu'il y a une valence culture et que grâce à la licence EFEC, on a

cette valence culture et d'ouverture et l'ESPE a déjà des contacts avec les lycées concernés.

Mais les collègues seront prêts à s'engager si on peut *a minima* les soulager d'un point de vue administratif en recrutant des vacataires pour assurer ces inscriptions mais aussi en nous permettant de rémunérer quelques heures pour assurer la valence recherche, un séminaire culture sur certains métiers, etc. Par rapport au DN MADE par exemple.

Donc ceci a un coût pour l'établissement et voilà.

On est en PRE et on fait un coût minoré parce que l'année est bien entamée et qu'on n'a pas pu avancer plus vite pour X ou Y raison. Des torts partagés des deux côtés. Par exemple, sur un diplôme, depuis le mois de février, j'attends qu'on nous donne les contacts dans les lycées pour qu'on puisse avancer et convenir de ce qu'on va faire en enseignement et je suis à la huitième réunion... à la septième ou à la huitième réunion et j'attends toujours qu'on me donne les contacts dans les établissements. Enfin, quand je dis « je », les services et l'université. Je ne les ai toujours pas.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je vais juste faire l'explication de mon vote sur cette question.

Comme je vous le dis, on est plutôt pour... je vais y arriver... l'universitarisation des diplômes, mais je vais m'abstenir, non pas par rapport à la proposition qui nous est faite, mais pour signifier qu'on ne peut pas le faire sans moyens supplémentaires et je trouve injuste de faire payer aux étudiants le prix de cette réforme donc...

Je suis partagée. Du coup, je m'abstiendrai, voilà.

M. Debeaufort.- Je l'entends parfaitement. Cela a été, j'allais dire, le point de dilemme que l'on a depuis septembre et c'est pour cela qu'on est arrivé à un taux minoré pour cette année parce qu'évidemment, c'est les familles et c'est les étudiants qui vont payer au final mais, au bout d'un moment, on ne peut plus faire.

Moi, je ne peux pas dire que nos équipes vont s'engager si on ne peut pas assurer un minimum de moyens en personnel administratif pour assurer les inscriptions, mais aussi des heures d'enseignement dédiées à ces diplômes qui n'ont jamais été prévues dans les maquettes, dans nos charges, et il faudra des collègues qui se mobilisent pour être dans les jurys pour vérifier les sujets d'examen, etc., et c'est des charges supplémentaires.

Donc si on ne peut pas en prendre en charge le déplacement ou indemniser d'une heure ou deux quand on passe une journée dans un jury pour valider ces diplômes, moi, je vois mal comment des collègues vont s'investir. On voit déjà la difficulté qu'on a pour remplir les présidences de jury de bac, par exemple.

M. Helleu.- Oui, sans parler de l'accès aux services.

M. Debeaufort.- Sans parler... Quand un étudiant est inscrit sur ces diplômes, il a accès au CPSU, donc à la santé, au SUAPS, aux ressources documentaires en ligne. Il a accès à la licence gratuite de Microsoft, je ne sais plus le numéro... 360 ou je-ne-sais-plus-quoi, qui coûte déjà 50 euros à l'établissement par étudiant. Donc voilà, c'est aussi des services que l'uB offre.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions avant que je vous soumette la délibération ?

Donc, en fait, la délibération concerne les deux derniers paragraphes, celui qui commence par « dans ce cadre » et le dernier paragraphe « à titre exceptionnel ».

Donc je vous les relis et c'est sur ces deux paragraphes que nous devons nous prononcer.

« Dans ce cadre, pour les formations en santé, paramédicales, sanitaires et sociales, d'art et du design, et plus globalement pour toutes les formations diplômantes et/ou professionnalisantes concernées par le processus d'universitarisation pour lesquels l'université de Bourgogne devra délivrer un grade et/ou un diplôme, l'inscription des étudiants à l'université de Bourgogne est obligatoire. À ce titre, outre la CVEC (qui relève d'une démarche obligatoire pour ceux relevant de la formation initiale avec – bien sûr - exonération dans certains cas dont les boursiers), les étudiants devront s'acquitter auprès de l'université de Bourgogne des droits d'inscription annuels nationaux correspondant au niveau du grade ou du diplôme concerné. Chaque étudiant inscrit bénéficiera des mêmes droits que tout étudiant de l'université de Bourgogne.

À titre exceptionnel et pour cette année uniquement (rentrée septembre 2018), il est proposé un droit d'inscription annuel minoré de 90 euros. »

Donc je vais vous demander de vous prononcer sur ces éléments.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Je vous remercie.

24 voix pour, 2 abstentions

Nous en avons donc fini avec ce point et je vais donc passer la parole à Jean-Jacques Boutaud pour nous présenter les travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Jean-Jacques, tu as la parole.

M. Boutaud.- Je vois bien qu'on va me confisquer le micro...

(Sourires)

VI) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 19 novembre 2018

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous.

Aujourd'hui, je vais passer en plein écran, ça ira mieux... Alors, c'est ici... Voilà.

Ordre du jour, pour ce qui concerne la CFVU, relativement allégé, ce qui devrait nous permettre un temps de présentation relativement court si tout le monde y met de la bonne volonté. Mais vous allez voir que les dossiers s'y prêtent.

1. Questions statutaires

- Désignation ou élection par la CFVU de représentants du collège des usagers au sein de différents conseils et commissions

M. Boutaud.- D'abord, nous commençons avec des questions statutaires et notamment la désignation de représentants étudiants à la CFVU pour deux conseils. En l'occurrence, il s'agissait du conseil du SCD et du conseil de SUAPS.

Alors, le premier conseil, le SCD - donc Service commun de la documentation. Il est composé en tout de 20 membres et il y a au sein de cet aéropage, 3 étudiants désignés par leurs représentants au CA de l'université. Donc désignés au CA.

Les trois représentants, donc un... Je parle évidemment du collège étudiant issu du CA. Un issu de la CR et un issu de la CFVU.

Il y avait un candidat, Jérémy Muet, qui est un étudiant de Master 1 MEEF Lettres modernes et qui a été... qui a reçu un avis favorable pour sa candidature.

Et le deuxième avis concernait le conseil des sports et SUAPS. Un conseil, cette fois-ci, composé de 26 membres et il y a au sein de ce conseil de 26 membres 7 étudiants, dont un étudiant CFVU.

Là encore, une candidature, celle de Sara Tamizet qui, elle, est étudiante à LLCE 2^e année et qui a reçu également un avis favorable pour sa candidature moins une abstention.

Dans les deux cas. J'ai oublié de souligner l'abstention, donc je corrige. Dans les deux cas, avis favorable avec une abstention.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Il n'y a pas de vote sur ces désignations, c'est un point d'info pour le conseil d'administration.

Merci, Jean-Jacques. Je te rends la parole tout de suite pour le point suivant.

M. Boutaud.- Merci.

2. Travaux de la Commission Subventions culturelles du 7 novembre 2018

M. Boutaud.- Le point suivant, c'est les travaux de la commission subventions culturelles du 7 novembre.

Il y avait en tout 27 dossiers à traiter, une enveloppe disponible de 15 000 euros. Le total des demandes s'élevait à 29 000 euros et le total attribué en séance est de 13 000 euros.

Donc on ne va pas... On l'a fait en CFVU, on a détaillé... on a repris les dossiers, les 27 dossiers un par un. Je vais peut-être vous épargner cela, étant donné que cela n'a pas été vraiment problématique.

Il y a eu quelques reports simplement parce que certains dossiers étaient hors critères. Par exemple, parce qu'on y voyait ou pas véritablement d'intervention étudiante ou pas véritablement la dimension culturelle.

Et, pour aller vite, il y avait, malgré tout, une association qui posait problème, c'était « Les initi'arts », qui avait déposé pas moins de cinq dossiers et ces cinq dossiers représentaient à eux seuls 11 800 euros sur une enveloppe totale disponible de 15 000. C'est ce qu'on appelle une approche gourmande de la subvention.

Donc plutôt que de donner une fin de non-recevoir - il y avait peut-être aussi une erreur stratégique, je pense, dans l'approche ou dans la construction des dossiers -, l'idée, c'était simplement de dire « faites-nous plutôt un dossier groupé sur l'ensemble de vos propositions. Essayez d'avoir une approche plus raisonnable par rapport aux sommes disponibles et, bien évidemment, ces dossiers seront revus très rigoureusement et avec beaucoup d'intérêt lors de la prochaine commission ». Voilà, c'était l'esprit.

Je pense que c'était donc plutôt une association armée de bonnes intentions, pleine de projets, mais qui n'a pas vu, malgré tout, qu'il y avait un surmoi budgétaire qui pouvait s'imposer dans certaines conditions.

Donc je pense... Soumis au vote avec avis favorable pour ce qui nous concerne à l'unanimité à la CFVU, après la présentation exhaustive qu'en avait fait notre vice-président, Pierre Ancet.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Donc vous avez eu le détail de toutes les subventions discutées, proposées, et les montants proposés par la CFVU dans le tableau.

Est-ce qu'il y a des questions particulières par rapport à l'une ou l'autre des lignes de ce tableau ?

Donc s'il n'y a pas de question ou de commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité qui suit la décision de la CFVU.

24 voix pour (unanimité)

Je te rends la parole, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Merci.

3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 8 novembre 2018

- Intégration à l'ISAT de la formation d'Ingénieur en Génie industriel – rentrée 2019

M. Boutaud.- Prochain dossier, c'est l'intégration à l'ISAT de la formation d'ingénieur en Génie industriel d'Auxerre à la rentrée 2019.

C'est un dossier assez copieux puisque notamment il est constitué par toutes les injonctions qui étaient faites par la CTI, suite à la demande de reconnaissance de la formation, et donc un dossier bien construit avec toutes les réponses qui étaient offertes par rapport à ces injonctions de la CTI.

Je vais essayer de vous résumer le contexte pour qu'on voie un peu les choses et comment elles se sont profilées.

Donc, en fait, il faut savoir qu'il y a une belle antériorité pour cette formation d'ingénieur en Génie industriel puisque c'était la première formation en France en 1990, formation d'ingénieur en apprentissage.

M. Debeaufort.- Et on en est à la 29^e promotion.

M. Boutaud.- Et on en est à la 29^e promotion, si on compte bien.

Donc, à l'époque, il fallait évidemment imaginer l'adossement à une école pour cette formation d'ingénieur. Or, les écoles, c'était essentiellement l'ENSBANA et l'ENESAD et vous voyez que cela collait assez peu en termes de domaines disciplinaires et de champs de compétences avec le Génie industriel, de sorte que le lien s'est fait avec comme composante l'UFR Sciences et Techniques.

Ensuite, ce diplôme avec l'appariement, donc la formation d'ingénieur à Auxerre et l'UFR Sciences et Techniques, va faire sa vie. Vous voyez qu'on en parle encore aujourd'hui, donc cela veut dire que les choses se sont bien passées.

Avec une ouverture à une quinzaine d'étudiants et ensuite un pic à 78 étudiants en 2006. Les choses vont très bien. C'est très attractif. Il y a 300 dossiers de demandes d'étudiants pour être inscrits dans cette formation d'ingénieur et les choses vont très bien.

Mais peu à peu, ne serait-ce que dans le bassin régional élargi autour d'Auxerre et de la Bourgogne, les formations d'ingénieur vont se multiplier de sorte qu'il va y avoir évaporation, perte d'attractivité.

Et, en gros, depuis trois ans, depuis 2015, vous regardez les chiffres qui sont dans le tableau qui est donné dans le dossier, on stagne autour de 33-34 et au mieux 35 inscrits dans cette formation d'ingénieur.

Et je vois que Frédéric...

M. Debeaufort.- Oui, je peux aussi amener un élément supplémentaire, c'est qu'au jour aujourd'hui, les jeunes choisissent une école d'ingénieurs quand ils les trouvent dans les classements. Or, les formations qui ne sont pas rattachées à... Les formations d'ingénieur qui ne sont pas rattachées dans une école au sens strict du terme, qu'elle soit interne à l'université ou indépendante, n'apparaissent dans aucun classement. De ce fait, elles ne sont plus visibles pour les lycéens, les prépas.

D'autant plus maintenant sur les formations d'ingénieur en apprentissage puisque la plupart des écoles ont mis en place des prépas « apprentissage » et un concours dédié pour les formations en apprentissage.

Ce qui fait que n'étant plus du tout visible, on a eu une érosion extrêmement rapide depuis quelques années des effectifs, alors que les entreprises, derrière, sont toujours en demande et ont énormément de besoins. Il y a à peu près trois fois plus de demandes d'ingénieur en apprentissage sur la région au sens large et autour, dans ce domaine-là, que nous n'avons de candidats.

Je te rends la parole, Jean-Jacques. Excuse-moi si j'ai...

M. Boutaud.- Non, mais c'est très bien qu'on puisse faire à deux voix, notamment avec toute l'antériorité que tu as sur ce dossier que tu as travaillé de longue date.

Parmi les premières injonctions qu'il y avait évidemment de la CTI, c'était le rattachement à une école.

Les injonctions, puisque j'en parle de façon redondante, c'était par exemple mener des actions pour pallier l'affaiblissement du recrutement et le taux d'échec.

La deuxième injonction, c'était d'exiger... d'avoir... de monter en puissance au niveau des acquisitions en anglais en niveau B2.

La troisième injonction, c'était de mettre en œuvre correctement les ECTS.

Évidemment, comme injonction, le rattachement à une école. Donc évidemment possibilité avec l'ESIREM, l'ISAT.

Et il se trouve que l'ISAT... Moi, j'ai découvert aussi un peu ce que recouvrait le génie industriel et, en l'occurrence, cette formation est très proche de... La plupart des débouchés se font dans le milieu des transports et de l'automobile. Et un des premiers employeurs par rapport à l'apprentissage, c'est PSA, c'est les entreprises automobiles puisque, en gros, dans le génie industriel, on va s'occuper de toute la chaîne de production. Et l'ingénieur industriel doit avoir une compétence à la fois pour mettre en place tout le process technique de mise en œuvre de la chaîne de production mais aussi toute la logistique, les moyens matériels, les moyens humains.

Donc vous voyez, cela demande beaucoup de compétences (technique, logistique, gestionnaire, humaines, etc.). D'où ce qui rend évidemment le métier en lui-même très, très intéressant.

Donc la question s'est posée du rattachement à l'ISAT et l'ISAT s'est prononcé dans son conseil du 20 juin 2018 à l'unanimité pour le rattachement de cette formation d'ingénieur d'Auxerre à l'ISAT à Nevers.

On pourrait argumenter et on devine bien ce que... C'est tout à fait en lien avec ce que vient de dire Frédéric Debeaufort, c'est-à-dire que le premier élément intéressant, c'était de gagner en visibilité, en attractivité et d'apparaître évidemment dans les classements puisque l'ISAT fait partie du tableau des 30 premières formations d'ingénieur. Donc *de facto*, la formation d'ingénieur en génie industriel va profiter de ce classement. Va profiter de cette visibilité, de cette attractivité.

Va profiter aussi, ce qui était attendu... Avec l'ISAT, il y avait peut-être plus d'appétence, plus de sensibilité à l'international, à l'anglais et donc cela aussi, c'était la deuxième injonction, souvenez-vous, de faire un travail plus approfondi sur la montée en puissance en anglais et, au-delà de l'anglais, une sensibilisation internationale.

Et qu'est-ce que gagnait l'ISAT... Et qu'est-ce que gagne l'ISAT dans ce rattachement et ce lien avec la formation d'ingénieur en génie industriel ?

Eh bien, évidemment, c'est un renforcement avec un contingent d'étudiants qui, par ailleurs, ont une très bonne cote sur le marché puisque à la sortie, ils ont... l'employabilité est à peu près à 90 % à la sortie, ce qui est quand même un chiffre tout à fait significatif.

Et si je voulais prolonger, je pourrais dire non seulement une employabilité à 90 %, mais des salaires qui sont à peu près à 35 keuros à la sortie.

Donc vous voyez, c'est vraiment tout à fait intéressant à ce niveau-là.

M. Debeaufort.- Oui, autre élément aussi, non seulement pour la filière GI qui est, il est vrai, beaucoup plus axée sur tous les sous-traitants du secteur automobile, les prestataires du secteur automobile, donc ce n'est pas de l'automobile au sens strict, où ils ne vont pas travailler sur la voiture ou l'outil de transport, mais sur tous les à-côtés. C'est ce que font les collègues d'Auxerre.

Mais nous avons aussi une filière en apprentissage sur l'ISAT au jour d'aujourd'hui, cette fois-ci axée sur l'objet transport, et qui est tout à fait complémentaire et ils travaillent déjà de concert avec ce qui se faisait à Auxerre.

Sachant que ces deux formations en apprentissage, celle déjà existante à l'ISAT et celle existante à Auxerre, travaillent avec le même partenaire qui est l'ITII et l'UIMM et le CFA de l'industrie. Donc, en plus, cela permet de renforcer ce partenariat.

Cela permet aussi de donner un peu plus de poids à l'ISAT en termes de négociations avec les branches, etc., puisqu'ils auront deux filières complètes en apprentissage en plus des deux filières en formation initiale.

Et surtout, à probablement moyen terme, étant donné la demande de l'industrie autour dans ce secteur, c'est d'atteindre très rapidement le millier d'étudiants inscrits même si c'est à la fois sur Nevers et sur Auxerre.

Quand une école dépasse le seuil de mille étudiants ingénieurs, entre guillemets, elle change de catégorie. Elle passe en première ligue si je fais l'analogie au foot, alors que je n'y connais rien.

Donc c'est aussi pour notre établissement la possibilité pour qu'une de nos écoles d'ingénieurs, j'allais dire, passe le pas des mille élèves ingénieurs à moyen terme, même si c'est par une croissance externe de l'ISAT.

Voilà, je pense que vous avez déjà beaucoup d'éléments.

M. Boutaud.- Oui, je voulais seulement ajouter une question qui a été abordée en CFVU, c'est celle évidemment des étudiants, c'est-à-dire : est-ce que cela veut dire pour eux une migration permanente Auxerre-Nevers avec Ouibus ou que sais-je ? Évidemment, non. Ce n'est pas du tout l'esprit. Les étudiants restent à Auxerre. Vont faire, malgré tout, à titre, j'ai envie de dire symbolique, mais pas que, une rentrée commune à Nevers, avec un bus évidemment qui est affrété et il n'y a aucun coût bien évidemment pour les étudiants.

Par la suite, on a bien compris que dans l'adossement de la formation d'ingénieur à l'ISAT, il y aura progressivement sans doute, et je dis « sans doute » parce qu'on peut imaginer que c'est un processus qui va aussi évoluer, une acculturation peut-être plus forte à ce que propose l'ISAT et cela est extrêmement important. Donc il y aura des échanges mutuels entre les deux instances.

C'est un dossier qui a reçu donc un avis favorable à l'unanimité, je le rappelle, du conseil de l'ISAT, le 20 juin, et qui a reçu un avis favorable moins une abstention à la dernière CFVU.

M. Debeaufort.- Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai des questions, non pas sur la formation, mais plutôt RH.

Donc j'ai été contactée à la fois par des collègues de Nevers et par des collègues d'Auxerre qui étaient inquiets sur cette question, donc je vais essayer de résumer vraiment les discussions que j'ai eues avec les collègues.

Si j'ai bien suivi, six enseignants-chercheurs sont concernés à Auxerre.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Parmi les six, trois ont fait la demande d'être rattachés à la composante de l'ISAT et trois souhaitent rester à l'UFR Sciences et Techniques. Et par ailleurs... Donc là, je parle de la composante de rattachement.

Et, par ailleurs, se pose la question du laboratoire de rattachement et donc, si j'ai bien suivi aussi, six collègues ont demandé à intégrer le laboratoire DRIVE à Auxerre et dans ces six, trois sont ceux qui ont demandé à être rattachés à la composante plus trois personnes de l'IUT.

C'est cela ?

M. Debeaufort.- C'est quatre et deux.

Mme Cénac-Guesdon.- Ah, d'accord.

Voilà. Après, c'était les collègues au niveau du laboratoire qui étaient inquiets parce qu'avec les thématiques du laboratoire DRIVE... Donc cela, j'ai cru comprendre que vous étiez, hier, avec Pascal Neige, à Nevers pour discuter du problème.

Donc les inquiétudes aussi du côté des collègues d'Auxerre qui partent à Nevers puisque la formation perd en attractivité, ce que je ne souhaite absolument pas. Mais si jamais les effectifs venaient à diminuer, les collègues qui ont demandé à être rattachés à l'ISAT, de fait, devraient faire leur service, j'imagine, dans les formations de l'ISAT, alors qu'actuellement ils font leurs cours à Auxerre. Ils pourraient être amenés pour compléter leur service à faire des cours à Nevers.

Est-ce que c'est facile de muter, en interne, de composante sans passer par les mutations internes ?

C'est la question différemment.

M. Debeaufort.- Oui, oui, j'entends bien la question. Les questions qui sont sous-jacentes.

En effet, hier, avec Pascal Neige, nous avons fait l'aller-retour à Nevers pour discuter d'un ensemble de choses autour de l'ISAT dont ces aspects.

Je te laisserai compléter, mais on n'a pas discuté que de ça sur la journée.

Je rappelle que les demandes de passage d'une composante à l'autre d'un enseignant ou d'un enseignant-chercheur, ce sont des demandes individuelles pour lesquelles il faut un avis de la composante de départ et surtout un avis de la composante d'arrivée et qu'ensuite, c'est surtout le CT et le CHSCT qui vont se prononcer et, à ma connaissance, on s'est rarement opposé aux demandes individuelles de transfert.

Pour la gouvernance - Pascal, tu rajouteras -, il est hors de question d'imposer à aucun des collègues d'Auxerre d'aller à l'ISAT ou de rester à Sciences et Techniques ou de se rattacher, par exemple, à l'IUT si jamais la formation venait à disparaître à Auxerre.

Après, les obligations de service, on les rencontre par exemple à l'ESPE où on a des collègues qui vont compléter leur service d'un site à l'autre.

On reste enseignant de l'établissement. Cela, c'est une chose.

Donc c'est ce qu'on a discuté hier. Après, ce sont des demandes individuelles.

Il faut dissocier la volonté de six collègues du site d'Auxerre - deux de l'IUT, quatre de Sciences et Techniques -, à cheval sur le GI mais aussi sur l'IUT, de vouloir intégrer en groupe DRIVE, d'accord ?

Cela, c'est une demande, pour moi, c'est déconnecté de la CTI. On n'est pas sur cette logique de la CTI et de leur rattachement. Parce que là, on discute du rattachement de la filière ingénieur à l'ISAT pour sauver cette filière, pour assurer l'avenir des étudiants et des besoins des entreprises locales.

Mais il faut aussi s'assurer que cela puisse fonctionner et que les collègues continueront à assurer leur service.

Ceux qui souhaiteraient rester à Sciences et Techniques et qui s'engagent à faire leur service sur la filière ingénieur tel qu'ils le font depuis des années, il n'y a aucune raison, sauf décision de l'UFR Sciences et Techniques qui reste libre de ses choix, mais j'allais dire d'un point de vue central, de s'opposer à cela.

Je ne vois pas pourquoi on ne faciliterait pas tout ce qui fait qu'on continue à faire fonctionner la formation telle qu'elle fonctionne aujourd'hui et je vais dire, en dehors de cette attractivité, c'est une formation qui tourne très bien.

Tu as dit le taux d'insertion. Je crois que c'est 96 ou 97 % sur les deux dernières promos. Donc il n'y a pas... Il n'y a pas... J'allais dire, les petites autres injonctions, elles ont été corrigées depuis le dernier passage de la CTI en 2016. La CTI les a, d'ailleurs, validées, ces modifications d'ECTS, etc.

Donc c'est un dispositif qui marche bien, qui a un partenariat très fort avec les entreprises, l'UIMM, le CFAI, l'ITII, etc., qui renforce le lien et la présence de l'ingénierie sur Auxerre et sur l'ISAT, donc il n'y a aucune raison qu'on n'accompagne pas les collègues dans leur souhait et dans leur volonté.

Après, comme je l'ai dit... Mais cela a déjà été le cas pour plusieurs collègues. On a des collègues d'autres UFR qui ont demandé... enfin, pour X ou Y raison, qui ont souhaité faire leur enseignement ailleurs. J'en ai deux dans mon IUT qui font tout leur enseignement à l'ESIREM, mais ils n'ont pas souhaité avoir le transfert de leur poste. L'IUT a mis à disposition la totalité de leur service pour l'ESIREM.

Si Sciences et Techniques est d'accord pour laisser la mise à disposition des collègues d'Auxerre qui sont rattachés à Sciences et Techniques pour faire tout leur service sur la filière GI tel qu'ils le font depuis des années, cela va aller très bien.

S'il y a des collègues qui demandent leur intégration à l'ISAT au titre de l'enseignement, au titre de l'enseignement et de la recherche, on les suivra et on les accompagnera. On verra quels seront les avis de leur UFR de départ et de l'UFR d'arrivée.

L'ISAT sur la valence... Je ne parle pas de DRIVE, je parle de l'ISAT. L'ISAT nous a garanti hier... On était avec le directeur. Pascal, tu peux me contredire. Il nous a dit que l'ISAT n'a aucun intérêt à refuser des collègues qui demanderont leur rattachement en matière de service à l'ISAT pour assurer le fonctionnement de la formation, ce qui est logique, et j'imagine mal la CTI dire « voilà, on transfère la spécialité GI à l'ISAT, mais les collègues, non, non, surtout pas, ils ne vont pas aller à l'ISAT ». D'accord ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je comprends très bien.

M. Debeaufort.- La question recherche, pour moi, est sur un deuxième niveau et un deuxième temps. Il y a moins d'urgence là.

L'urgence aujourd'hui, c'est le transfert administratif de la formation d'ingénieur puisque pour la CTI, en fait, ce n'est pas un transfert. C'est : on ferme GI porté par Sciences et Techniques et on rouvre GI sur l'ISAT.

C'est une petite subtilité mais qui est importante, c'est-à-dire que l'on affiche qu'on ferme GI à Auxerre porté par Sciences et Techniques.

Alors cela, on le validera sous réserve qu'on a la garantie que la CTI la rouvre à l'ISAT. Je suis clair là.

Dans les courriers qu'on fera parvenir à la CTI, on sera sur cette logique. Sinon on maintiendra GI à Auxerre tant qu'elle pourra survivre avec cette érosion.

Je ne sais pas si j'ai été clair dans mes réponses.

Pascal, tu peux peut-être compléter mais...

M. Neige.- Je peux compléter sur la partie recherche qui est assez compliquée en ce moment.

En fait, pour bien comprendre la situation, il faut avoir en tête que les six collègues dont on parle étaient au LE2I. Le LE2I, comme vous le savez, s'est

reconfiguré et ils n'apparaissent plus dans les effectifs des nouveaux laboratoires, ces six collègues. Donc ils ont demandé un rattachement à DRIVE.

Pour l'instant, ce rattachement n'a pas été accepté par DRIVE pour des raisons tout à fait entendables.

DRIVE a une feuille de route du HCERES qui lui demande de se recentrer, de faire l'effort autour de thèmes scientifiques un peu plus étroits. Et sur cet argument-là, il ne souhaite pas, pour l'instant, intégrer ces collègues.

Donc nous, on a... Enfin, eux et la gouvernance aussi, on a une difficulté avec eux, c'est que pour l'instant, ils n'ont pas d'affectation en laboratoire.

Donc la porte n'est pas complètement fermée à DRIVE. Ils peuvent en rediscuter.

Ils peuvent rediscuter aussi avec d'autres laboratoires et on va les aider dans ce sens-là.

Juste pour préciser les choses également. On avait quand même anticipé un petit peu cette affaire au moment où on a fait le vote des ventilations de crédits soutien de base aux laboratoires. On avait fait une mise en réserve pour les personnels de l'ex-LE2I non réaffectés et donc on va pouvoir libérer la somme équivalente au moins pour qu'ils puissent travailler leur recherche en 2019.

Voilà, ils auront un petit peu d'argent pour travailler, en espérant que l'on trouve une solution en 2019 pour les réaffecter officiellement dans un labo.

Ce serait dommage de les laisser dans la nature en quelque sorte, ce qui n'est pas une situation correcte vis-à-vis des collègues. Mais bon, il faut trouver un laboratoire d'accueil. Ce n'est pas très simple pour le moment.

M. Debeaufort.- Ce qui nous laisse aussi un petit peu de temps. Les injonctions de la CTI, puisqu'on devait faire quand même une feuille de route là, à mi-parcours 2018, est clairement afficher la stratégie pour sauver GI. Par ce biais-là, on y répond et cela nous laisse quand même encore jusqu'à la fin du contrat.

Parce que GI a été accrédité jusqu'à la fin du contrat. On a bien eu les six ans sur la formation d'ingénieur. Ils auraient pu ne nous donner que trois ans en nous mettant beaucoup plus de pression, ce qui n'a pas été le cas. Donc on a quand même un petit peu de marge.

L'idée, c'est quand même... c'est d'entériner de façon à ce que, quand on va avoir le prochain audit de la CTI, on ait déjà une promotion qui arrive en troisième année du cycle d'ingénieur puisqu'on aura l'évaluation en 2022. Donc si on peut déjà inscrire dès septembre 2019 la première promotion GI sur l'ISAT, au moment de l'évaluation suivante de la CTI, on aura une première promotion qui arrivera au bout du cycle.

C'est pour cela qu'on a un petit peu aussi accéléré les choses.

Mais ce qui veut dire qu'on se donne quand même, nous, un peu le temps par rapport à la situation RH des collègues.

On ne peut pas brusquer les choses. On est clair. On veut laisser le temps de réfléchir, laisser le temps aux collègues aussi de voir comment ils peuvent s'insérer ou pas dans DRIVE par rapport aux injonctions qu'a aussi eues DRIVE par rapport au HCERES, sans risquer de fragiliser DRIVE, sans laisser les collègues sans rien.

Donc on est sur cette situation, certes, un petit peu bâtarde pour 2019, mais cela nous laisse un petit peu de marge quand même pour réfléchir et avancer.

Mais l'urgence, c'était quand même bien la CTI pour qu'on soit sûr de ne pas aller au casse-pipe au prochain passage de la CTI pour cette formation d'ingénieur.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

J'avais une dernière question sur ce dossier. Quelles conséquences sur les futures campagnes d'emploi du transfert de ces postes de composante ?

M. Debeaufort.- *A priori*, l'équipe qui est à Auxerre est relativement jeune. J'allais dire que le plus ancien de l'équipe a à peu près mon âge. Je crois qu'il a un an de plus que moi, donc la retraite, on n'y pense pas trop sérieusement.

Donc pour la prochaine campagne d'emploi hors mutations, mais au jour d'aujourd'hui, on n'a pas de notion... enfin, d'idée.

De toute façon, il faudra continuer à assurer le fonctionnement de la formation et, après, cela va dépendre par rapport à la spécialité qui serait concernée par cet éventuel poste et donc le rattachement ou l'adossement recherche.

Si on voit qu'on est sur une spécialité qui ne correspond pas du tout à ce qui se fait sur l'ISAT, pourquoi ne pas conserver le poste sur Sciences et Techniques ?

Par contre, si c'est une spécialité qui correspond complètement à l'ISAT, il est possible qu'il y ait un redéploiement.

Je ne vais pas m'engager ni dans un sens ni dans l'autre. Je pense qu'il faut avoir une approche la plus intelligente possible.

Je ne vais pas reprendre l'expression de Philippe Salvadori de dentelle et de plomberie, mais c'est un peu ce qu'il faudra faire parce qu'on va être, pendant deux ou trois années, ou plus, sur une situation un petit peu bâtarde ou intermédiaire, avec des collègues à la fois en Sciences et Techniques, d'autres collègues qui auront demandé leur rattachement à l'ISAT, mais où il faut assurer la pérennité de cette formation parce que cela répond vraiment à des besoins locaux industriels au niveau large de la région et même hors de notre région.

J'espère avoir été clair, mais je ne fais aucune promesse ni dans un sens ni dans l'autre. Étant un petit peu impliqué dans les dialogues d'objectifs et de moyens, je ne vais pas faire de fausses promesses, ce n'est pas mon habitude.

M. Boutaud.- Donc il va y avoir vote maintenant.

Simplement, si je n'ai pas répondu aux questions, c'est que les questions à la fois RH et financières sont hors territorialité de la CFVU, donc j'ai laissé mes collègues s'exprimer à ce sujet-là.

M. Debeaufort.- C'est aussi pour cela que ce point, c'est moi qui ne souhaitais pas qu'il soit dans la CFVU parce qu'il y avait ces aspects aussi à discuter.

Parce qu'on aurait pu dire que cela aurait pu passer en CR aussi, à la limite.

Donc là, ce que nous votons aujourd'hui, c'est l'intégration à l'ISAT, pour la rentrée prochaine, de la formation d'ingénieur en Génie industriel, ce qui va nous permettre de monter très rapidement le dossier d'ici mi-janvier pour la CTI, pour le permettre.

M. Boutaud.- Si je peux. Sur la base des deux votes antérieurs qui sont le vote à l'unanimité de l'ISAT et le vote favorable moins une abstention de la CFVU.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

S'il n'y a plus d'autres questions ou commentaires, je vous le soumetts au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Donc je vous remercie.

21 voix pour, 1 abstention

Et je rends la parole à Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Merci.

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Alors, les relations internationales, les projets internationaux.

Il n'y avait pas de projet diplômant. C'était uniquement des projets non diplômants.

Le premier, triangulaire, entre l'UFR Sciences et Techniques, on va dire l'uB, et le centre Condorcet et l'université espagnole, l'université de Gérone et une université italienne, l'université de Cassino, qui est une petite ville de 32 000 habitants mais qui m'a l'air bien dynamique au plan universitaire.

On n'était pas obligé de faire ce que nous avons fait, c'est-à-dire de faire un petit addendum comme cela, un petit additif et une annexe au memorandum.

Vous savez que dans les relations internationales, on ne parle pas de convention, mais on parle de memorandum d'agrément (MoA).

Et dans cette convention tripartite, il fallait simplement ajouter une garantie d'assurance pour les étudiants en mobilité de stage à l'international, ce qui a été fait.

Le deuxième projet, c'est avec le Japon et l'université de Nagasaki. Cela concernait trois composantes chez nous, l'IUT Dijon-Auxerre, l'IAE et l'UFR Sciences humaines, et plus particulièrement les historiens, pour un nouvel accord qui permet des échanges bilatéraux France-Japon/Japon-France à un niveau Licence et Master de cinq étudiants par année, avec beaucoup d'intérêt à la fois en termes de disciplines mais aussi de découverte culturelle. Les étudiants japonais vont être sensibilisés au français, à la langue française et à la culture française quand ils viendront chez nous. Inversement, évidemment, les étudiants dijonnais, quand ils iront à Nagasaki, vont avoir évidemment tous leurs cours en anglais, certains en japonais, progressivement avec une montée en puissance et puis une sensibilisation à la langue japonaise, mais évidemment, les cours se feront prioritairement en anglais.

Troisième échange non diplômant, c'est la Pologne. Il y avait déjà de longue date des accords avec l'université de Cracovie, initiés en communication par Daniel Raichvarg et prolongés aujourd'hui par Olivier Galibert.

Ce sont des accords avec une grande énumération de possibilités d'échanges étudiants, de séminaires, de colloques, de recherches, de tables rondes.

En fait, depuis plusieurs années, ces échanges fonctionnent, n'ont pas donné lieu véritablement à une mobilité étudiante mais plutôt à des échanges en termes de recherche et des recherches communes de financement pour des actions de recherche, mais pas... très peu de mobilités et pas des mobilités étudiantes proprement dites.

Le dernier point, c'est une annexe financière avec la Chine, l'université de Nanjing, Nanjing Tech University. Je pense qu'on dit plutôt « Nankin » chez nous.

Alors là, ce n'est plus 32 000 habitants, mais c'est 8 millions d'habitants à Nankin. J'ai vu que Nankin voulait dire « capitale du Sud », tout un programme, tout un rêve.

Mais la matérialité des choses est là puisqu'il s'agit d'un accord de partenariat dans le domaine de « Computer Vision » au Creusot.

Cet accord concerne une somme globale de 56 000 euros d'échanges pour l'année 2018-2019, 58 000... 56 910 euros qui couvrent notamment des frais, on a le tableau ici, d'enseignement à hauteur de 19 200 euros, d'hébergement à hauteur de 26 900 euros, et de transports et de voyages à 10 800 euros, ce qui fait la somme de 56 910 euros.

Là encore, un accord très, très intéressant, très riche et qui va permettre à neuf enseignants-chercheurs de profiter de cette mobilité cette année. Il y a neuf contrats de mission qui sont signés avec les Relations internationales. Donc un accord très riche, très intéressant.

Non, je ne reviens pas sur les accords Erasmus. J'avais rappelé quand même en CFVU des chiffres tout à fait significatifs. L'université de Bourgogne, au niveau de la mobilité internationale, tenez-vous bien, offre 1 000 possibilités de mobilité internationale, 400 dans le monde.

1 000 possibilités puisqu'évidemment, avec une université, il peut y avoir plusieurs possibilités de mobilité avec les composantes et selon les conventions.

Et on a 250 partenariats européens qui sont faits, principalement Langues, Lettres, IUT, IAE, mais on va dire pratiquement toutes les composantes, évidemment, sont intéressées par cette dynamique à l'international.

On avait demandé à Bernhard Altheim, et c'est... de lui-même avait cette initiative mais que nous avons appuyée, de nous donner malgré tout régulièrement un peu la cartographie de ces mobilités internationales. Cela nous donne une photographie instantanée à chaque commission, à chaque conseil, pour voir comment est cette dynamique à l'international.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

On vous a fait grâce du tableau des mille lignes avec les mille possibilités d'échanges.

M. Boutaud.- Non. Cela serait, alors là, hyper subliminal

M. Debeaufort.- Mais bon, ce qui prouve aussi le dynamisme de nos équipes et de nos étudiants à bouger et à vouloir bouger, ce dont on ne peut que s'en... s'en enorgueillir- la journée commence à être longue.

Je vous propose de passer au vote sur ces projets internationaux tels que vous les a présentés Jean-Jacques, donc les trois projets d'échanges non diplômants et la modification de l'annexe financière pour le quatrième projet.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour cette unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Et je rends la parole à Jean-Jacques pour le dernier point.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Dernier point, nous y arrivons. Ce sont les diplômes nationaux.

On aurait pu le mettre au singulier puisqu'en fait, il y avait un seul dossier qui concerne la création d'un parcours « Santé – soins - communication » et un dossier tout à fait intéressant qui correspond... qui a été appuyé en termes de valorisation par plusieurs critères.

D'abord, le critère de la maîtrise des formations en Santé, quand elles sont notamment appuyées à une compétence disciplinaire et, en l'occurrence, ici, c'est l'adossement... c'est l'appui disciplinaire qui est donné au niveau de la Communication et qui permet de préparer des cadres de santé de niveau Master à des métiers, par exemple, la façon dont on va introduire davantage les réseaux, les applications numériques dans la communication de santé.

Donc tous les métiers sont énumérés.

La façon dont on va, par exemple, former des professionnels de santé coordinateurs de maisons de santé ou de groupement de territoires. Des consultants experts en pratiques avancées en santé.

Il y avait une dizaine de métiers qui étaient très bien identifiés dans le dossier.

Alors cela, c'est le premier point qui est important, c'est le point de la maîtrise des parcours de santé.

Un deuxième point qui a été évoqué, c'est les relations avec le monde professionnel et la professionnalisation, évidemment, de ces métiers, notamment à la faveur d'un double partenariat avec l'IFSI, les infirmiers et les infirmières, et puis l'IFCS au niveau des cadres de santé.

Donc ce qui veut dire que l'étude de marché en quelque sorte a bien été faite et qu'il y avait une vraie volonté, une demande aussi, notamment de la part de ces deux établissements, IFSI et IFCS, de permettre cet accès au master.

Alors, je dis bien accès au master, parce que quand vous parlez, par exemple, des infirmiers, des cadres de santé, ils sont souvent niveau bac+3 et là, on parle d'un Master 2 qui sera fait uniquement en formation continue.

Donc ce qu'on a trouvé bien ficelé aussi dans le dossier, c'est de dire : on va procéder essentiellement... comme il s'agit de la formation continue et qu'il y aura un saut qualitatif de la licence au M2, il faut évidemment combler le vide du M1 et ce sera fait à la faveur d'une étude des dossiers de validation d'acquis professionnels (VAP).

Et qui va... Alors, bon, difficulté, pour un cadre de santé ou un infirmier, de monter ces fameux dossiers. Ce qui est bien fait. On le verra au prochain CA. On l'a passé hier ou avant-hier... Non, lundi en CFVU. On fait tellement de réunions...

On a vu, ce qui est bien fait, je vais essayer d'être clair là-dessus, c'est que pour tout le monde en formation continue, la préparation de ce dossier peut se faire à la faveur d'une formation courte de 35 heures à peu près et qui permettra de monter le dossier et d'être tout à fait prêt par rapport aux attendus pour la création.

C'est bien 35 heures, c'est cela, de formation courte.

Créer ce dossier sera fait, sera soumis à l'oral, discuté avec un jury, ce qui fait que le candidat pourra valider au mieux sa VAP et arriver dans de très bonnes conditions pour l'accès au M2 qui s'intitule « Santé... » Alors, je vais retrouver le nom exact, il est ici. « SSC » - « Santé - soins – communication ».

Frédéric, tu voulais...

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Je vais en profiter pour rebondir sur... On voit là tout l'intérêt de l'universitarisation des professions, etc.

On voit là l'intérêt, mais on voit aussi les difficultés que cela entraîne par rapport aux discussions précédentes.

Mais là, c'est exactement le type de diplômes, de masters qui justifie d'intégrer les gens qui sont issus de cursus très professionnalisants mais qui ont eu besoin d'avoir, j'allais dire, quelques bribes ou quelques... une acculturation à ce qu'est l'université, la recherche, etc., de façon à pouvoir intégrer dans les meilleures conditions ce type de formation.

Bon, j'ai fait une petite digression.

Est-ce que tu as des choses à ajouter ?

M. Boutaud.- Juste une chose à rajouter, s'il le fallait, pour présenter le dossier. Donc on a insisté sur la qualité de la mastérisation de la formation de parcours santé, sur les partenariats professionnels qui sont noués.

S'il fallait trouver un dernier point, il serait autour des relations formation-recherche puisque ce qu'il faut souligner, c'est que ce master SSC se fait aussi dans le cadre du Labex LIPSTIC et qu'il y aura une coalition formation-recherche assez appuyée puisqu'on va y discuter théorie, méthode, aussi en termes de recherche en communication.

C'est donc évidemment très lié à la relation avec le monde professionnel, les métiers, les débouchés professionnels.

Il y a aussi une vraie réflexion qui est menée autour des questions entre théorie et pratique.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Oui, Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Oui, moi j'ai juste une question. Donc on voit que Mme Kohli évoque un autre projet, le master en pratiques avancées. Donc ça, c'est les nouvelles lois avec les infirmiers et infirmières qui prendraient donc des... qui feraient des gestes médicaux. C'est un projet ou est-ce qu'il est déjà bien... bien préparé ?

M. Debeaufort.- Alors, il est en projet, mais bien, bien avancé.

Mme Chopard.- D'accord.

M. Debeaufort.- On a déjà eu plusieurs réunions. On en a discuté, d'ailleurs, avec vos collègues de la Région, il y a huit ou dix jours, quand on s'est vu, entre autres, pour les IFSI, puisque cela fait partie de la discussion et c'est bien avancé.

Je sais que l'UFC a déjà déposé un dossier.

On va se positionner en complément par rapport aux spécialités qu'a proposées l'UFC. On va se mettre d'accord sur d'autres spécialités pour...

Donc on a également échangé avec nos collègues de l'UFC pour offrir ce master en pratiques avancées sur plusieurs champs pouvant concerner les infirmiers et ne pas être redondant ni être concurrent.

Donc avoir une vraie complémentarité et probablement des mutualisations entre le parcours qui sera à Besançon et celui qui sera prévu à Dijon, avec probablement un an de décalage, le temps de monter le dossier.

Mme Chopard.- Donc c'est une vraie demande des professions.

M. Debeaufort.- Voilà. De même que je vous rappelle qu'on a voté pour un master dans le cadre d'ISITE adossé aussi à LIPSTIC. Il y aura aussi des connexions avec ce master que nous avons voté, je pense, au dernier CA, si je me rappelle bien.

M. Boutaud.- Alors, l'équilibre budgétaire serait atteint avec huit étudiants. Donc il y a une prévision autour de huit-dix étudiants à la rentrée.

Et si ce parcours est ouvert à la rentrée 2019, on aura donc toute la panoplie des parcours qui avaient été prévus et accrédités dans la mention Santé. Il y en a sept au total. Quatre à l'UFC et trois ici, à l'université de Bourgogne.

Un qui s'intitule « Des lipoprotéines aux thérapies innovantes », un qui s'intitule, le deuxième, « Assurance qualité des produits de santé et harmonisation internationale » et donc ce troisième parcours à l'uB, « Santé – soins – communication ».

Il y aura toute la panoplie des sept parcours de la mention Santé, c'est vous dire un peu la richesse de cet espace et de ce périmètre.

M. Debeaufort.- Oui, merci, Jean-Jacques.

Oui, je rappelle que quand on a voté et soumis nos dossiers à l'accréditation, ce parcours, dont l'intitulé a un tout petit peu évolué, si je me rappelle bien, avait déjà été imaginé et proposé au ministère pour être accrédité sur la mention Santé. Donc on ne fait que formaliser ce qui avait déjà été imaginé au départ et avoir construit les maquettes en détail, etc.

Donc je vous le soumetts pour vote avant que tout monde soit congelé.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour l'unanimité sur, à mon avis, ce beau projet de master à venir.

22 voix pour (unanimité)

Nous en avons fini avec la CFVU.

Je remercie sincèrement Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Et je remercie, moi également, l'Assemblée.
Merci à vous toutes et tous.

M. Debeaufort.- Merci Jean-Jacques.

Et donc nous allons enchaîner avec juste un point des travaux de la commission de la recherche et je vais donner la parole à Pascal Neige.

M. Neige.- Merci.

VII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 novembre 2018

Demandes de financement FEDER

M. Neige.- Donc un point court sur les demandes de crédits FEDER qui ont été examinées par la commission de la recherche.

Vous avez un tableau qui vous décrit cela. Il y a deux demandes qui nous concernent aujourd'hui.

Une portée par Frédéric Bernard, qui est à l'ICB, pour un projet de prototype de groupe électrogène utilisant une technologie innovante « Hydrogen 2.0 », un coût total à 405 393 euros pour 200 000 euros de FEDER demandés et 205 000 euros par des crédits régionaux et un petit autofinancement de complément.

Et puis une deuxième demande portée par Jean-Cyrille Hierso, au titre de l'ICMUB, pour un projet « Nouveaux hybrides diamantoïde-metal », avec un coût total à 277 650 euros, avec une demande de FEDER de 110 150 euros et un complément par une ANR.

Il est donc demandé au conseil d'administration un vote sur ces demandes de moyens au titre du FEDER.

Tout cela a été visé par les services de l'université et de la Région... le Conseil régional qui est l'organisme qui porte les crédits FEDER.

Donc il y a eu un vote à l'unanimité - pardon, je ne vous l'ai pas dit - de la commission de la recherche sur ce point-là.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des demandes de compléments par rapport à ces deux projets ou aux enveloppes qui sont demandées ?

Non, donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

Je vous remercie.

21 voix pour, 1 abstention

Merci beaucoup, Pascal, pour ce compte rendu rapide des travaux de la commission de la recherche.

Et je vais donner la parole à Alexandre Fournier pour le point suivant qui concerne les nouveaux statuts de l'Université ouverte des humanités dont l'université de Bourgogne est membre.

Alexandre, tu as la parole.

VIII) Validation des nouveaux statuts de l'UOH (Université Ouverte des Humanités) dont l'uB est membre

M. Fournier.- Cela va être très, très court. C'est un point d'information, mais il faut qu'on le fasse valider ou, en tout cas, qu'il soit présenté ici, en conseil d'administration.

L'UOH, l'Université ouverte des humanités, est une UNT, une université numérique thématique, dont l'université de Bourgogne est un membre actif.

Cette université numérique thématique existe depuis dix ans et elle a besoin de modifier ses statuts pour mieux se conformer à la réalité de ses pratiques et de son fonctionnement.

Les modifications sont vraiment très peu nombreuses et l'UOH a tenu à garder l'esprit de ses statuts.

Alors, le toilettage - c'est le terme qui a été employé - consiste en une simplification de forme et les principales modifications sont les suivantes :

- ajout d'une qualité de membre associé, en plus de celle de membre de droit, ce qui n'existait pas avant, afin de pouvoir accueillir des établissements non EPCSCP dans la communauté de l'UOH ;

- modification de la composition du CS (conseil scientifique) pour plus d'égalité entre les membres de droit ;

- suppression des références faites au bureau du conseil d'administration et du comité de pilotage qui n'ont jamais été mis en place et n'ont donc aucun lieu d'être.

Le CA de l'UOH s'est prononcé en faveur de ces modifications le 14 mars 2017.

Alors, si on vous le présente maintenant, c'est parce que cela nous est seulement parvenu, il y a quelques semaines.

Les nouveaux statuts de l'UOH ont été approuvés par le CA de l'université de Strasbourg du 26 septembre 2017, suite à l'analyse de la commission des statuts.

Et comme l'UOH est un service interuniversitaire, il s'agit maintenant pour nous de faire approuver cette décision par le CA de l'uB.

M. Debeaufort.- Merci, Alexandre.

Est-ce que vous avez besoin de plus d'informations ou de compléments sur ces modifications de statuts, en fait, qui rentrent dans la réalité ? Si on veut que cela fonctionne, on est obligé de les corriger un petit peu.

OK, pas d'autres commentaires ou questions ?

Donc je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Donc je vous remercie pour cette approbation à l'unanimité.

22 voix pour (unanimité)

Et je vous propose de passer au point suivant qui sont les comptes rendus et approbation de conventions et de contrats, avec plusieurs points.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.

Donc vous avez la liste. Cela concerne pour aujourd'hui essentiellement ce qui touche le pôle Recherche, donc c'est essentiellement des conventions ou des contrats liés à des activités de recherche.

Donc vous pouvez voir que cela concerne beaucoup de la rémunération ou des facturations de frais d'édition essentiellement et puis aussi d'adhésion, par exemple, à un GIS Institut des Amériques, et le reversement, évidemment, des conventions de reversement des droits d'inscription des doctorants et HDR à la COMUE.

Vous avez tous eu le tableau. Vous voyez qu'il n'est pas trop fourni aujourd'hui. Mais nous devons voter sur les conventions listées dans ce tableau.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport à ce tableau, à ces conventions et contrats emportant versement de subvention ?

Non, je vous le soumetts pour approbation alors.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Donc je vous remercie pour ce vote unanime.

22 voix pour (unanimité)

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Le dernier point est un point sur lequel il n'y a pas de vote, mais c'est un point d'information qui est la liste des conventions et contrats hors subvention.

Donc là, vous avez quatre documents, si je me rappelle bien, qui sont agrafés. Donc quatre tableaux qui concernent le PAJI, qui concernent le PFVU, qui concernent le pôle Recherche et qui concernent l'OCIM si je n'en ai pas oublié. Il y en a peut-être encore un... Et le pôle Culture, pardon.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces tableaux, sachant que c'est un point d'information ?

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu du des contrats et conventions hors subvention.

Pas de demande de complément d'information, donc nous en avons fini avec les comptes rendus et approbation de conventions et de contrats et donc, pour conclure, je vais rendre la parole au Président pour les questions diverses et je vous remercie tous, si je n'ai pas l'occasion d'ici la fin de ce conseil d'administration, de votre présence, malgré le froid.

Le Président.- Merci, Frédéric.

X) Questions diverses

Le Président.- Écoutez, il nous reste un point divers qui est une sollicitation de l'UFR des Sciences humaines et du département d'Histoire de dénommer une salle de la composante « Pierre Lévêque » qui est un ancien professeur de notre université, un historien de très grand renom, et le département d'Histoire souhaite qu'une de ses salles, la salle 427, porte le nom de Pierre Lévêque.

Bien entendu, comme toujours dans ce type de circonstance, je suis totalement favorable à ceci et donc je vous propose... On a besoin d'une délibération formelle du conseil d'administration, donc je vous propose d'adopter cette délibération de dénomination de la salle 427 du bâtiment Droit-Lettres au nom de Pierre Lévêque.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Grand merci à tous.

20 voix pour (unanimité)

Grand merci pour ce conseil d'administration bien plus long que prévu, mais le temps de dialogue de début de conseil était un temps absolument essentiel.

On se retrouve tous en décembre, le 10 ou le 11, je ne sais plus, pour un conseil d'administration qui durera vraisemblablement toute la journée, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour et qui sera un conseil d'administration qui nous verra notamment délibérer sur le budget primitif 2019 et voir notamment ce que sont les grands marqueurs de l'équilibre budgétaire qui se dessine pour la fin de l'année 2018 et surtout pour l'année 2019.

Merci.

Bonne soirée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 50)

Le Président

Alain BONNIN